



HAL
open science

Présence française dans le monde - L'action culturelle et scientifique de la France

Philippe Lane

► **To cite this version:**

Philippe Lane. Présence française dans le monde - L'action culturelle et scientifique de la France. 2016. hal-02383845

HAL Id: hal-02383845

<https://normandie-univ.hal.science/hal-02383845>

Submitted on 30 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Présence française dans le monde



CHEZ LE MÊME ÉDITEUR/DIFFUSEUR

Évaluer les politiques publiques de la culture

Ministère de la Culture et de la Communication, 2016

Chiffres clés. Statistiques de la culture et de la communication 2016

Ministère de la Culture et de la Communication, 2016

Coopération pour le développement 2015. Faire des partenariats de véritables coalitions pour l'action

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2016

Les politiques de la culture en France

Philippe Poirrier, coll. « Doc' en poche-Regard d'expert », 2016

Annuaire français de relations internationales 2015

Université Panthéon-Assas, Centre Thucydide, 2015

L'Année francophone internationale 2014-2015

Association Année francophone internationale (AFI), 2015

Enseignement supérieur et recherche en France. Une ambition d'excellence

Anne Mascret, coll. « Les Études de la Documentation française », 2015

La politique culturelle en France. 2e édition

Xavier Greffe et Sylvie Pflieger, coll. « Les Études de la Documentation française », 2015

L'influence de la France sur la scène européenne et internationale par la promotion du droit continental

David Gordon-Krief, Conseil économique, social et environnemental (Cese), 2014

Les soutiens à la production cinématographique et audiovisuelle. Des changements nécessaires

Cour des comptes, 2014

« La France dans le monde »

Dossier, *Questions internationales*, nos 61-62, mai-août 2013

Politique réglementaire et gouvernance. Soutenir la croissance économique et servir l'intérêt général

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2012

DU MÊME AUTEUR (QUELQUES RÉFÉRENCES)

French Scientific and Cultural Diplomacy (Liverpool University Press, 2013 ; préface de Laurent Fabius)

Franco-British Academic Partnerships : The Next Chapter (codir. avec Maurice Fraser, Liverpool University Press, 2011)

French Studies in and for the 21st Century (codir. avec Michael Worton, Liverpool University Press, 2011)

Présence française dans le monde

L'action culturelle
et scientifique

2e édition

Philippe Lane

Professeur des universités

La Documentation française 2016

Collection dirigée par Pierre-Alain Greciano
Conception graphique : Service de création graphique du département de l'édition
Illustration de couverture :

© Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2016

ISSN 1763-6191

Les opinions exprimées dans cet ouvrage n'engagent que leur auteur.

« Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Il est rappelé également que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre. »

Sommaire

PRÉFACE.....	7
INTRODUCTION.....	9
L'action culturelle et scientifique, un outil important de la politique extérieure de la France.....	9
Un concept global, la diplomatie d'influence.....	10
De nouveaux établissements publics contribuant à l'action extérieure de la France.....	11
L'action culturelle et scientifique extérieure, un débat qui a rebondi récemment.....	13
Chapitre 1	
L'action culturelle extérieure de la France : une longue tradition historique.....	15
Arts, lettres et diplomatie sous l'Ancien Régime.....	15
1789-1870 : la Nation et l'action culturelle.....	17
1870-1914 : les concurrences et rivalités culturelles.....	18
1914-1920 : la Première Guerre mondiale et ses conséquences.....	20
1920-1939 : une action culturelle extérieure très dynamique.....	21
1939-1945 : la tourmente de la Seconde Guerre mondiale.....	21
1945-fin des années 2000 : l'essor de la diplomatie culturelle et la création de la Direction générale de la mondialisation.....	22
Chapitre 2	
L'action culturelle et scientifique depuis le début des années 2010 : soft power or hard power ?.....	27
Un nouveau paradigme ?.....	27
Les trois nouvelles entités créées en 2010.....	29
Une réforme importante.....	33
Le réseau culturel français : un objet de débat national.....	34
La diplomatie culturelle et scientifique : un enjeu international.....	37
Chapitre 3	
Les protagonistes de la diplomatie culturelle et scientifique.....	39
L'implication du ministère de la Culture et de la Communication.....	41
Le rôle essentiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.....	42
L'action déterminante des collectivités territoriales et de l'aide au développement.....	44
Le cadre multilatéral : l'action de l'Union européenne et celle de l'Unesco.....	47
Les priorités de la diplomatie culturelle et scientifique : le pilotage du ministère des Affaires étrangères et du Développement international.....	51

Chapitre 4

La diplomatie culturelle et artistique 61

Le spectacle vivant, les arts visuels et l'architecture, secteurs clés de la diplomatie culturelle.....	62
La politique du livre, les débats d'idées, les sciences et les savoirs	69
L'action audiovisuelle extérieure.....	71
Le patrimoine mondial et l'archéologie.....	73

Chapitre 5

La diplomatie scientifique et universitaire 75

Recherche et innovation, une priorité nationale.....	75
L'expertise française à l'international.....	82
La coopération scientifique, un atout essentiel de la recherche et du partenariat.....	85
La coopération universitaire, aux frontières de l'enseignement supérieur, de l'éducation et de la culture.....	88

Chapitre 6

La coopération linguistique et éducative 93

La coopération linguistique, instrument transversal de l'influence française	93
La coopération éducative, instrument de coopération durable	102

Chapitre 7

Les moyens de l'action culturelle et scientifique extérieure de la France 109

Des moyens financiers au service d'une « diplomatie globale »	109
Approche de l'efficacité de la politique française en matière de diplomatie culturelle et d'influence.....	112
La gestion des ressources humaines.....	113

CONCLUSION 117

Liste des principaux sigles et abréviations utilisés.....	121
Bibliographie sommaire.....	123
Sélection de sites Internet	126
Liste des tableaux et encadrés	128

P

réface

La France a une diplomatie d'influence qui vise notamment à la promotion de son image et donc à la défense de ses intérêts, qu'ils soient économiques, linguistiques ou culturels. Pour ce faire, elle s'appuie sur les services centraux du MAEDI (ministère des Affaires étrangères et du Développement international), du ministère de la Culture et de la Communication, des opérateurs culturels et scientifiques, ainsi que de son réseau diplomatique.

L'ouvrage de Philippe Lane explore les principaux éléments de cette action d'influence. Cette diplomatie scientifique et culturelle s'inscrit dans le cadre plus global d'une compétition internationale pour le développement de l'attractivité de chaque pays, notamment avec l'aide des nouveaux médias de communication. La diplomatie numérique fournit en effet aujourd'hui de plus en plus de ressources à notre action d'influence.

Dans le cadre de cette compétition internationale, la France peut faire valoir de nombreux atouts : sa place dans la coopération scientifique et universitaire, grâce aux partenariats des universités, grandes écoles et laboratoires de recherche ; son dynamisme culturel et artistique, dans des domaines extrêmement diversifiés ; sa coopération linguistique et éducative, grâce à son réseau scolaire international et ses coopérations pour le développement de la langue française dans le monde. Cette présence sur l'ensemble des continents est également soutenue par une diplomatie économique attentive à l'effort des entreprises françaises en faveur de l'affirmation de l'Hexagone, avec le concours actif des collectivités territoriales.

Une telle action se fonde principalement sur les projets de partenariat développés par nos services de coopération et d'action culturelle, nos services pour la science et la technologie, le réseau des instituts français et alliances françaises, ou encore nos instituts de recherche en sciences humaines et sociales. Nos établissements scolaires et universitaires jouent également, à l'étranger, un rôle considérable en la matière.

Les domaines d'intervention se sont étendus, ces dernières années, aux enjeux globaux essentiels : climat, action humanitaire, droits de l'Homme, environnement et développement durable, gouvernance, tourisme et société civile, coopération juridique et judiciaire, ou encore sport. C'est dire que notre diplomatie culturelle et scientifique s'est ouverte aux grandes thématiques internationales et a su nouer des partenariats actifs avec les institutions internationales concernées. C'est tout l'objet du programme « MAEDI 21 » qui promeut une diplomatie globale au *xxi*^e siècle.

Dans ce contexte général, l'Institut français, opérateur dédié du ministère des Affaires étrangères et correspondant d'un vaste réseau composé de 160 services de coopération et d'action culturelle, de 97 instituts français et de 813 alliances françaises établis sur les cinq continents, joue un rôle essentiel de diffusion et de promotion des échanges artistiques, de diffusion du livre et de soutien aux médiathèques, de support de la pensée française et des savoirs scientifiques, d'aide à l'enseignement du français, ou encore de formation des agents du réseau.

L'Institut français apporte le soutien de l'action culturelle aux stratégies diplomatiques de la France selon les axes suivants : promouvoir les échanges artistiques internationaux, partager la création intellectuelle française, diffuser le patrimoine cinématographique et audiovisuel français, aider au développement culturel des pays du Sud, encourager la diffusion et l'apprentissage de la langue française, développer le dialogue des cultures *via* l'organisation de « saisons », « années », ou « festivals » en France et à l'étranger, favoriser la mobilité internationale des créateurs, avec des programmes de résidences, coordonner et promouvoir les actions avec les collectivités territoriales françaises à l'international, agir pour la diversité culturelle à l'échelle européenne *via* des partenariats européens et multilatéraux et assurer la formation et le suivi de carrière des agents du réseau culturel dans le monde.

En tant qu'ancien attaché de coopération universitaire à Londres et professeur invité au Département de français de l'université de Cambridge, délégué général de l'Alliance française en Australie, ou encore conseiller de coopération et d'action culturelle et directeur de l'Institut français en Jordanie, Philippe Lane a une parfaite connaissance et une réelle pratique de cette diplomatie d'influence. Il nous livre, dans cette deuxième édition, une vision actualisée des grands enjeux internationaux de notre action culturelle et scientifique.

Bruno Foucher

Président de l'Institut français

Introduction

« Un philosophe doit faire trois voyages : le premier est le voyage encyclopédique, le second est mondial (un philosophe qui n'aurait pas vu les océans, les pôles et l'équateur ignorerait le monde!). Le troisième voyage est celui parmi les hommes... Ce troisième voyage est double : il faut avoir des amis partout, dialoguer avec tous, et il faut voyager à l'intérieur des diverses classes sociales. » (Michel Serres, *Revue Projet*, 1^{er} juin 2003).

L'action culturelle et scientifique, un outil important de la politique extérieure de la France

L'action culturelle et scientifique extérieure de la France, dimension essentielle de son influence à l'échelle mondiale, se décline en autant d'instruments que sont la diffusion de l'apprentissage du et en français, la promotion de ses artistes (du spectacle vivant, des arts visuels, de la musique...), la politique du livre, l'action audiovisuelle extérieure, l'archéologie, la coopération scientifique et universitaire, etc. Elle constitue à ce titre, avec l'action diplomatique et les opérations militaires, un des principaux volets de sa politique étrangère.

Inscrite dans une longue tradition qui remonte au xvi^e siècle, cette politique est essentiellement mise en œuvre par le ministère chargé des affaires étrangères dans le cadre du programme 185 (« Diplomatie culturelle et d'influence ») du budget de l'État, mais y contribuent également d'autres ministères tel celui chargé de la culture. Elle mobilise un important réseau – « le plus étendu au monde »¹ – de services de coopération et d'action culturelle, d'instituts culturels, d'alliances françaises... qui valorisent entre autres la coopération linguistique, instrument transversal de l'influence française.

Pourtant, le recul des moyens financiers et humains affectés à cette politique, mais aussi l'émergence d'enjeux globaux de la coopération internationale comme la santé, le changement climatique, les migrations, etc., ont amené

1. Cour des comptes, *Le réseau culturel de la France à l'étranger*, communication au président de l'Assemblée nationale pour le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, septembre 2013, p. 21.

les pouvoirs publics français, depuis plusieurs décennies, à une remise en cause de la doctrine et des moyens d'action en vigueur par l'adoption de ce que l'on appelle communément la « diplomatie d'influence ».

Un concept global, la diplomatie d'influence

Elle se distingue d'une politique de rayonnement culturel en ce qu'elle concerne un champ d'action plus large dans les nouvelles logiques de la mondialisation en incluant également des domaines tels que les technologies de l'information et de la communication, qui renforcent l'influence des États sur la scène internationale. Par cette approche renouvelée, « nous tenons là les clés d'une diplomatie d'influence plus efficace alliant nos moyens traditionnels, qui ont fait leurs preuves, à une approche pragmatique tenant compte des réalités internationales et de la nécessité de renforcer le lien entre le secteur économique et l'administration »².

De fait, la coopération culturelle et scientifique est fortement liée aux enjeux globaux du monde d'aujourd'hui. En 2011, la présidence française du G20 et du G8 a traité du système financier mondial, après les crises liées à la chute de la banque Lehman Brothers en 2008. De même, entre le 30 novembre et le 11 décembre 2015, la France a accueilli la 21^e conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP 21), qui s'est conclue le 12 par l'adoption, par les 195 nations représentées et l'Union européenne, d'un protocole additionnel à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques³. Ces questions ne sont pas coupées des actions culturelles et scientifiques, en ce sens qu'elles font l'objet de débats d'idées dans les pays concernés plus particulièrement par telle ou telle problématique.

C'est dire l'imbrication forte entre les questions culturelles et scientifiques, d'une part, et les grands enjeux mondiaux, d'autre part. En ce sens, l'action culturelle et scientifique extérieure de la France doit sans aucun doute (davantage) intégrer ces nouveaux défis, qui dépassent le seul cadre linguistique et artistique.

L'un des pendants de cette nouvelle conception de l'action extérieure réside dans le nouveau souffle impulsé à la diplomatie économique de la France, qui s'est matérialisé par la création d'une Direction des entreprises, de l'économie internationale et de la promotion du tourisme au sein du

2. Henri Deniaud, ancien ambassadeur, directeur des activités internationales à l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), « Les nouveaux outils de notre diplomatie d'influence », *Le Monde.fr*, 10 mars 2011 (http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/03/10/les-nouveaux-outils-de-notre-diplomatie-d-influence_1490731_3232.html).
3. Cet accord a été ratifié, en France, par la loi n° 2016-786 du 15 juin 2016.

ministère des Affaires étrangères et du *Développement international*, par l'arrêté du 22 décembre 2015.

Mais la principale réforme de l'appareil diplomatique français de ces dernières années découle de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État, qui instaure trois nouvelles agences.

De nouveaux établissements publics contribuant à l'action extérieure de la France

Cette loi a instauré de nouveaux outils pour rénover la diplomatie d'influence de la France ; au premier plan figure l'Institut français, qui a vocation à former avec le réseau des centres et instituts culturels à l'étranger un dispositif intégré. Le décret portant création de cet organisme est paru le 30 décembre 2010, permettant à la nouvelle agence de se substituer dès le 1^{er} janvier 2011 à l'association CulturesFrance. En outre, la loi du 27 juillet 2010 a prévu une expérimentation, durant trois ans, du transfert du réseau de coopération et d'action culturelle du ministère chargé des affaires étrangères à l'Institut français. Cette expérimentation, menée dans douze pays (Cambodge, Chili, Danemark, Émirats arabes unis, Géorgie, Ghana, Inde, Koweït, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie et Singapour) du 1^{er} janvier 2012 à la fin 2013, a amené à la conclusion qu'elle n'avait « pas généré de gains significatifs en termes de coût et d'efficacité »⁴ ; la solution du transfert n'a donc pas été retenue par le gouvernement.

Il s'agit de professionnaliser le réseau culturel en améliorant la formation, en favorisant le dialogue et l'information, en développant les bonnes pratiques de contrôle de gestion et d'évaluation des actions de coopération, en construisant des projets emblématiques communs (dans le domaine du film ou des bibliothèques numériques, par exemple) et en se rapprochant des collectivités territoriales ou encore de l'Union européenne.

Outre l'Institut français, la loi du 27 juillet 2010 prévoit également la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic), « CampusFrance », placé sous la double tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et de celui chargé des affaires étrangères. Il a en charge la valorisation et la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur, de recherche et de formation professionnelle français, l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, la gestion des bourses, stages et autres programmes de mobilité internationale, ainsi

4. *Avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères sur le projet de loi de finances pour 2014 (n° 1395). Tome II : Action extérieure de l'État. Diplomatie culturelle et d'influence, par M. François Loncle, Député, n° 1431, Assemblée nationale, 10 octobre 2013, p. 28.*

que la promotion et le développement international de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Enfin, la loi crée un nouvel établissement public à caractère industriel et commercial, dénommé « France Expertise internationale », placé sous la tutelle du ministère chargé des affaires étrangères et chargé de la promotion de l'assistance technique et de l'expertise internationales françaises à l'étranger. Il a été remplacé le 1^{er} janvier 2015, en vertu de la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, par Expertise France, qui répond à l'objectif de simplification et de rationalisation du dispositif français de coopération technique internationale pour en accroître les performances.

Par ailleurs, l'opérateur Business France⁵, né de la fusion, au 1^{er} janvier 2015, de l'Agence française pour les investissements internationaux (Afi) et d'Ubifrance, participe au renforcement de l'économie française, au moyen de l'internationalisation de ses entreprises. Outre sa fonction d'appui au développement des exportations des PME et ETI⁶ de croissance, cette agence a pour mission de contribuer au renforcement de l'attractivité du territoire national pour les investisseurs internationaux. Elle doit aussi proposer et mettre en œuvre une stratégie de communication et d'influence pour développer l'image de la France à l'international.

Si les crédits consacrés au programme 185 (« Diplomatie culturelle et d'influence ») de la mission « Action extérieure de l'État », qui s'établissent à 721,4 millions d'euros au titre de 2016, ont chuté ces dernières années⁷, il devient encore plus important d'assurer une bonne collaboration entre les différents ministères concernés, d'une part, et avec les postes culturels et scientifiques, d'autre part. Ces questions de tutelle ne sont pas sans importance, car elles ont une influence dans le domaine culturel et scientifique, en ce qui concerne les financements et modes de coopération avec les grandes institutions françaises et étrangères. Pour reprendre l'expression de Julia Kristeva-Joyaux⁸ (déjà utilisée par François Roche et Bernard Pigniau en 1995⁹), il s'agit de sortir de ce « mille-feuille » bureaucratique dans lequel les institutions et organismes culturels et scientifiques évoluent

5. Établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle des ministres chargés de l'économie, des affaires étrangères et de l'aménagement du territoire, qui a pour mission d'accompagner les entreprises françaises dans leur démarche à l'exportation et à l'implantation sur les marchés étrangers *via* ses 85 bureaux présents dans soixante-dix pays.
6. PME : petites et moyennes entreprises (moins de 250 salariés) ; ETI : entreprises de taille intermédiaire (entre 250 et 4999 salariés).
7. Voir à la section « Des moyens financiers au service d'une « diplomatie globale » » du chapitre 7.
8. Julia Kristeva-Joyaux, *Le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la francophonie. Avis présenté par M^{me} Julia Kristeva-Joyaux*, coll. « Avis et rapports du Conseil économique, social et environnemental », juillet 2009.
9. François Roche et Bernard Pigniau, *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, ministère des Affaires étrangères-Association pour la diffusion de la pensée française (ADPF), La Documentation française, Paris, 1995.

sans cohérence d'ensemble. Ces nouvelles agences doivent donc nouer de nouveaux partenariats, afin de contribuer à redéfinir un pilotage politique d'ensemble; de fait, si la recommandation du Sénat (commission des affaires culturelles) de créer un secrétariat d'État à l'action culturelle extérieure (englobant la francophonie et l'audiovisuel extérieur) en 2010 n'a pas abouti, il n'en reste pas moins qu'un nouveau pas a été franchi avec la création et la mise en place de ces agences, qui ont pu orienter et mettre en œuvre une politique culturelle et scientifique ambitieuse.

L'action culturelle et scientifique extérieure, un débat qui a rebondi récemment

À l'automne 2015, l'Assemblée des Français de l'étranger relançait en quelque sorte le débat sur le déclin de la langue et de la culture françaises¹⁰ dans le monde en s'émouvant des importantes réductions prévues dans la dotation budgétaire pour l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) dans le projet de loi de finances pour 2016. De même, plus récemment, en mai 2016, deux anciens dirigeants d'un institut français à l'étranger déploraient la fermeture effective ou programmée de plusieurs d'entre eux¹¹. Au-delà de la question des arbitrages financiers, inévitables en cette conjoncture budgétaire difficile, il s'agit de dynamiser et de renouveler nos partenariats culturels et scientifiques¹². Comment ? Sans doute en s'ouvrant à de nouveaux espaces de diffusion et de coopération, en s'adaptant aux attentes très diverses de publics hétérogènes, et surtout en intégrant l'interculturalité et une forme de relativisme qui prenne véritablement la mesure des besoins et des désirs des publics concernés.

* *
*

La modeste ambition de cet ouvrage est de présenter les grandes problématiques, institutions et stratégies de l'action culturelle et scientifique, tout en soulignant l'importance singulière de cette volonté politique française qui, en des temps de rigueur budgétaire, doit promouvoir toujours davantage des partenariats innovants dans leurs objectifs et contenus, ainsi que dans leurs modes de financement. Cette deuxième édition est l'occasion de proposer un premier bilan et d'esquisser une mise en perspective du dispositif français de diplomatie culturelle depuis le début de la décennie 2010.

10. <http://www.francais-du-monde.org/2015/11/12/enseignement-francais-a-letranger-2/>

11. « Fermeture des Instituts français : une alternative est possible », tribune de Benoît Goffin, ancien directeur adjoint de l'Institut français de Groningue (Pays-Bas) et de Céline L'Hostis, ancienne directrice adjointe de l'Institut français de Groningue (Pays-Bas), *Liberation.fr*, 31 mai 2016.

12. Philippe Lane, *French Scientific and Cultural Diplomacy*, Liverpool University Press, Liverpool, 2013 (préface de Laurent Fabius).



› Chapitre 1

L'action culturelle extérieure de la France : une longue tradition historique

La diplomatie culturelle française a une longue histoire et une vraie tradition qui remontent à l'Ancien Régime¹ ; c'est en effet une période où les liens entre le monde de la littérature et celui de la diplomatie sont extrêmement forts. Ainsi que le note Jean-François de Raymond², de nombreux diplomates des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles étaient également des hommes de lettres.

Arts, lettres et diplomatie sous l'Ancien Régime

Joachim du Bellay, célèbre pour son recueil poétique *Regrets* et sa *Défense et illustration de la langue française*, accompagna à Rome en 1553 son puissant cousin, le cardinal Jean du Bellay, en qualité de secrétaire et d'intendant de sa maison, dans sa mission auprès de la cour pontificale. Ainsi, la double présence du nom de Du Bellay, dans la sphère des « lettres » et dans celle des « affaires » et des dignités mondaines, fait que la « gloire » littéraire attachée au nom de son auteur se distingue mal d'une gloire sociale où la naissance et les hauts faits, guerriers ou politiques, ont leur part.

Lors de ce même XVI^e siècle également, lorsqu'il s'agissait de protéger les chrétiens de l'Empire ottoman, François I^{er} obtint du sultan Soliman le Magnifique que la culture et la langue françaises fussent préservées. En Orient, la diplomatie française défendit donc le statut des chrétiens à qui ce sultan avait accordé protection dans un traité signé en 1535 avec François I^{er}, base du développement de l'influence culturelle et linguistique française dans cette région du monde.

De nombreux autres exemples méritent également d'être cités au Canada, sous le règne de Louis XIII, à Madagascar, Tunis ou Alger au XVII^e siècle, ou encore l'action de la Société des missions étrangères en Extrême-Orient.

1. Pour ces aspects historiques, l'ouvrage de référence est celui de François Roche et Bernard Pigniau, *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, *op. cit.*
2. Jean-François de Raymond, *L'action culturelle extérieure de la France*, La Documentation française, coll. « Les Études », Paris, 2000.

Cette relation forte entre l'action politique et l'action culturelle est donc une donnée essentielle de la diplomatie française : dès le XVII^e siècle, Richelieu et, à sa suite, Mazarin nommeront des ambassadeurs humanistes, en charge de la promotion de la langue française, langue des cours européennes et de l'art, partie intégrante du repérage et de l'acquisition d'œuvres destinées aux collections royales ou princières. Ainsi, les sciences, les lettres et les arts constituent des préalables aux relations diplomatiques et permettent les échanges préliminaires à toute négociation.

De nombreux ouvrages liés aux fonctions d'ambassadeur parus aux XVII^e et XVIII^e siècles attestent ces compétences proprement culturelles essentielles au métier de diplomate : comme le souligne J.-F. de Raymond³, la riche histoire des savants et artistes en séjour dans les cours européennes reflète la renommée de l'esprit français, en particulier entre le XVI^e et le XVIII^e siècle : « Ainsi la reine Christine de Suède, qui voulait faire de Stockholm une nouvelle Athènes, invita-t-elle à sa cour, où l'on parlait français, des peintres, des médailleurs, des poètes, des savants avant d'écrire elle-même des pensées morales et politiques en français. [...] Dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, le jeune Gustave III de Suède, qui correspondait avec Louis XVI, fit ériger à Stockholm un monument [...] en l'honneur de Descartes, dont d'Alembert imagina la rencontre avec la reine Christine dans les Champs-Élysées, tandis que Voltaire félicitait la reine Louise-Ulrique, mère de ce jeune prince, qui faisait honneur à la langue française ».

Cette influence de la langue et de la culture françaises s'exerce donc en Europe, en Afrique du Nord, en Orient et en Extrême-Orient, mais aussi en Amérique du Nord, depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la Louisiane, ou encore sur la côte Pacifique.

Le Siècle des lumières est à cet égard tout à fait exemplaire. Comme le notent François Roche et Bernard Pigniau⁴, « à l'époque des Lumières, ceux que l'on pourrait désigner comme les premiers "conseillers culturels" auprès des cours européennes semblaient agir davantage pour leur propre compte que pour celui du gouvernement du royaume. Diderot en Russie, auprès de Catherine II, Voltaire à la cour de Prusse, conseiller écouté de Frédéric, ne sont que les plus connus d'une troupe d'ingénieurs, de savants, d'experts, d'architectes, d'artistes français répandus en Europe. [...] La réalité est plus complexe, car le pouvoir sut utiliser ces intellectuels pour conduire une diplomatie plus discrète, voire secrète. En 1743, Voltaire se rendit à La Haye pour s'informer sur les manœuvres de Frédéric en Hollande, et Beaumarchais vint à Londres pour observer l'attitude du

3. *Ibid.*, p. 17.

4. François Roche et Bernard Pigniau, *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, *op. cit.*, p. 11.

politique face aux événements d'Amérique. Mirabeau enfin, trois ans avant la Révolution, mena en Prusse une diplomatie parallèle à celle du ministre en place, le comte d'Esterno ».

En 1743, Jean-Jacques Rousseau se fit engager par M. de Montaigu comme secrétaire d'ambassade à Venise. Mais le plus remarquable des diplomates lettrés fut sans doute le cardinal de Bernis : prélat, protégé de M^{me} de Pompadour, il fut ministre des Affaires étrangères sous Louis XV, cardinal, archevêque d'Albi puis ambassadeur à Rome.

À cette époque, la littérature et les arts sont associés aux échanges, aux contacts politiques, à la vie des cours européennes et à la préparation des traités : la culture et la diplomatie avaient donc déjà d'étroites relations entre elles. Ce xviii^e siècle fonde véritablement l'action culturelle et scientifique de la France dans le monde : passant de la Lumière (plan divin) aux Lumières (plan humain), le perfectionnement de l'humanité se nourrit de ces échanges intellectuels, scientifiques et culturels entre les nations. Le foisonnement des idées révolutionnaires donnera un retentissement particulier à la Déclaration française des droits de l'Homme et du citoyen de 1789.

1789-1870 : la Nation et l'action culturelle

La Révolution française a cherché à « nationaliser » l'action culturelle extérieure, pour reprendre l'expression d'Albert Salon⁵ : durant la dernière décennie du xviii^e siècle, l'ensemble des forces intellectuelles, diplomatiques, mais aussi militaires, se mobilisèrent en effet pour propager les idées nouvelles de la Révolution. Un messianisme et un prosélytisme qui correspondent assez bien au volontarisme de l'esprit des Lumières : il s'agit en effet d'œuvrer pour le perfectionnement moral et intellectuel de l'humanité. Cette croyance dans le progrès infini des connaissances, cette volonté de développer celles-ci dans tous les domaines relèvent en effet de la philosophie dominante du xviii^e siècle.

En outre, cette action internationale peut également s'appuyer sur les congrégations religieuses établies hors des frontières nationales : ce fut particulièrement le cas de 1789 jusqu'à la période de la Restauration. À titre d'exemple, prolongeant ainsi la politique de François I^{er}, Napoléon signe en 1801, avec le gouvernement ottoman, le renouvellement de l'accord de protection des chrétiens d'Orient.

5. Albert Salon, « L'action culturelle de la France dans le monde. Analyse critique », thèse de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1981 (version abrégée dans *L'action culturelle de la France dans le monde*, Nathan, Paris, 1983).

Enfin, l'expédition d'Égypte menée en 1798 par Bonaparte comprend également de nombreux savants, ingénieurs, intellectuels, artistes qui contribueront à la naissance de l'égyptologie et aux relations scientifiques et culturelles qui en résulteront.

Tout au long du XIX^e siècle, l'action culturelle continue d'accompagner la diplomatie. Elle repose en grande partie sur le développement des congrégations. En 1822, Chateaubriand est ministre des Affaires étrangères et plaide en faveur du maintien de la maigre ligne budgétaire correspondant aux « secours religieux » versés par le ministère des Affaires étrangères à l'Église catholique. Plus tard, dans les années 1830, Guizot accordera, en tant que ministre de l'Instruction publique, des subventions aux missions d'exploration en Tunisie destinées à accroître les collections du musée du Louvre. Le ministère des Affaires étrangères suit également les recommandations de Lamartine, qui sera titulaire de ce portefeuille au début de 1848, pour l'octroi de bourses d'études au Liban.

Durant cette période, ce ministère charge ses diplomates de négocier les premiers accords culturels, qui portent principalement sur la propriété intellectuelle et artistique. Deux ans avant la fin du Second Empire, en 1868, ouvre à Istanbul le lycée de Galatasaray, objet d'une coopération entre la France et le gouvernement ottoman : il permettra de former des générations de francophones qui constitueront les futures élites turques⁶.

1870-1914 : les concurrences et rivalités culturelles

Cette période est marquée par une forte pression des événements politiques sur la conduite des relations culturelles de la France. Celle-ci, ainsi que l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Russie et les États-Unis, présents dans les mêmes zones, soucieux de conserver ou d'étendre leur influence sur les élites des pays tiers, se surveillent par l'intermédiaire de leurs postes diplomatiques et consulaires.

Ainsi, en Égypte, lorsque l'influence anglaise est redoutée, sont créés au Caire des cours de français dispensés par des professeurs payés sur les fonds spéciaux du ministère des Affaires étrangères. L'École française de droit du Caire, préfiguration des filières francophones d'enseignement supérieur, est ainsi fondée en 1890.

L'événement marquant de cette fin de siècle est la naissance, en 1883, de l'Alliance française, à l'initiative de personnalités françaises qui souhaitent regrouper dans les pays étrangers « les amis de la France ». Dans

6. François Roche et Bernard Pigniau, *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, op. cit.

de très nombreux pays, des comités locaux voient ainsi le jour : ce sont des organismes régis par les règles juridiques du pays concerné, liés à l'Alliance française de Paris. En 1890, par exemple, naît l'Alliance française de Melbourne, fondée par des personnalités australiennes et françaises. L'Alliance française ne cessera de se développer tout au long du xx^e siècle.

Sur le plan multilatéral, c'est aussi l'époque où les diplomates s'efforcent de défendre l'usage du français dans les organisations internationales. F. Roche et B. Pigniau⁷ citent d'ailleurs l'exemple suivant : « En 1902, Jules Cambon, ambassadeur à Washington, s'aperçoit que, dans le conflit qui oppose les États-Unis au Mexique, les Américains entendent imposer l'anglais comme langue d'usage à la Cour arbitrale de La Haye. Une vigoureuse action diplomatique conduite par Delcassé, ministre des Affaires étrangères, amène le Président danois à reconnaître le français comme "langue universelle du droit et de la diplomatie". »

La situation restera stable jusqu'au traité de Versailles en 1919 qui, sur l'insistance du Président américain Wilson, sera rédigé en deux langues (français et anglais).

En 1902 est créée la Mission laïque française, qui installe quelques écoles avant la Première Guerre mondiale : à Salonique en 1906, en Éthiopie en 1908, au Liban et en Égypte en 1909.

Enfin, en 1905, la séparation des Églises et de l'État aurait pu entraîner la suppression des aides aux congrégations – dont celles œuvrant à l'étranger – au profit d'interventions directes de l'État républicain. Il n'en fut rien, et les congrégations catholiques et protestantes, dans l'ensemble, continuèrent de recevoir des aides de l'État.

Durant cette période, l'action du Quai d'Orsay consiste donc à soutenir les initiatives privées dans les secteurs associatif, éducatif, sanitaire, archéologique ou encore technique. Cette aide provient de différentes sources de financement : les crédits d'aide aux Œuvres⁸ proprement dits, ainsi que les fonds secrets ; une autre source est celle des recettes du Pari mutuel : en 1909, par exemple, 150 000 francs sont prélevés sur ce budget pour construire l'Institut français de Madrid. S'y ajoutent également les crédits du ministère des Colonies.

Pendant toute cette période, l'Orient est la priorité de la diplomatie culturelle française, mais le Maroc et l'Europe croissent régulièrement. L'Amérique latine, grâce à l'Alliance française, devient une région de coopération et d'échanges.

7. *Ibid.*, p. 22.

8. Le Service des œuvres françaises à l'étranger (Sofe), créé en 1920, succède au Bureau des écoles et œuvres françaises à l'étranger. En 1945, il a été remplacé par la Direction générale des relations culturelles et des œuvres françaises à l'étranger, qui prendra plusieurs dénominations successives.

Afin de gérer les lecteurs détachés à l'étranger, le ministère des Affaires étrangères se rapproche de celui de l'Instruction publique pour créer, en 1910, l'Office national des universités et des écoles françaises. Des instituts sont fondés à Athènes, Florence, Londres, Saint-Petersbourg et Madrid, des filières universitaires installées en Chine, en Égypte et au Liban, des écoles d'archéologie au Caire (1880) et en Extrême-Orient (1898).

1914-1920 : la Première Guerre mondiale et ses conséquences

La guerre impliqua d'activer ces réseaux associatifs utiles dans la guerre psychologique, le contrôle de l'information ou encore l'encouragement à la propagande. C'est sans doute à ce moment que s'imposèrent des habitudes volontaristes de l'État et que s'instaura une tradition qui marquera l'action culturelle de la France au xx^e siècle.

En 1918 fut créé le Service de décentralisation artistique animé par Alfred Cortot, célèbre pianiste, chef d'orchestre et professeur de musique (il fonda l'École normale de musique de Paris). Ce service comportait deux sections, les renseignements artistiques internationaux et l'action artistique; il comptait, en 1923, plus de 250 correspondants à l'étranger.

En 1920, les missions du service des Œuvres furent redéfinies en trois divisions : la section universitaire, l'action artistique et les œuvres proprement dites.

Le rapporteur du budget à la Chambre des députés justifiait ainsi cette création, en 1920 : « Nos lettres, nos arts, notre civilisation industrielle, nos idées ont exercé de tout temps un puissant attrait sur les nations étrangères. Nos universités, nos écoles à l'étranger sont de véritables foyers de propagande en faveur de la France. Elles constituent une arme entre les mains de nos pouvoirs publics. C'est pourquoi le ministère des Affaires étrangères et ses agents à l'extérieur doivent diriger et contrôler les initiatives, inspirer et favoriser à tout prix la pénétration intellectuelle française, avec la conviction qu'elle est une des formes les plus sûrement efficaces de notre action à l'étranger. »⁹

9. Cité in François Roche et Bernard Pigniau, *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, op. cit., p. 38.

1920-1939 : une action culturelle extérieure très dynamique

Le budget des Œuvres continue de croître durant toute cette période. Entre 1929 et 1938, la part de l'action culturelle, linguistique et humanitaire au sein du ministère des Affaires étrangères passe de 16,1 % à 20,4 %. L'effort s'est ainsi accru depuis 1880, date à laquelle le ministère ne consacrait que 1,9 % de ses moyens à ce secteur d'activités.

C'est ce que précisent F. Roche et B. Pigniau¹⁰ lorsqu'ils écrivent : « L'affectation géographique des crédits varie sensiblement de 1919 à 1939. En Orient, la priorité va à la Syrie et au Liban. La part de l'Europe, bien faible avant la Grande Guerre, croît pour atteindre environ un tiers de la dotation globale. Sans doute le démembrement de l'Empire austro-hongrois offrait-il un nouveau terrain d'action en Europe centrale. La montée des idéologies totalitaires avait amené les Britanniques à créer le *British Council* (1934). La France développa également son réseau d'instituts européens : Barcelone et Naples en 1919, Zagreb en 1924, Amsterdam en 1933, Lisbonne et Stockholm en 1937. D'autres initiatives isolées la conduisirent à s'établir hors d'Europe : à Kyoto – Paul Claudel était alors ambassadeur au Japon – et à Santiago du Chili (1938). »

De nombreux accords culturels avec l'Iran (1929), le Danemark (1930), l'Autriche et la Suède (1936) ainsi que la Roumanie (1939) offrirent un cadre juridique à l'enseignement du français : les détachés de l'Instruction publique furent ainsi de plus en plus nombreux à enseigner le français à l'étranger (120 dans les instituts, 130 dans les écoles et lycées et 300 dans les universités, au milieu de l'entre-deux-guerres).

En 1922, l'Association française d'expansion et d'échanges artistiques, préfiguration de la future Association française d'action artistique (AFAA), fut créée, réunissant différentes personnalités intéressées par le développement de l'art français dans le monde. Son rôle ne fera que croître au fil des ans, pour être réellement effectif après la Seconde Guerre mondiale.

1939-1945 : la tourmente de la Seconde Guerre mondiale

Pendant la guerre, les enjeux ne sont pas seulement diplomatiques et militaires. Les milieux de la France libre sont en effet extrêmement attentifs au ralliement des écoles, des lycées à l'étranger et des alliances françaises (dont le siège est transféré de Paris à Londres).

10. *Ibid.*, p. 44.

Le général de Gaulle précisera du reste sa conception des relations culturelles dans un important discours prononcé à Alger en 1943 : « La France a pu, de siècle en siècle et jusqu'au drame présent, maintenir à l'extérieur la présence de son génie [...] Sans doute dans l'ordre artistique, scientifique, philosophique, l'émulation internationale est-elle un ressort dont il ne faut pas que l'humanité soit privée, mais les hautes valeurs ne subsisteraient pas dans une psychologie outrée de nationalisme intellectuel. Nous avons, une fois pour toutes, tiré cette conclusion que c'est par de libres rapports intellectuels et moraux, établis entre nous-mêmes et les autres, que notre influence culturelle peut s'étendre à l'avantage de tous et qu'inversement peut s'accroître ce que nous valons »¹¹.

L'isolement de Vichy est de plus en plus grand, de nombreux instituts ferment en Europe; de grands instituts français, l'Alliance française rompent également avec ce régime et se mettent au service de la France libre. Le service des Œuvres, installé à Londres, continue d'avoir une action culturelle internationale, en Amérique latine notamment.

En 1945 naît la Direction générale des relations culturelles et des œuvres françaises à l'étranger, qui couvrira les domaines culturels, scientifiques et techniques.

1945-fin des années 2000 : l'essor de la diplomatie culturelle et la création de la Direction générale de la mondialisation

Trois objectifs sont fixés d'emblée à l'action culturelle extérieure de la France :

- rétablir un courant d'échanges intellectuels interrompu pendant cinq années;
- satisfaire à l'appel de nombreux pays qui réclament des professeurs, des conférences et des livres;
- démontrer la vitalité de la pensée française à travers les épreuves subies.

La finalité globale est de redéfinir et remettre en place une politique d'enseignement de la langue française à l'étranger.

Cette période est caractérisée par la création des premiers postes de conseiller culturel dans les ambassades : quatorze sont ouverts en 1949. Elle est également propice à la signature de nombreuses conventions culturelles et à la naissance des commissions mixtes chargées de définir les objectifs et les

11. *Discours et messages*, tome I, Club français des bibliophiles, Paris, 1971.

programmes de coopération culturelle bilatérale : ainsi, 60 traités bilatéraux sont signés entre 1945 et 1961.

Les écoles et lycées français sont invités à intensifier leurs activités, les alliances françaises développent aussi leur activité d'enseignement.

Parallèlement, la décolonisation va entraîner une redéfinition de l'action culturelle et donner naissance à la coopération technique destinée à épauler les nouvelles autorités.

Cette nouvelle donne correspond à quatre objectifs importants de la fin des années 1950 :

- consolider les positions de la langue et de la culture françaises dans les pays ouverts à l'influence française et les défendre dans les autres ;
- développer la coopération technique sur une aire géographique plus étendue du fait des nouveaux États indépendants ;
- maintenir et renforcer les relations culturelles traditionnelles, qu'il s'agisse de l'enseignement ou des échanges culturels ;
- reconvertir et intégrer les services culturels des anciens protectorats et des trois États d'Indochine (Cambodge, Laos et Vietnam).

Les années 1960 vont résolument articuler l'action culturelle, la coopération technique et l'action commerciale et industrielle. Ainsi, à partir de 1961, un important programme de formation de cadres nationaux des pays en voie de développement est mis en place, qu'il s'agisse de l'octroi de bourses d'études en France ou de l'envoi d'experts et de techniciens sur place.

Deux types d'interventions (directe et indirecte) sont alors possibles : celle des personnels français d'enseignement en poste au Vietnam et en Afrique du Nord (Maroc, Tunisie) et celle des formations sur place d'enseignants de ces pays.

La coopération technique comprend également, outre l'enseignement, l'administration publique (santé, douanes, postes, finances, etc.) et l'encadrement technique (électricité, agriculture, télécommunications, etc.).

Ainsi, ce concept de coopération technique est fortement lié au concept linguistique : cette coopération se fait en français. Il y a là une période de véritable expansion dans les programmes culturels et techniques.

À la fin des années 1960, on compte 80 conseillers et attachés, 59 instituts et 150 centres culturels et près de 180 écoles, collèges et lycées français. L'Alliance française s'est, elle aussi, beaucoup développée, avec plus de 800 comités locaux répartis dans près de 85 pays. Plus d'une centaine de cinémathèques sont ouvertes, et près de 225 000 professeurs étrangers enseignant le français bénéficient d'aides à la formation.

La fin des années 1960 et les années 1970 marquent un élargissement des composantes de l'action culturelle en intégrant notamment le secteur scientifique.

En 1969, la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCST, ex-Direction générale des affaires culturelles et techniques) du ministère des Affaires étrangères réunit la promotion de la langue et de la culture françaises et les relations scientifiques et technologiques avec l'étranger.

La modernisation de l'action culturelle extérieure de la France s'organise autour de trois mots-clés : professionnalisation, échange, médias.

La professionnalisation fait directement référence aux compétences : le recrutement du personnel est ouvert à des praticiens de l'action culturelle, issus par exemple des maisons de la culture ou des centres dramatiques nationaux. La professionnalisation implique aussi un effort de formation initiale des personnels en France et une sorte de formation continue dans les réunions régionales de programmation culturelle et artistique organisées dans le monde entier. Par ailleurs, dans le domaine de l'enseignement, le développement du champ de la didactique du français langue étrangère contribue à professionnaliser la promotion de cette langue.

L'échange est le deuxième terme de la modernisation. Ainsi, en Europe, les instituts Goethe en France et les instituts français en Allemagne organisent des actions communes. La logique est alors nettement axée sur le dialogue des cultures. La transition s'effectue d'une action univoque de l'Hexagone vers l'étranger à une recherche plus systématique d'échanges entre les pays concernés et la France.

Les médias, enfin, constituent le troisième volet de cette modernisation. En 1984, TV5, chaîne internationale de langue française par satellite, commence à émettre. Associant les chaînes publiques françaises à la télévision suisse romande, à la télévision belge et, depuis 1986, à un consortium canado-québécois (CTQC), TV5 s'étend progressivement au-delà de l'Europe.

Du côté de la diffusion radiophonique, Radio France Internationale (RFI) passe du 27^e au 8^e rang mondial, en termes d'audience, au cours de la décennie 1990, et se développe considérablement.

Mais l'événement le plus marquant de la fin de cette période fut sans doute le profond bouleversement provoqué, en Europe, par la chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'Union soviétique (1989-1991). De nouveaux établissements culturels voient le jour en Bulgarie, en Roumanie, en Ukraine, en Estonie ou encore en Russie. Un déploiement audiovisuel accompagne des actions multiples dans le domaine de la coopération scientifique et technique.

On notera l'importante réforme de 1993, sous la direction d'Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères, organisée autour de quatre axes et concrétisée par une réorganisation de l'administration centrale du ministère (décret n° 93-1210 du 4 novembre 1993) :

- mettre en avant l'action extérieure grâce à des restructurations et à des rapprochements dans les secteurs culturel et linguistique ;
- déconcentrer et accélérer les procédures de gestion des personnels ;
- se doter d'instruments d'évaluation quantitative et qualitative ;
- proposer une nouvelle gestion de carrière des personnels, ainsi par la création de fichiers informatiques et de nouvelles fiches descriptives de fonctions et de vœux, en vue de garantir la transparence des affectations. De même, dans un contexte de technicité professionnelle croissante, l'Institut de formation à l'administration consulaire (devenu Institut de formation aux affaires administratives et consulaires par l'arrêté du 17 mars 2006) a été créé par l'arrêté du 9 avril 1993 pour former les agents du ministère des Affaires étrangères aux métiers consulaires.

C'est là une réforme d'ampleur qui aborde les interrogations d'aujourd'hui sur les missions, l'organisation et les financements de l'action culturelle extérieure française. Elle a ouvert la réflexion menée dans de nombreux rapports et avis ministériels entre 1996 et 2016, sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre suivant, et qui sont le signe d'une réflexion sur la rénovation de l'appareil diplomatique de la France, à l'heure de la mondialisation et de la stratégie d'influence.

Par ailleurs, la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française (dite « loi Toubon ») « renforce la francophonie en France et dans le monde [...] Quand la France prend une loi, c'est exemplaire, et l'écho de la loi Toubon est grand dans de nombreux pays francophones, particulièrement attentifs à la situation française », déclarait le 10 octobre 2014 Bernard Cerquiglini, linguiste et recteur de l'Agence universitaire de la francophonie jusqu'en décembre 2015¹².

Enfin, la création, par le décret n° 2009-291 du 16 mars 2009, de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (devenue depuis Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international en vertu du décret n° 2015-1726 du 22 décembre 2015) est sans doute la réforme la plus importante depuis la fusion des ministères des Affaires étrangères et de la Coopération en 1998. Il s'agit en effet d'un projet global qui associe le réseau culturel et scientifique aux débats mondiaux sur les régulations économiques et financières, le climat, la santé, l'éducation, la croissance verte, etc. Cette direction résulte de la fusion de la Direction générale de la coopération internationale et du développement, de la Direction des affaires économiques et financières et de la sous-direction des affaires économiques de la Direction des Nations unies et des organisations internationales :

12. Ministère de la Culture et de la Communication, « Langue française : la « loi Toubon » vingt ans après », 10 octobre 2014 (<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Actualites/En-continu/Langue-francaise-la-loi-Toubon-vingt-ans-apres>).

l'économie globale et les stratégies de développement, les biens publics mondiaux, la politique culturelle et de la langue française, les politiques de mobilité et d'attractivité sont autant de missions de cette direction¹³.

Ainsi, si la composante culturelle et scientifique est une composante essentielle de l'action extérieure de la France, elle est également une des facettes d'un dispositif plus vaste qui intègre les sujets économiques et sociétaux. C'est ce que montre très bien Marie-Christine Kessler¹⁴, lorsqu'elle écrit : « Depuis quelques années, le ministère des Affaires étrangères a développé une politique associant délibérément culture et économie dans le cadre de manifestations bilatérales régulières tant en France qu'à l'étranger. L'idée est double : d'une part, ces événements sont en partie financés par les entreprises dont le partenariat est recherché dans ces opérations; d'autre part, une assise nouvelle ou meilleure sur le marché du pays ciblé leur est proposée grâce au soutien officiel de la France, qui ainsi confère à leur présence un tremplin et une publicité exceptionnels. » La dimension économique de la culture prend ainsi toute sa signification dans le cadre de l'action internationale¹⁵. C'est également tout le sens du développement de la diplomatie économique, voulue et mise en œuvre par Laurent Fabius à partir de 2014 (voir au début du chapitre 3 *infra*).

13. Daniel Haize, « La diplomatie culturelle française : une puissance douce ? », Centre de recherches internationales (CERI), *Ceriscope Puissance*, 2013 (édition électronique).
14. Marie-Christine Kessler, « L'apport de la culture à la diplomatie économique », *Géoéconomie*, n° 56, hiver 2010-2011, p. 1-15.
15. Françoise Benhamou, *Les dérèglements de l'exception culturelle. Plaidoyer pour une perspective européenne*, Le Seuil, coll. « La Couleur des idées », Paris, 2006. Voir aussi, de la même auteure, *Politique culturelle, fin de partie ou nouvelle saison ?* La Documentation française, coll. « Doc' en poche », série « Place au débat », Paris, 2015.

› Chapitre 2

L'action culturelle et scientifique depuis le début des années 2010 : *soft power* or *hard power* ?

Un nouveau paradigme ?

À n'en pas douter, la diplomatie culturelle et scientifique est aujourd'hui d'une grande actualité : avec l'élection de Barack Obama à la présidence des États-Unis d'Amérique en 2008, les premiers commentaires suivis des premières décisions politiques (dans le domaine de la diplomatie scientifique, notamment) insistent sur le retour du *soft power*¹, moyen pacifique d'influence, à l'opposé du *hard power*, moyen plus contraignant, voire militaire. Du reste, c'est à cette période, dans les années 2008 et 2009, qu'apparaît en France l'expression « diplomatie d'influence » pour caractériser la diplomatie culturelle et scientifique française.

C'est ce que fit le Japon dans sa Constitution de 1946, l'obligeant à renoncer à la force armée après la Seconde Guerre mondiale : il mit alors en route un vaste plan de développement d'un pouvoir *soft*, le *Japan cool*², grâce notamment aux bandes dessinées, dessins animés et autres succès cinématographiques et télévisuels.

Et la France ? Va-t-elle perdre la bataille du *soft power*, pour reprendre l'expression de Frédéric Martel³, ancien attaché culturel aux États-Unis ? « La cartographie des échanges culturels se transforme. Nous assistons à la montée en puissance d'un *entertainment mainstream* global, largement américain, et [à] la constitution de blocs régionaux. En outre, les cultures

1. Joseph S. Nye, Jr., *Bound to Lead: The Changing Nature of American Power*, Basic Books, New York, 1990 et *The Future of Power*, PublicAffairs, New York, 2011 ; Paul M. Kennedy, *The Rise and Fall of the Great Powers: Economic Change and Military Conflict from 1500 to 2000*, Random House, New York, 1987. Voir aussi Maud Quessard-Salvaing, « Repenser la diplomatie publique américaine après le 11 septembre : acteurs, enjeux et stratégies de diffusion au service du *leadership* », *Cahiers du Mimmoc-Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain*, n° 16, 2016 (édition électronique).
2. Voir Xavier Greffe et Sylvie Pfliegler, encadré « *Soft power* : quand le *Japan cool* inonde la planète », in *La politique culturelle en France*, La Documentation française, coll. « Les Études », Paris, 2009, p. 202.
3. Frédéric Martel, « Culture : pourquoi la France va perdre la bataille du "*soft power*" », Terra Nova, note, 31 mars 2010, p. 2 (<http://www.tnova.fr/sites/default/files/252-martel.pdf>).

nationales se renforcent partout, même si l'« autre » référent, l'« autre » culture est de plus en plus celle des États-Unis. Enfin, tout s'accélère et tout s'entremêle : l'*entertainment* américain est souvent produit par des multinationales européennes, japonaises ou désormais indiennes, alors même que les cultures locales sont de plus en plus souvent coproduites par Hollywood. [...] Dans cette nouvelle cartographie, l'Europe a bien du mal à se positionner, et la France est en train de perdre la bataille du *soft power*».

F. Martel voit plusieurs raisons à cette perte d'influence de l'Europe en général, et de la France en particulier : la première est la multiplication du nombre de chaînes de télévision qui entraîne une concurrence accrue dont le Vieux continent n'est plus le seul acteur ; la deuxième est que « le vieillissement de la population européenne prive les industries créatives du public principal de l'*entertainment*, celui des jeunes ». F. Martel précise en effet que « la demande inépuisable de produits culturels de la jeunesse indienne, brésilienne ou arabe (une large partie de la population de ces pays a moins de 25 ans) est un élément décisif du succès à venir de l'*entertainment* dans ces régions ». La troisième raison est que la définition européenne de la culture, largement « historique et patrimoniale », n'est plus forcément en phase avec la mondialisation et l'ère numérique de la communication. Enfin, la quatrième raison est une question de masse critique et d'homogénéité du marché, réelle aux États-Unis, en Inde, en Chine ou au Brésil, plus difficilement identifiable en Europe.

Le diagnostic de F. Martel est sévère et sans doute à nuancer ; il a néanmoins plusieurs conséquences opératoires, selon l'auteur, pour qui il conviendrait :

- de « séparer le culturel du diplomatique (il est donc crucial de couper le cordon ombilical entre les ambassades et le réseau culturel) » ;
- de « séparer l'art des industries culturelles afin d'avoir des professionnels qui, au lieu d'organiser des séances de cinéma d'art et d'essai et les dîners culturels des ambassadeurs, puissent se concentrer sur les négociations avec les câblo-opérateurs, les fournisseurs d'accès à Internet, les maisons de production télé [visuelle], les opérateurs de téléphonie mobile et les groupes de médias » ;
- d'« affirmer l'autonomie de la recherche et du débat d'idées [par rapport à] la diplomatie » ;
- enfin, de « passer à l'ère du numérique ».

En contrepoint à ces critiques, quatre propositions ou priorités sont avancées :

- la première serait de créer des « bureaux des industries culturelles » dans un nombre limité de capitales des médias et industries créatives, dirigés par des professionnels ayant une compétence reconnue dans au moins un des secteurs de ces activités, formés et nommés pour une période plus longue que les contrats actuels ;
- la deuxième proposition avancée par F. Martel est de créer un centre d'analyse et de prévision auprès du Président de la République, sur le

modèle du Centre d'analyse économique. Dirigé par un(e) spécialiste des questions internationales, ce centre pourrait « confier à des chercheurs des missions limitées dans le temps, avec des obligations de production réelles » ;

- la troisième recommandation serait de refonder la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes, afin de « couvrir la culture, le numérique, le *soft power*, le développement, la bataille des droits sportifs télévisés ou encore l'influence des *talk-shows* ». Il s'agit donc de confier ces nouvelles responsabilités à des professionnels de la culture qui soient indépendants du Quai d'Orsay ;
- enfin, la France devrait être dotée d'un « portail culturel et de débat d'idées » puissant qui pourrait être rattaché à la nouvelle agence culturelle.

Révolution copernicienne ? Défaite certaine ? Le diagnostic est sans concessions, les propositions radicales. Il est donc nécessaire de replacer ces interrogations, parfois ces polémiques, dans le cadre des nombreux rapports et questionnements qui scandent la réflexion sur la diplomatie culturelle et scientifique française depuis une décennie. Cette mise en perspective nous permettra d'identifier les forces et les faiblesses de notre dispositif culturel et scientifique à l'étranger et de montrer la nécessaire relation entre les nouvelles instances créées en juillet 2010 et le réseau diplomatique et consulaire de la France.

Les trois nouvelles entités créées en 2010

La loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État précise que les trois établissements publics contribuant à l'action extérieure de la France ont pour mission de promouvoir la présence et l'influence de celle-ci à l'étranger et de participer à l'action extérieure de l'État, notamment par la mise en œuvre hors de nos frontières d'actions culturelles, de coopération et de partenariat. Ces établissements publics sont placés sous la tutelle de l'État, qui précise leurs missions et leurs modalités de fonctionnement et d'organisation. Une convention pluriannuelle conclue entre l'État et chaque établissement public contribuant à l'action extérieure de la France définit les objectifs et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces missions.

Cette loi crée un nouvel établissement public à caractère industriel et commercial (Epic), dénommé **CampusFrance** : il se substitue à l'association « Égide » (premier opérateur de la mobilité internationale en France) et au groupement d'intérêt public CampusFrance. Cet organisme, en place depuis le 1^{er} mai 2012, a pour missions :

- la valorisation et la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français ;

- l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers ;
- la gestion de bourses, de stages et d'autres programmes de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ;
- la promotion et le développement de l'enseignement supérieur dispensé au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Point important : cette nouvelle agence CampusFrance exerce ses missions selon les orientations définies *conjointement* par le ministre chargé des affaires étrangères et le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Pour l'accomplissement de ses missions, cet établissement public fait appel au réseau diplomatique à l'étranger, sous l'autorité des chefs de mission diplomatique, et aux établissements placés sous leur autorité ou qui sont liés par convention aux ambassades et consulats.

Restait une étape à franchir : l'ensemble des activités internationales du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous), qui gérait quelque 13 000 bourses, a été intégré à CampusFrance le 1^{er} septembre 2012. En 2015, 155 espaces et 80 antennes CampusFrance étaient répartis dans 121 pays et 140 millions d'euros de fonds étaient gérés.

La loi du 27 juillet 2010 crée également un autre Epic dénommé **Institut français**, placé sous la tutelle du ministre chargé des affaires étrangères. Il s'agit de contribuer, à l'étranger, à la diversité culturelle et linguistique dans un esprit de partenariat avec les pays d'accueil ; l'Institut français concourt, en faisant appel au réseau culturel français à l'étranger, à la politique culturelle extérieure définie par le ministre chargé des affaires étrangères, en concertation avec le ministre chargé de la culture, notamment, et assure les missions suivantes (article 2 du décret n° 2010-1695 du 30 décembre 2010) :

- « 1) La promotion et l'accompagnement à l'étranger de la culture française. Il intervient en particulier pour faire connaître la création française et assurer sa promotion dans les domaines mentionnés au présent article, ainsi que dans ceux des arts de la scène, des arts visuels, du *design* et de la mode, de l'architecture, de l'ingénierie de la culture, ainsi que dans le secteur des industries culturelles en lien avec les organismes compétents ;
- 2) le développement des échanges avec les cultures européennes, francophones et étrangères ;
- 3) le soutien à la création, au développement et à la diffusion des expressions artistiques du Sud, en particulier d'Afrique et des Caraïbes, ainsi que leur promotion et leur diffusion en France et à l'étranger ;
- 4) dans les domaines cinématographique et audiovisuel, et pour l'application des dispositions du 1), la promotion des œuvres de patrimoine et la diffusion non commerciale des œuvres de création récente, en concer-

tation étroite avec les autres organismes compétents pour la promotion ou la diffusion de ces œuvres ;

5) la promotion et l'accompagnement à l'étranger des idées, des savoirs et de la culture scientifique français ;

6) le soutien à la diffusion et à la promotion non commerciales des écrits, des œuvres et des auteurs, en particulier francophones, en concertation avec les organismes compétents dans ces domaines ;

7) la promotion, la diffusion et l'enseignement à l'étranger de la langue française, en partenariat notamment avec le Centre international d'études pédagogiques. À ce titre, l'Institut français encadre l'activité de cours de langue française du réseau culturel français à l'étranger et développe des programmes visant à promouvoir le français dans les pays étrangers, en particulier dans leur système d'enseignement respectif ;

8) l'information du réseau culturel français à l'étranger, des institutions et des professionnels étrangers sur l'offre culturelle française ;

9) le conseil et la formation professionnels des personnels français et étrangers concourant à ces missions, et notamment des personnels du réseau culturel français à l'étranger, en liaison avec les ministères et organismes compétents. À ce titre, il est associé à la politique de recrutement, d'affectation et de gestion des carrières de ces personnels. »

De même que CampusFrance, l'Institut français fait appel au réseau diplomatique à l'étranger, sous l'autorité des chefs de mission diplomatique, et aux établissements placés sous leur autorité ou qui sont liés par convention aux missions diplomatiques. Il collabore également avec les organisations internationales et européennes, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles concernées par l'exportation des industries culturelles françaises, les institutions de création et de diffusion culturelles françaises et étrangères, ainsi qu'avec les partenaires publics et privés, dont les alliances françaises.

De fait, l'Institut français doit concourir à l'animation et à la gestion du réseau culturel, en se substituant à l'association CulturesFrance. Créé par le décret du 30 décembre 2010, il est investi de missions supplémentaires, telles que le cinéma, le débat d'idées, la coordination des saisons culturelles et des années croisées (par exemple, France-Corée en 2015-2016 et France-Colombie en 2016-2017), ainsi que la formation et la gestion des personnels. Chaque année, cet organisme, fort d'un réseau de 96 instituts français et de plus de 800 alliances françaises, mène de nombreux projets culturels (encadré).

■ L'Institut français en quelques chiffres ⁽¹⁾

Chaque année, dans le monde, l'action de l'Institut se concrétise par :

- « plus de 2 000 projets culturels internationaux ;
- 450 projets artistiques réalisés avec les collectivités territoriales ;
- 650 traductions d'auteurs français soutenues dans le monde ;
- 700 créateurs et professionnels étrangers invités et accueillis en France ;
- 135 000 abonnés à la bibliothèque numérique Culturethèque ;
- 36 000 projections de cinéma ;
- des programmes et outils au service des 900 000 professeurs de français dans le monde ».

En 2015, le budget de l'Institut s'est établi à 41,4 millions d'euros, dont 74 % provenant de subventions de l'État, 20 % de reprises sur amortissements et provisions, produits financiers et exceptionnels et 6 % de divers (mécénat, partenariat, fonds de concours, collectivités publiques et autres organismes internationaux, « ventes produits, prestation de services et autres produits gestion courante »).

⁽¹⁾ Source : rapport d'activité 2015 de l'Institut français, p. 3 et 75.

La troisième agence créée par la loi du 27 juillet 2010 est **France Expertise internationale**. Cet Epic, placé sous la tutelle du ministre chargé des affaires étrangères et de celui chargé de l'économie, concourt à la promotion de l'assistance technique et de l'expertise internationale françaises à l'étranger, ainsi qu'à la maîtrise d'œuvre de projets sur financements bilatéraux et multilatéraux. Répondant également aux besoins exprimés par le réseau diplomatique à l'étranger, elle s'est substituée au groupement d'intérêt public « France Coopération internationale » à compter du 1^{er} avril 2011. Au 1^{er} janvier 2015, elle a fusionné avec les cinq autres principaux opérateurs d'assistance technique français pour former Expertise France, en vertu du décret n° 2014-1656 du 29 décembre 2014. En 2015, son volume d'activité était de 120 millions d'euros et elle comptait plus de 300 projets dans 80 pays.

Ces trois organismes jouent donc un rôle essentiel dans l'action culturelle et scientifique de la France, en liaison étroite avec les postes diplomatiques et consulaires.

Ils ont précédé la naissance d'autres organismes spécialisés dans le développement de la diplomatie économique et de l'attractivité internationale des entreprises françaises.

Une réforme importante

Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes, dans une lettre du 28 octobre 2009 adressée à tous les agents du réseau culturel et scientifique, justifiait ainsi la nécessaire réforme de la politique culturelle extérieure : « L'érosion des moyens budgétaires, l'absence de stratégie claire et pérenne, la gestion insatisfaisante de la carrière des agents comme l'absence de formation spécifique, la faible visibilité de notre dispositif, tant à Paris qu'à l'étranger, ont conduit au découragement des acteurs de notre action culturelle extérieure et à la multiplication des critiques. » Il annonce une importante réforme de l'action culturelle extérieure.

Cette réforme pose les fondements d'une stratégie d'influence de la France à partir des éléments suivants :

- un ministère mieux organisé pour piloter l'action culturelle extérieure, « ministère de la mondialisation » pour répondre aux enjeux globaux d'aujourd'hui et mettre en œuvre la diplomatie d'influence nécessaire ;
- une agence renforcée, un établissement public : ce sera le rôle non pas d'une, mais de trois agences chargées de promouvoir les idées, la langue, la culture, les savoirs ;
- un réseau sur le terrain unifié, grâce à la fusion des services culturels des ambassades et des établissements à autonomie financière.

Cette réforme du ministère chargé des affaires étrangères et de son action culturelle extérieure s'est ainsi accomplie en plusieurs étapes, à la suite de la remise du rapport de la commission co-présidée par Alain Juppé et Louis Schweitzer, *La France et l'Europe dans le monde. Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008-2020*, le 11 juillet 2008 : création de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats par le décret n° 2009-291 du 16 mars 2009, conclusion des travaux de la mission de préfiguration conduite par le secrétaire général du ministère le 10 juillet 2009, adoption en Conseil des ministres, le 22 juillet 2009, d'un projet de loi relatif à l'action extérieure de l'État, qui prévoit la création de deux établissements publics à caractère industriel et commercial (Epic), l'un pour l'expertise et la mobilité internationales, l'autre pour l'action culturelle de la France à l'étranger. La loi définitive retiendra la proposition de deux entités distinctes pour l'expertise et la mobilité internationales ; afin d'aboutir à cette version finale de juillet 2010, une grande enquête auprès des agents du réseau culturel et scientifique a porté sur le contenu et la réalisation d'un plan de formation, ainsi que sur la nature et les modalités de la relation entre le réseau et les futurs établissements publics.

De fait, la vocation du ministère chargé des affaires étrangères n'est pas de prendre en charge l'ensemble de la politique culturelle extérieure, mais de définir les priorités et les stratégies pertinentes, de veiller à l'articulation

nécessaire entre action culturelle et politique étrangère et d'accompagner et d'aider à la réalisation de projets culturels à l'étranger. Il est donc nécessaire d'améliorer le dispositif actuel, au service des artistes et des créateurs, des professionnels de la culture, des scientifiques et chercheurs, et des objectifs de rayonnement. Cela suppose à la fois de définir une stratégie d'ensemble cohérente et des stratégies par secteurs qui soient efficaces et appropriées, ainsi que d'adapter l'outil administratif et l'élément humain pour optimiser l'efficacité des moyens budgétaires que l'État peut consacrer à cette mission.

À cet égard, les points suivants méritent d'être mentionnés :

- la nécessité d'une politique globale de la présence culturelle à l'aide de stratégies sectorielles et géographiques clairement opérationnelles ;
- l'unification du réseau à l'étranger, grâce notamment à la fusion des services de coopération et d'action culturelle et des centres, sous l'appellation d'« instituts français », dotés de l'autonomie financière ;
- la direction des instituts français, représentante au niveau local de l'agence culturelle ;
- la politique de formation des personnels, sous la responsabilité de la nouvelle agence.

Le réseau culturel français : un objet de débat national

La politique culturelle extérieure de la France fait aujourd'hui l'objet d'un véritable débat : « Dans la plupart des cas, nous ne faisons pas nous-mêmes ; nous faisons de l'« ingénierie culturelle », et ce sont nos partenaires locaux qui agissent. Le coût du réseau culturel français à l'étranger équivaut à celui de la subvention annuelle de l'Opéra de Paris », écrivait en avril 2010 Bernard de Montferrand, alors ambassadeur de France en Allemagne⁴. Ce réseau soutient ainsi de nombreux emplois en France. Il est alors important de souligner la nécessaire relation que doivent entretenir les ambassades et les institutions du réseau culturel, à Paris comme dans les différents postes diplomatiques. L'action d'un institut culturel est en effet inséparable de celle d'une ambassade : « Le dialogue culturel se nourrit de tous les grands débats de société qui sont le quotidien des ambassades », précise B. de Montferrand. Il est alors nécessaire de développer le réseau des instituts français et d'avoir le soutien d'une agence culturelle capable de mobiliser les créateurs français au service de ce réseau d'influence dans le monde. La question est essentielle : elle divise les partisans d'une séparation des pouvoirs et des institutions et les promoteurs d'une nécessaire

4. Bernard de Montferrand (ambassadeur de France en Allemagne), « Il ne faut pas tuer le réseau culturel français », *Libération*, 9 avril 2010.

coopération des différents acteurs concernés⁵. Faut-il donner plus d'indépendance aux institutions culturelles par rapport aux instances politiques et diplomatiques ? Comment promouvoir le développement d'une politique culturelle européenne et multilatérale ?

La thèse proposée dans cet ouvrage est celle d'une complémentarité nécessaire de l'action des institutions culturelles et scientifiques nationales avec le réseau diplomatique et consulaire et les organismes culturels, scientifiques et techniques qui s'y rattachent. C'est ce qui peut être déduit des nombreux rapports qui se sont succédé sur le sujet depuis le début des années 2000⁶.

Le rapport de Julia Kristeva-Joyaux entend conférer à notre « message [culturel] un second souffle qui lui permettra de conduire, avec audace et créativité, une politique multiculturelle dynamique et ouverte sur le monde »⁷. L'auteure précise que les rapports parlementaires ont tous pointé cette nécessité depuis une décennie, sans que cela ait eu un impact réel sur les mesures politiques qui ont été prises. Or la nécessité d'une telle réflexion (et surtout d'une réelle action) est d'autant plus urgente que la mondialisation rend plus impérieuse encore la mise en place d'une politique culturelle et scientifique capable de s'adapter aux contradictions actuelles. Les mesures préconisées sont de divers ordres : la promotion d'une action culturelle extérieure plus cohérente et plus interministérielle au service de la diversité ; la rationalisation et la rénovation d'un réseau culturel foisonnant : services de coopération et d'action culturelle, services scientifiques, instituts français, alliances françaises, écoles et lycées français homologués, etc. ; la nécessité, en Europe occidentale et dans les pays industrialisés, d'une coopération entre institutions, et du renforcement du réseau dans les pays émergents.

La réforme votée en 2010 est le fruit d'un travail parlementaire d'une dizaine d'années qui a donné lieu à de nombreux rapports (le premier ayant été, en 2001, celui du député Yves Dauge)⁸ : dans le domaine culturel, le point important est celui de la fusion du réseau culturel de la France à l'étranger, composé de 140 établissements, avec l'établissement public Institut français. À la demande du Sénat⁹, la création d'un Conseil d'orientation stratégique doit permettre un pilotage associant tous les

5. Lire à ce sujet : Volker Steinkamp, "Die Auswärtige Kulturpolitik als Instrument der französischen Außenpolitik" [La politique culturelle extérieure comme instrument de la politique étrangère française], Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik e. V. (DGAP), *DGAPanalyse*, n° 5, août 2009.
6. Références dans : Julia Kristeva-Joyaux, *Le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la francophonie. Avis présenté par M^{me} Julia Kristeva-Joyaux, op. cit.*
7. *Ibid.*, p. 122.
8. *Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des affaires étrangères sur les centres culturels français à l'étranger et présenté par M. Yves Dauge, député*, n° 2924, Assemblée nationale, 7 février 2001.
9. Voir le *Rapport d'information fait au nom de la Commission des affaires culturelles et de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la réforme de l'action culturelle extérieure*, par MM. Jacques Legendre et Josselin de Rohan, *Sénateurs*, n° 458, Sénat, 10 juin 2009, p. 56.

partenaires de la diplomatie culturelle et scientifique; prévu par l'article 10 de la loi du 27 juillet 2010, il est instauré par le décret n° 2010-1695 du 30 décembre 2010 relatif à l'Institut français. Présidé par le ministre chargé des affaires étrangères, il est composé notamment d'un député et un sénateur, de deux représentants de l'Assemblée des Français de l'étranger et de onze représentants de l'État (ministères chargés des affaires étrangères; de la culture; de l'éducation nationale; de l'enseignement supérieur et de la recherche; du budget). En octobre 2014, un parlementaire regrettait qu'il ne se soit «réuni que deux fois à ce jour»¹⁰; il s'est réuni une fois en 2015 (mais les postes diplomatiques ont désormais vocation à tenir une réunion au moins une fois par an).

À ce titre, la coopération entre le ministère chargé des affaires étrangères, celui de la Culture et de la Communication et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est essentielle. En effet, à la différence du Royaume-Uni, par exemple, où l'action culturelle jouit d'une large autonomie, en France, le pilotage de la diplomatie scientifique et culturelle implique une concertation étroite avec les ministères concernés : le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en ce qui concerne l'établissement CampusFrance et le ministère de la Culture et de la Communication pour ce qui touche à l'Institut français. Dans ce domaine, en matière de rayonnement culturel à l'étranger, ce dernier ministère intervient traditionnellement à différents niveaux :

- l'accueil des cultures étrangères et l'accueil et la formation des professionnels culturels étrangers, *via* le soutien aux festivals et aux événements culturels, dont l'accueil des cultures étrangères est l'objet premier, ainsi que l'organisation de saisons culturelles en France;
- une fonction d'expertise, notamment dans le domaine patrimonial;
- la coopération dans le domaine cinématographique, conduite par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC);
- la coopération dans le domaine du livre, conduite par le Centre national du livre (CNL), le Bureau international de l'édition française (voir dans le chapitre 4 *infra*, la section «La politique du livre, les débats d'idées, les sciences et les savoirs») et la Centrale de l'édition, groupement d'intérêt économique créé en 1974 et dont les deux principales activités consistent, d'une part, à «fournir à ses adhérents les garanties de paiement sur les encours de leurs clients», et, d'autre part, à «proposer à ses adhérents et aux importateurs de livres français, partout dans le monde, des solutions optimales de transport-groupage, avec la possibilité de souscrire une assurance-transport» (site Internet de cet organisme).

10. *Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation sur le projet de loi de finances pour 2015*, tome 1 : *Action extérieure de l'état diplomatie culturelle et d'influence*, par M. Benoist Apparu, n° 2261, Assemblée nationale, 9 octobre 2014, p. 49.

Dès lors, la nécessité d'une action coordonnée implique la poursuite du travail de regroupement budgétaire des crédits affectés à l'action internationale de la France, le recensement des priorités géographiques des divers opérateurs, la coordination de l'action internationale des établissements publics, ainsi que l'articulation interministérielle de l'action politique d'influence. Ces priorités gouvernementales vont de pair avec une bonne organisation de l'action culturelle et scientifique dans les postes; celle-ci exige une concertation et un travail d'équipe indispensables à la conduite d'une politique de coopération. Cela est d'autant plus vrai que le terme clé, lorsque l'on mène une action de coopération dans un pays, est celui de partenariat : il importe que celui-ci s'applique tout autant aux différents services de l'action de la France qu'à ceux du pays dans lequel cette action est menée.

La diplomatie culturelle et scientifique : un enjeu international

À n'en pas douter, la diplomatie culturelle (au sens large – *cultural diplomacy* en anglais) est devenue un enjeu de débat international; c'est ce que souligne Rod Fisher¹¹ lorsqu'il précise les sept objectifs principaux d'une politique culturelle internationale :

- promouvoir la diplomatie culturelle;
- développer les relations culturelles;
- soutenir l'exportation de biens culturels et des industries de la création;
- favoriser le développement de nouvelles conventions de partenariat;
- attirer le tourisme et l'investissement;
- améliorer les programmes d'aide aux pays du Sud;
- générer une image informée et positive du pays concerné.

La diplomatie culturelle se développe aujourd'hui dans deux nouvelles directions complémentaires : l'arrivée de nouveaux acteurs, d'une part; le développement de l'approche multilatérale, d'autre part. En effet, comme le note Steve Green¹², le changement le plus important, ces dernières années, est l'évolution vers un monde multipolaire, avec une influence croissante de l'Asie en général, et de la Chine en particulier. Le développement des

11. Rod Fisher, "Recognising the Significance of Culture in Government and EU External Relations", Mobility Matters, an ERICarts (European Institute for Comparative Cultural Research) report, 2008 (http://www.mobility-matters.eu/web/files/137/en/Recognising_the_Significance_of_Culture_in_Government_and_EU_External_Relations.pdf).
12. Steve Green (Team Leader for the Eunic – European Union National Institutes for Culture – Presidency), "New directions", "La acción cultural exterior en perspectiva estratégica: tendencias de futuro", Instituto Cervantes et Real Instituto Elcano, conférence, Madrid, 14-15 décembre 2009.

instituts Confucius est en effet spectaculaire : depuis 2004, année de leur création, 387 d'entre eux ont ouvert dans 108 pays, dont 15 en France¹³. Leur objectif est d'atteindre le millier dans le monde, à hauteur du réseau actuel des alliances françaises ; chaque institut Confucius est mis en place dans une université ou en concertation avec celle-ci, avec le concours d'une université chinoise, le programme d'activités étant centré sur la langue et les arts ; toutefois, de plus en plus, des séminaires sur l'histoire récente de la Chine et les politiques actuelles y prennent place.

Si la Chine est sans doute le pays le plus actif, il est également vrai que la Corée entend développer son réseau culturel, en passant de 35 centres (en 2010) à 150 (on en comptait 84 en 2013). Il en est de même pour l'Inde, l'Indonésie, le Vietnam, la Malaisie et d'autres pays asiatiques qui évaluent aujourd'hui leur diplomatie culturelle.

Ce qui est vrai dans le domaine culturel l'est également dans le domaine scientifique : l'OCDE développe de nouveaux programmes scientifiques et technologiques pour relever les défis posés par les enjeux globaux¹⁴. Les domaines concernés sont notamment le changement climatique, la sécurité alimentaire, l'énergie et les maladies infectieuses.

Ce tour d'horizon s'achève par la présentation d'un rapport public américain récent¹⁵ qui met en relation la diplomatie culturelle et scientifique traditionnelle avec les grandes questions d'aujourd'hui : la démocratie et les droits de l'Homme, la lutte contre l'extrémisme violent, la non-prolifération nucléaire, la prospérité économique, la pauvreté, ainsi que les thématiques globales précédemment énumérées.

13. Source : <http://www.institut-confucius-montpellier.org/>, 4 mai 2016.

14. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), "New Approaches and Governance Mechanisms for Multilateral Cooperation in Science, Technology and Innovation to Address Global Challenges", Project Rationale and Relevance, 17 mars 2010. V. aussi OCDE, *Development Co-operation Report 2016. The Sustainable Development Goals as Business Opportunities*, juillet 2016.

15. U.S. Department of State-U.S. Agency for International Development, "Enduring Leadership in a Dynamic World", *Quadrennial Diplomacy and Development Review 2015*.

› Chapitre 3

Les protagonistes de la diplomatie culturelle et scientifique

Cinq nouveautés méritent d'être signalées depuis le début de la décennie 2010 :

- un dispositif plus cohérent et plus lisible. Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'Institut français s'appuie sur les 155 services de coopération et d'action culturelle à l'étranger (aux compétences élargies, grâce à leur fusion avec les services culturels des ambassades), qui sont ses relais et qui portent le même nom que lui, « Institut français » ; la diplomatie culturelle française avance désormais ainsi, dans le monde, sous un même nom, un même label, ce qui était indispensable à l'heure de la mondialisation. L'Institut à Paris et les centres culturels à l'étranger ont une relation de travail permanente, sur la programmation des activités, sur la gestion des hommes et des crédits. Dans une dizaine de postes diplomatiques, un rattachement juridique du réseau à l'Institut a été expérimenté jusqu'en 2013, étant entendu que l'un et l'autre doivent former un dispositif intégré ;

- des missions élargies. La nouvelle entité reprend les compétences de l'association CulturesFrance, à laquelle elle se substitue. Elle assure donc la promotion des artistes et des contenus culturels (cinéma, livre, arts de la scène, arts visuels, etc.). Elle développe aussi des missions nouvelles. Elle doit d'abord – mission fondamentale – promouvoir la langue française. Elle doit également diffuser les idées, les savoirs, la culture scientifique de notre pays, et faire en sorte que la France soit plus présente dans les grands débats qui agitent le monde. Enfin, elle forme les personnels qui concourent à la politique culturelle extérieure de la France ;

- son statut : l'Institut français est un établissement public industriel et commercial, un statut qui offre une souplesse de gestion et permet d'évoluer dans un contexte concurrentiel ; ce statut permet, en même temps, d'ancrer l'opérateur dans la sphère publique ;

- l'Institut associe de façon plus forte tous ceux qui concourent à notre politique culturelle extérieure, en particulier le ministère de la Culture et de la Communication, les grands établissements culturels, les collectivités territoriales et les représentants des industries culturelles, de l'audiovisuel et des cultures numériques. Tous ont leur place dans ses organes de gouvernance. C'est ce qui lui donne sa légitimité. Un partenariat nouveau est établi avec le réseau associatif des alliances françaises, qui complète et prolonge celui de l'Institut français ;

- de même, l'année 2014 marque un nouveau départ de la diplomatie économique de la France, et un effort particulièrement orienté vers le déve-

loppement international des entreprises françaises, symbolisé par l'ajout, dans l'appellation du ministère des Affaires étrangères, du complément « et du Développement international » (décret n° 2014-400 du 16 avril 2014). Cela s'est concrétisé notamment par la création, au sein de la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, d'une Direction des entreprises, de l'économie internationale et de la promotion du tourisme. Instituée par l'article 6 de l'arrêté du 22 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2012 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères, celle-ci contribue « à la définition et à la mise en œuvre coordonnée de la diplomatie économique de la France. Elle pilote à ce titre le suivi sectoriel des entreprises à l'export. [...] Elle assure la tutelle des opérateurs intervenant en matière de diplomatie économique et de promotion du tourisme. Elle soutient le développement international des entreprises françaises et participe au renforcement de l'attractivité de la France pour les acteurs économiques internationaux [encadré]. Elle contribue à l'analyse économique de la mondialisation ainsi qu'à la définition, au niveau européen et international, de sa régulation et de sa gouvernance ».

■ L'attractivité de Paris pour les investisseurs ⁽¹⁾

« Alors que KPMG et OpinionWay révélait, dans leur dernière enquête [*Global Cities Investment Monitor 2016. The New Rankings, Trends and Criteria*, février 2016], que l'image de la ville lumière auprès des investisseurs étrangers était toujours aussi positive, l'*European Digital City Index* annonçait en parallèle que Paris se positionnait dans le *top 10* des villes où il fait bon vivre pour les *startups* !

La capitale française a en effet su conserver son pouvoir d'attraction chez les investisseurs et les *startups*, qui ne tarissent pas d'éloges à son sujet. Infrastructures de qualité, main-d'œuvre qualifiée, politiques publiques de soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation performantes, Paris est considérée comme la 4^e ville la plus attractive pour réaliser des investissements.

Ville innovante et créative, la métropole s'avère être l'un des écosystèmes les plus matures pour le développement des jeunes pépites. 22 600 *startups* sont actuellement recensées à Paris par le *Startup Hub*, un chiffre qui s'explique par ses bons résultats concernant l'accès au capital. Classée au 6^e rang des villes offrant le meilleur environnement aux *startups*, la capitale est aussi le premier *hub* technologique d'Europe.

Excellent cru 2016 pour la ville de Paris. Muriel Pénicaud, directrice générale de Business France, a rappelé, lors de son intervention chez BFM TV la semaine dernière [le 8 juillet 2016], que la place de Paris regorgeait d'atouts à valoriser. Première place financière de la zone euro, premier parc de bureaux d'Europe, métropole de la connaissance, siège de grands groupes français et internationaux, ou encore ville connectée, Paris et sa région offrent un environnement dynamique et innovant pour y développer ses activités. »

⁽¹⁾ Source : « Paris n'a rien perdu de son pouvoir de séduction ! », 11 juillet 2016 (<http://www.businessfrance.fr/news-posts/paris-na-rien-perdu-de-pouvoir-de-seduction/>).

L'implication du ministère de la Culture et de la Communication

La collaboration entre le ministère chargé des affaires étrangères et celui de la Culture et de la Communication est essentielle : elle a présidé à la création de l'Institut français, elle doit également se prolonger dans la définition commune des orientations stratégiques, « en étroite concertation avec les ministres concernés, en particulier le ministre chargé de la culture », ainsi que le précise l'article 9 de la loi du 27 juillet 2010. Cette synergie étroite entre les deux ministères est une nécessité pour renouveler sans cesse l'action culturelle extérieure de la France et pour mieux servir et faire connaître à l'étranger la création et le patrimoine. Dans le domaine cinématographique et des industries culturelles, par exemple, le soutien à la circulation des œuvres et des auteurs ne pourra se faire qu'en étroite liaison avec les établissements publics du ministère de la Culture et de la Communication, le CNC et le CNL, mais aussi avec les organisations professionnelles chargées de leur exportation : UniFrance (l'organisme chargé de la promotion du cinéma français dans le monde créé en 1949 sous la forme d'une association loi 1901 et placé sous la tutelle du CNC), le Bureau export de la musique française ou le Bureau international de l'édition française.

La promotion du spectacle vivant et des arts plastiques est également au cœur des missions de l'Institut français. Car, pour les artistes et les institutions culturelles françaises, la diffusion de leurs créations hors de nos frontières est un enjeu, tant en termes économiques que de notoriété.

Un outil essentiel de cette promotion consiste à développer le réseau des résidences d'artistes en France et, réciproquement, à mieux utiliser les résidences à l'étranger pour l'accueil des artistes de France. Dans ce domaine, une meilleure coordination et une meilleure information sont hautement nécessaires, et ce sont des tâches que cet institut peut assumer.

Aujourd'hui, à l'heure de la mondialisation multiculturelle, l'exigence de visibilité est un enjeu fondamental de la diplomatie culturelle. C'est pourquoi l'Institut français doit jouer un rôle essentiel dans le domaine de l'information concernant l'offre culturelle française, tout particulièrement sur Internet. Cette exposition sur la Toile est une priorité – ce que l'auteur de ces lignes appelle de ses vœux s'agissant de la numérisation du patrimoine national. C'est par excellence un domaine où les actions menées par l'Institut, le Quai d'Orsay et le ministère de la Culture et de la Communication doivent être pensées de manière globale, afin d'offrir une information de référence la plus large possible tant au grand public étranger qu'aux professionnels des pays partenaires. Mieux informés de l'offre culturelle, ceux-ci seront plus à même de pouvoir l'accueillir, sur leurs scènes comme dans leurs établissements.

Parmi les nouvelles missions confiées à l'Institut français, la formation des personnels du réseau culturel à l'étranger constitue également une avancée importante. L'objectif est d'apporter systématiquement, à chaque diplomate culturel, une formation complète aux métiers de la culture. Dès 2010, la coopération entre les deux ministères a été renforcée, afin d'accueillir en formation davantage d'agents de terrain.

Enfin, l'un des grands enjeux de la présence internationale de la France, c'est aussi, bien sûr, la diffusion de la langue française à l'étranger. Il revient naturellement au ministère de la Culture et de la Communication d'animer et de coordonner la politique linguistique de la France. Mais la prise en charge par l'Institut français de ce secteur essentiel de l'action extérieure qu'est la francophonie permet d'imaginer de nouvelles formes de promotion de la langue française, notamment par Internet.

Il est clair que, pour chacune de ses missions, l'Institut français a besoin de s'appuyer sur l'expérience et l'expertise du ministère de la Culture et de la Communication et de ses établissements publics, dont l'activité internationale est devenue une dimension fondamentale. C'est au sein de ce ministère, de ses grands musées, de ses scènes nationales, de ses établissements d'enseignement supérieur que se trouve le terreau indispensable au rayonnement de la culture française.

Ainsi, l'Institut français est devenu un « passeur de cultures » – non seulement de la culture française à l'étranger, mais aussi, en retour, des autres cultures accueillies en France, à travers les saisons et les années consacrées à divers pays partenaires. Cet accueil des cultures étrangères au sein de l'espace culturel français est en effet primordial. Une culture ne peut vivre et s'épanouir que dans le dialogue et l'échange avec les créateurs et artistes de cultures différentes.

Le rôle essentiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Les coopérations internationales de recherche et d'innovation ont comme objectifs de :

- renforcer l'excellence scientifique de la France par un jeu d'alliances ;
- renforcer l'excellence technologique et le potentiel d'innovation de la France ;
- conforter la position de la France en tant que puissance scientifique et technologique ;
- attirer vers la communauté scientifique française les meilleures compétences pour renforcer l'excellence du dispositif de recherche et de formation supérieure français ;

- contribuer aux efforts internationaux de recherche pour répondre aux défis globaux auxquels l'humanité doit faire face;
- contribuer aux engagements de la France dans le domaine de l'aide au développement en faveur des pays du Sud.

Les collaborations internationales spontanées des chercheurs sont accompagnées par leurs organismes de tutelle, qui signent des accords formels avec leurs homologues étrangers. En effet, en vertu de l'article 84 de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, « les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel contractent librement avec les institutions étrangères ou internationales, universitaires ou non ». De fait, de plus en plus, les établissements mettent en œuvre des stratégies qui s'expriment notamment par la création de programmes de recherche conjoints, de structures de recherche mixtes avec des organismes de recherche étrangers et de bureaux de représentation. Les ministères français accompagnent ces coopérations en encourageant les associations de chercheurs français avec leurs collègues étrangers par des programmes incitatifs. La France s'engage également de façon significative dans les dispositifs internationaux de soutien à la recherche scientifique, que ce soit par sa participation aux très grands instruments de recherche ou aux programmes internationaux de financement de la recherche au niveau fondamental, appliqué ou en soutien des pays du Sud.

Dans le domaine de la recherche, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (universités, organismes de recherche ou écoles) conduisent des politiques de coopération internationale qui s'appuient sur les actions de leurs unités de recherche, et qui peuvent se traduire par la création de laboratoires virtuels ou mixtes internationaux ou la constitution de réseaux de recherche-formation d'excellence de dimension européenne et internationale. Les services de l'État interviennent pour renforcer des coopérations jugées stratégiques; à la suite d'évaluations scientifiques et d'opportunité, des moyens peuvent être mis à la disposition des laboratoires pour développer des coopérations internationales dans des domaines d'excellence.

Dans d'autres cas, pour initier de nouvelles coopérations stratégiques, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, souvent associé au ministère chargé des affaires étrangères, lance des appels d'offres pour stimuler des coopérations dans des champs thématiques originaux.

Les actions de coopération scientifique internationale émergent également à ces crédits de recherche.

L'action déterminante des collectivités territoriales et de l'aide au développement

«La conduite des relations internationales est et reste un pouvoir régalien de l'État, mais les collectivités territoriales, de manière complémentaire, y sont de plus en plus présentes, exerçant ce que l'on peut appeler, vu de leur côté, une «diplomatie de proximité». Ou, si l'on se place du point de vue du ministre des Affaires étrangères, une «diplomatie démultipliée»», estime André Laignel dans un rapport de janvier 2013¹.

Elle est un instrument d'influence extrêmement important : depuis 2008, les collectivités territoriales conduisent des projets de coopération avec l'appui des préfetures de région et le partenariat du Quai d'Orsay. Dans le cadre de l'appel à projets 2016 lancé par ce dernier, deux partenariats géographiques (Tunisie et Liban) sont prioritaires mais des actions de coopération sont également prévues avec les autorités locales du Québec, du Mexique, du Chili, de l'Argentine, du Maroc, des Territoires palestiniens et du Sénégal. À côté de ces partenariats géographiques, l'appel à projets comprend la reconduction de deux programmes thématiques ouverts en 2015 : «Climat 2016» se situe dans la lignée de l'Accord de Paris du 12 décembre 2015 et dans la perspective de la tenue de la COP 22 (Marrakech 7-18 novembre 2016) ; «Jeunesse 2017» concerne des projets de coopération décentralisée dans les domaines de la formation professionnelle et de la mobilité internationale des jeunes. Comme cela a été rappelé à l'occasion du 7^e forum de l'action internationale des collectivités, les 4 et 5 juillet 2016, «autour de 12 800 projets de coopération sont conduits par près de 5 000 collectivités françaises. Des partenariats sont ainsi engagés avec quelque 9 000 collectivités étrangères dans 146 pays.»²

Précisons également le rôle important que l'Agence française de développement est amenée à jouer conjointement avec les collectivités territoriales : en effet, elle devrait, d'une part, intégrer le groupe Caisse des dépôts et consignations (et, partant, disposer de moyens financiers accrus), et, d'autre part, se voir transférer la compétence «gouvernance»³ en matière de développement détenue par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Ce dossier figure entre autres à l'ordre du jour du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (Cicid) prévu pour l'automne 2016.

1. André Laignel, *Rapport sur l'action extérieure des collectivités territoriales françaises. Nouvelles approches... nouvelles ambitions*, rapport au ministre des Affaires étrangères, janvier 2013, p. 7.
2. <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/>
3. À l'exclusion de la défense, de la sécurité publique, de l'aide humanitaire d'urgence et des médias.

■ L'aide publique au développement française, « une aide qui se veut concentrée sur les pays pauvres prioritaires » ⁽¹⁾

« En volume, l'aide de la France aux pays les moins avancés (PMA) a augmenté de 4 % entre 2009 et 2013. Si ce montant a connu une baisse importante en 2012, elle a été compensée par une augmentation de près de 25 % entre 2012 et 2013.

Au sein des PMA, la France a identifié des pays pauvres prioritaires, au nombre de seize, parmi lesquels se trouvent tous les pays du Sahel.

Conformément aux décisions prises lors du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (Cicid) du 31 juillet 2013, à partir de 2014, la France concentre au moins la moitié des subventions de l'État et les deux tiers de celles mises en œuvre par l'AFD sur un nombre limité de pays pauvres prioritaires (PPP), au nombre de seize, dont tous les pays du Sahel. En 2014, cet objectif de concentration des subventions strictement budgétaires relevant des programmes 110 (Aide économique et financière au développement) et 209 (Solidarité à l'égard des pays en développement) a été quasi rempli, 49 % des subventions des programmes 110 et 209 ayant été à destination des pays pauvres prioritaires.

L'objectif des deux tiers de subventions mises en œuvre par l'AFD à destination des PPP a également été rempli en 2014.

Par ailleurs, le montant des subventions accordées aux pays du Sahel en 2013 par l'AFD est de 62 millions d'euros, auxquels s'ajoutent, en 2013, 311 millions d'euros pour les prêts (souverains et non souverains) et 28 millions d'euros de garanties. Sur la période de 2007 à 2013, le total des engagements de l'AFD au Sahel s'élève à 3,3 milliards d'euros.

L'AFD a principalement investi dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sahel avec un total de 315,5 millions d'euros, puis dans l'agriculture (257 millions d'euros). Le Sénégal est le premier pays bénéficiaire des subventions AFD au Sahel (579 millions d'euros), suivi par le Mali (359 millions d'euros). L'agence intervient majoritairement en subventions de projets (442 millions d'euros).

Sur la période 2015-2020, l'AFD souhaite maintenir son effort financier sur ces pays, en plaidant pour une mobilisation accrue des ressources de l'État en subventions, et en renforçant ses partenariats avec les institutions européennes, notamment *via* la mobilisation du nouveau Fonds fiduciaire Stabilité et migrations. »

(1) Source : extrait de rapport d'information fait au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur l'aide publique au développement au Sahel, par M. Henri de Raincourt et M^{me} Hélène Conway-Mouret, sénateurs, n° 728, Sénat, 29 juin 2016, p. 61.

La coopération décentralisée est définie comme l'action internationale des collectivités territoriales⁴ : jumelages, projets de développement, échanges techniques et opérations de promotion économique. Dans ce domaine, elles peuvent apporter un appui important en impliquant les principaux acteurs (réseaux associatifs, organismes professionnels, hôpitaux, entreprises, etc.).

4. Voir André Laignel, *Rapport sur l'action extérieure des collectivités territoriales françaises. Nouvelles approches... nouvelles ambitions*, rapport au ministre des Affaires étrangères, janvier 2013.

Les objectifs essentiels en sont les suivants :

- encourager la coopération décentralisée en matière de développement des collectivités territoriales en privilégiant le secteur de la gouvernance locale et du développement économique territorial, par le biais d'appels à projets ;
- accompagner d'abord la coopération décentralisée dans ses zones prioritaires : l'Afrique subsaharienne, la Méditerranée et la zone francophone ; favoriser une approche régionale permettant d'impliquer plusieurs pays de la zone (fleuve Niger, Balkans, etc.) ;
- insérer cette coopération décentralisée dans une approche du développement centrée sur le progrès des territoires ;
- renforcer la présence économique de la France, en associant le secrétariat d'État au Commerce extérieur et à l'agence Business France ;
- mobiliser la diversité culturelle des territoires français.

Les pays en développement sont les partenaires privilégiés des collectivités territoriales dans les domaines prioritaires suivants : la gouvernance locale, le développement économique territorial et l'agriculture autosuffisante. Les pays émergents sont impliqués dans des partenariats ayant trait à l'innovation, au développement durable, aux actions relatives au climat ou encore à la coopération scientifique et universitaire⁵. La Commission nationale de la coopération décentralisée, présidée par le ministre chargé des affaires étrangères, est l'instrument privilégié de ce dialogue entre l'État et les collectivités territoriales ; elle définit les orientations stratégiques pour l'action internationale de ces dernières.

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales, rattachée à la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international du ministère chargé des affaires étrangères, travaille en étroite relation avec les réseaux impliqués dans la coopération décentralisée : l'Association des maires de France, l'Assemblée des départements de France, l'Association des régions de France, Cités unies France et l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe.

5. *L'Atlas français de la coopération décentralisée* est disponible à l'adresse suivante : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/atlas-francais-de-la-cooperation-decentralisee/>

Le cadre multilatéral : l'action de l'Union européenne et celle de l'Unesco

La stratégie culturelle extérieure de l'Union européenne

Lors de la réunion des directeurs généraux des relations culturelles extérieures de l'Union européenne, sous présidence belge (22-24 septembre 2010), les thèmes suivants ont été abordés : échanges sur le dialogue culturel euro-méditerranéen, discussions sur le projet de plan de travail du Conseil de l'Europe en faveur de la culture, proposition d'une plate-forme présentant les organisations culturelles des États membres. Ces thèmes sont en constante évolution, et pilotés par une mission spécialement dédiée aux financements européens.

Concernant le dialogue entre l'Union européenne et les pays du Maghreb-Machrek autour du thème des modernités (médias, statut des femmes, espace culturel de résistance), il est nécessaire de soutenir les organisations déjà existantes (Union pour la Méditerranée, Fondation Anna Lindh, notamment) ; dans le domaine des médias, il faut mentionner les initiatives de l'*Arab States Broadcasting Union* (Asbu) ou encore de la Conférence permanente de l'audiovisuel méditerranéen (Copeam). L'expertise de l'Union européenne, en particulier en matière de régulation, devrait être sollicitée ; la formation des professionnels devrait également être soutenue. Enfin, mentionnons les nombreuses conférences sur l'Internet et la liberté d'expression, organisées ces dernières années.

En matière de culture, les priorités sont de deux ordres :

- prendre en considération, dans la stratégie « Europe 2020 » – la stratégie de croissance sur dix ans de l'Union adoptée par le Conseil européen du 17 juin 2010 en remplacement de la stratégie de Lisbonne –, le potentiel de la culture en matière de créativité et d'innovation, notamment à travers un soutien aux entreprises culturelles ;
- reconnaître le rôle de la culture dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le projet de conclusion a concerné l'éducation permanente, le dialogue interculturel et la citoyenneté, et a été adopté au Conseil « culture » de novembre 2010.

Outre ces deux priorités majeures, plusieurs dossiers sont à l'ordre du jour :

- les objectifs stratégiques de l'Agenda européen de la culture pour la période 2015-2018 (voir ci-après) ;
- l'adoption du label du patrimoine européen (lancé en 2007 sur initiative française) ;
- la numérisation des salles de cinéma ;

– la sensibilisation de la Commission européenne à la nécessité de considérer la chaîne de la création audiovisuelle dans son ensemble (développement, production et circulation).

Le programme de travail en faveur de la culture pour la période 2015-2018, adopté, dans le cadre de l'Agenda européen de la culture, par les ministres chargés de la culture des pays de l'Union en décembre 2014, a fixé quatre grandes priorités pour la coopération européenne en matière de politique culturelle, déclinées en vingt actions concrètes : le caractère accessible et inclusif de la culture ; le patrimoine culturel ; les secteurs de la culture et de la création : économie et innovation ; la promotion de la diversité culturelle, la culture dans les relations extérieures de l'Union européenne et la mobilité.

Une cartographie des dispositifs d'action culturelle extérieure des vingt-huit pays de l'Union européenne est actuellement en projet : cette base de données, hébergée par la Commission européenne au sein de la plate-forme d'échanges CIRCABC, devrait permettre de connaître les programmes que chacun des États membres mène dans chaque pays du monde. Dans un premier temps ne sont concernés que les secteurs culturels (promotion de la langue du pays, soutien aux industries culturelles, audiovisuel, culture et développement), avant de couvrir ensuite les secteurs de l'éducation et de la coopération universitaire. Il faut envisager un outil opérationnel dont la gestion et l'actualisation doivent être faciles et légères.

Mentionnons enfin le rôle important du réseau Eunic (*European Union National Institutes for Culture* : réseau des instituts culturels nationaux de l'Union européenne)⁶. Créé en 2006 par un rassemblement d'instituts culturels de différents pays d'Europe, ce réseau comprend désormais près de 2 millions d'apprenants de langues et 25 000 personnes qui travaillent dans 150 pays. Parmi les activités d'Eunic, on notera les projets « Eunic Anmo » (soutien au développement des secteurs créatifs dans la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient) et « Dialogue culturel Chine-Eunic » (qui renforce la coopération culturelle entre l'Europe et ce pays). Cette diplomatie d'influence intègre certes les dimensions classiques de la diffusion et de la promotion d'une culture et des langues, mais doit aujourd'hui se rénover grâce à des approches plus thématiques (culture et développement, industries créatives) que génériques, privilégiant une approche multilatérale plutôt que bilatérale, ainsi qu'une action plus individualisée, fondée sur la compréhension mutuelle, plutôt que des manifestations promotionnelles. Si la pertinence du projet est bien réelle, l'organisation doit rester souple et flexible, n'excluant pas les pays sans réseau culturel, et dotée d'une gouvernance appropriée à sa croissance.

6. <http://www.eunic-online.eu/>

Le rôle et l'action de l'Unesco

143 des 195 États membres de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), dont la France, avaient adopté ou ratifié, au 1^{er} septembre 2016, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005, dont l'influence sur l'action européenne est clairement lisible dans la définition des orientations stratégiques des relations extérieures de l'Union, comme celles de l'Agenda culturel européen. Elle constitue donc la référence de la stratégie européenne en matière culturelle.

Cette convention a été ratifiée par l'Union européenne le 18 décembre 2006 et est entrée en vigueur le 18 mars 2007. Elle reconnaît la spécificité des activités, biens et services culturels en tant qu'ils sont porteurs de valeurs et de sens : de là découle le droit des États à mettre en place des politiques de soutien au secteur culturel, étant entendu que la position européenne exclut le secteur audiovisuel des négociations commerciales⁷, ce droit pouvant en effet être remis en question par des engagements de libéralisation dans ce secteur. Cette convention encourage également les parties à accroître les échanges culturels internationaux, ce qui constitue une opportunité pour les pays en développement.

Concrètement, les protocoles de coopération culturelle (PCC) concernent la communauté andine, l'Inde, le Canada, l'Amérique centrale, les pays de la Méditerranée ou encore ceux de l'Asie du Sud-Est. La convention de l'Unesco est ainsi placée au cœur de la coopération culturelle : les protocoles et accords existants comportent des dispositions relatives à la mobilité des artistes, les arts vivants, l'édition, la protection du patrimoine culturel et des monuments, ainsi que l'audiovisuel⁸.

Dans ce dernier secteur, il s'agit de favoriser la négociation et la mise en application d'accords de coproduction nationaux, d'assurer la promotion des œuvres des pays partenaires, de réserver un traitement préférentiel pour les pays aux industries audiovisuelles peu développées, et, enfin, de prévoir des mesures d'assistance financière aux pays en développement.

Dans le domaine musical, les priorités sont la création de programmes favorisant les échanges entre les scènes musicales européennes et étrangères, la mise en place d'actions permettant la formation et les échanges entre professionnels (les jeunes créateurs, en particulier), la promotion de programmes définissant les modalités d'exposition des artistes dans

7. Les négociateurs européens ont décidé d'exclure le secteur audiovisuel du mandat de négociations commerciales avec les États-Unis, dans le cadre du futur traité de libre-échange transatlantique (voir le document "TTIP and Culture", 16 juillet 2014, http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2014/july/tradoc_152670.pdf).
8. http://www.unesco.org/new/en/media-services/single-view/news/unesco_welcomes_new_eu_strategy_on_culture_in_international/#.V6FfS2XpdPM

les pays partenaires dans le cadre de festivals et d'initiatives favorisant la promotion des créateurs, le soutien de la présence des professionnels de la musique dans le cadre de manifestations professionnelles internationales et le développement de l'exposition des œuvres des pays partenaires dans le domaine du numérique.

Dans le secteur du livre, les principaux programmes sont le soutien à la traduction, la fourniture d'ouvrages et l'acquisition de fonds de bibliothèques dans les pays en développement, le soutien au développement de l'édition locale, des coéditions et des cessions de droits entre éditeurs locaux et européens, les sessions de formation des éditeurs et libraires et l'organisation de festivals, foires et événements littéraires.

Dans le domaine du spectacle vivant, il s'agit de promouvoir l'organisation de rencontres entre professionnels (échanges et formations comprenant la participation à des auditions, l'expansion et la promotion de réseaux), le développement de coproductions, la coopération dans le domaine des standards techniques, la promotion des œuvres des pays tiers (traduction et publication des œuvres de théâtre, organisation de lectures publiques, etc.) et celle du spectacle vivant (organisation de festivals, etc.), et le développement de résidences d'artistes.

En ce qui concerne les arts plastiques, les actions prioritaires sont la promotion des artistes et des œuvres dans le cadre d'expositions et de festivals, l'invitation d'artistes et de praticiens dans l'Union européenne, la création de réseaux spécifiques et de sites sur le développement de ces arts dans les pays concernés.

Il faut enfin mentionner le folklore et les arts traditionnels, qui sont des activités importantes et revendiquées comme telles par de nombreux pays en développement.

En définitive, il s'agit d'assurer la complémentarité des cadres de coopération culturelle avec les programmes et instruments communautaires existants.

Ces accords de coopération culturelle peuvent être corrélés aux principaux instruments d'aide extérieure de l'Union :

– l'Instrument européen de voisinage (ex-Instrument européen de voisinage et de partenariat – IEVP)⁹, doté de 15,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020, vise à « contribuer au développement, intelligent, durable et inclusif dans tous ses aspects; [...] [à] promouvoir le renforcement des capacités dans les domaines des sciences, de l'éducation, en particulier dans l'enseignement supérieur, de la technologie, de la recherche

9. Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2007 (où il s'est substitué aux programmes de coopération Tacis pour les pays d'Europe orientale et Meda pour les pays méditerranéens), il constitue la principale source de financement pour les dix-sept pays partenaires (dix pays méditerranéens, six pays d'Europe orientale et la Russie).

et de l'innovation... » (article 2 du règlement n° 232/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014) ;

– le 11^e Fonds européen de développement (FED) d'un montant total de 30,5 milliards d'euros sur la période 2014-2020, prévoit notamment, au titre de la culture, une enveloppe de 14,8 milliards d'euros pour la programme « Erasmus+ » ;

– l'Instrument de coopération au développement (ICD), doté de 19,7 milliards d'euros sur la période 2014-2020, comporte, dans son volet thématique consacré aux biens publics mondiaux, des mesures en faveur du développement humain ;

– l'Instrument de partenariat pour la coopération avec les pays tiers, institué par le Règlement (UE) n° 234/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014, est doté de 954,8 millions d'euros sur la période 2014-2020. Il est investi de quatre principaux objectifs : apporter un soutien politique et une réponse aux problématiques internationales ; mettre en œuvre la dimension internationale d'« Europe 2020 » ; améliorer l'accès aux marchés de pays tiers et stimuler les échanges commerciaux, les investissements et les opportunités commerciales pour les entreprises européennes ; promouvoir la diplomatie publique et la coopération universitaire.

Les priorités de la diplomatie culturelle et scientifique : le pilotage du ministère des Affaires étrangères et du Développement international

Les priorités actuelles de la diplomatie culturelle et scientifique sont la promotion de l'expertise française à l'international, la poursuite de la mise en œuvre de la politique européenne de développement, la stratégie pour l'aide au développement territorial et urbain et l'essor de l'audiovisuel extérieur. Les enjeux globaux concernent la diplomatie des savoirs, l'aide au développement, la croissance et les Objectifs du millénaire pour le développement (voir plus loin), les opportunités de la présence française dans l'espace mondial du numérique et la création au cœur de l'action culturelle extérieure.

L'expertise française à l'international est, à n'en pas douter, un enjeu essentiel de la diplomatie culturelle et scientifique de la France¹⁰. En effet, la demande mondiale d'expertise constitue aujourd'hui un véritable enjeu d'influence : elle représente un marché important dans les domaines

10. Voir à ce sujet, à titre d'exemple, <http://www.ambafrance-de.org/L-expertise-francaise-a-l> et l'action de Pierre Bühler, directeur général de France Coopération internationale de 2009 à 2011.

politique, économique, scientifique, technologique et culturel. Il en est de même dans les secteurs de la recherche et du développement, ainsi que de la formation et de l'enseignement. À cet effet, l'ex-Direction générale de la mondialisation du développement, et des partenariats a élaboré, en 2010 un document-cadre stratégique en concertation avec l'ensemble des acteurs clés de l'expertise¹¹ : l'objectif était de disposer des outils nécessaires permettant de mobiliser efficacement le savoir-faire français. Les questions sont les suivantes : quels mécanismes faut-il développer pour une veille et une réponse plus efficaces aux appels d'offres des bailleurs de fonds internationaux ? Quelle identification du vivier d'experts ? Quelles améliorations du fonctionnement et de la coordination des outils existants ou à créer afin de mieux positionner l'expertise française à l'international ?

Les six principaux secteurs de ce document stratégique sont : la recherche, l'enseignement supérieur et la coopération éducative et linguistique ; l'ingénierie culturelle (patrimoine inclus), artistique et audiovisuelle ; l'État de droit et la gouvernance ; l'environnement et le développement durable ; l'économie ; le secteur privé, les entreprises (promotion d'un environnement favorable à l'investissement et au développement économique). Ce document stratégique, proposé à l'ensemble des acteurs du réseau culturel et scientifique, a recueilli propositions et recommandations opérationnelles pour une meilleure compréhension des besoins des commanditaires (gouvernements étrangers, bailleurs de fonds), une organisation et une coordination optimales de la veille sur les appels d'offres, des capacités de réponse françaises rapides, professionnelles, concurrentielles, fondées sur une bonne identification des viviers d'experts.

Les **perspectives de la politique européenne de développement** posent la question de la complémentarité entre aide européenne et aide bilatérale dans le cadre du dialogue permanent avec la Commission européenne, tant à Bruxelles qu'au niveau local. La stratégie française et la politique européenne de développement et les opportunités de synergie entre aide européenne et aide bilatérale sont autant d'objectifs et d'opportunités pour la France dans le contexte « post-Lisbonne ». Les principales orientations de la stratégie française sur la politique européenne de développement sont adoptées par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (Cicid), conjointement avec le document-cadre français de coopération. Cette stratégie part du constat de l'importance du canal européen dans la transmission de l'aide française (entre 20 % et 23 % de l'aide publique au développement – APD – de ce pays en 2015), dont l'impact et la visibilité sont questionnés, notamment par les parlementaires français. La stratégie française est suivie d'un plan d'action destiné à mettre

11. Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, *Coopération au développement : une vision française. Document-cadre*, 2011.

le dispositif français en ordre de marche pour peser davantage, depuis le débat d'idées jusqu'à la mise en œuvre des fonds européens.

De son côté, la Commission européenne a publié, à la fin de l'année 2010, un Livre vert sur l'avenir de la politique européenne de développement¹². Il faut souligner en particulier l'importance à accorder à la politique sociale et à l'emploi, ainsi qu'à la place des femmes et des collectivités locales, et tenir compte de la spécificité de chaque pays en développement pour la délivrance de l'aide.

La **stratégie pour l'aide au développement territorial et urbain** est une dimension importante de la diplomatie française; elle concerne directement l'importance de l'échelon local et les enjeux de la croissance urbaine dans les pays en développement, la décentralisation et l'aménagement du territoire comme outils au service de politiques publiques plus proches des citoyens et d'un renforcement de l'action publique, la gouvernance urbaine au cœur de la lutte contre la fracture urbaine et la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

Les principaux enjeux sont liés à la croissance très rapide des villes (doublement du taux de population urbaine d'ici à 2050, en particulier dans les pays en développement). Cette urbanisation est certes porteuse de développement (accès aux services), mais aussi de risques («bidonvillisation», tensions sociales et environnementales). Dès lors, l'approche territoriale offre un cadre propice à l'exercice d'une gouvernance démocratique par la création de «bassins de confiance» qui permettent d'associer les acteurs autour des autorités locales (participation et appropriation) et d'articuler des politiques sectorielles mieux intégrées. Il faut souligner ici le rôle essentiel de l'Agence française de développement, notamment dans le domaine urbain, qui vise un accompagnement global à la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales en faveur de l'amélioration des conditions de vie, de la productivité urbaine (qui correspond à la valeur ajoutée en milieu urbain rapportée au nombre de citoyens) et d'un aménagement qui préserve les biens publics mondiaux. Il est important d'agir sur tous les leviers, dans une recherche de cohérence avec le projet de territoire porté par la collectivité (création d'emplois, maîtrise d'œuvre sociale, protection de l'environnement). L'agence recherche systématiquement les synergies avec les acteurs français de la coopération urbaine, et en particulier avec la coopération décentralisée (réalisation d'études en amont, renforcement des capacités). Il est nécessaire, aujourd'hui, de dépasser une approche purement technique du développement urbain. La ville est d'abord une histoire, une réunion de fonctions économiques et sociales et une nécessité de vivre ensemble qui

12. Commission européenne, *Livre vert. La politique de développement de l'UE en faveur de la croissance inclusive et du développement durable. Accroître l'impact de la politique de développement de l'Union européenne*, COM(2010) 629 final, Bruxelles, 10 novembre 2010.

devrait évoluer vers un désir de vivre ensemble. Le développement urbain intégré doit combiner toutes ces dimensions sous la responsabilité de la personne publique et prendre en compte les problèmes d'implantation, de densité, et les stratégies foncières. Il faut alors plaider en faveur d'un urbanisme de projet renouvelé, fondé sur une démarche partenariale et des processus de gouvernance urbaine. Il faut mentionner ici l'exemple du « Partenariat français pour la ville et les territoires », lancé en juin 2011 à l'instigation de plusieurs ministères (Affaires étrangères, Environnement et Logement), qui vise à fédérer les acteurs français de la coopération urbaine pour porter dans le débat international une vision commune centrée sur le renforcement de la maîtrise d'ouvrage politique¹³ et la recherche du vivre ensemble, de la démocratie locale et de la mixité sociale. Les professionnels de l'urbanisme et les entreprises privées françaises peuvent également proposer à la maîtrise d'œuvre publique des outils (dispositifs juridiques et de planification urbaine) au service de cette vision politique.

L'audiovisuel extérieur de la France (voir le chapitre 4 *infra*) est un secteur en perpétuelle mutation : le fait marquant est la rapidité des évolutions de l'audiovisuel dans le monde et l'émergence de nouveaux acteurs, notamment chinois (qui ont investi de manière significative pour le développement de plusieurs chaînes, dont la francophone CCTV-F), indien ou brésilien, mais aussi régionaux (lancement de la chaîne d'information en continu Africanews en avril 2016). Le paysage audiovisuel mondial est ainsi caractérisé par une concurrence effrénée entre de très nombreuses chaînes et par trois bouleversements majeurs : la fin de l'analogique et le développement du numérique, le besoin de nombreuses nations de disposer d'un bouquet plus identitaire et l'émergence des nouveaux modes de consommation de nouvelles générations. Aussi est-il nécessaire d'être présent sur tous les supports et d'adapter les contenus, comme le font Euronews, France 24, TV5 Monde et RFI (par exemple, les envois de SMS en haoussa, une des principales langues commerciales d'Afrique occidentale, pour donner des conseils de santé).

En même temps, de nouvelles contraintes se font jour, telles que l'explosion du coût des droits sportifs (ceux de la Coupe d'Afrique des nations de football ont fortement augmenté durant la dernière décennie), le paiement de la distribution aux câblo-opérateurs, la nécessité de négocier pied à pied avec les fournisseurs d'accès ou les agrégateurs de contenus (pour la diffusion dans les hôtels, par exemple). Malgré ce contexte très concurrentiel, le développement des différents opérateurs publics et privés est sur une voie ascendante : ainsi, RFI, et notamment sa filiale arabophone Radio Monte Carlo Doualiya (MCD) – qui dispose de nouvelles fréquences, dont au sultanat

13. La maîtrise d'ouvrage politique émane d'institutions publiques (Union européenne, États, collectivités territoriales, etc.) porteuses d'un projet de développement, tandis que la maîtrise d'ouvrage technique assure le lien entre ces dernières et la maîtrise d'œuvre.

d'Oman depuis décembre 2014 –, ont relancé leurs audiences. Bien que les métiers « radio » et « télé » soient différents, l'expertise de RFI en Afrique a été très utile pour France 24. À la fin 2010, celle-ci se développait en effet sur les réseaux sociaux, où elle rassemblait 6,5 millions d'abonnés au début de 2016. TV5 Monde comptabilise 250 millions de foyers câblés ou sur satellite dans plus de 200 pays et territoires (ainsi que quelque 8 millions de visites par mois sur son site Internet). Les synergies sont nombreuses avec France 24 et RFI : études d'audience, appels d'offres communs, distribution.

« Euronews » place le multilinguisme au cœur de sa stratégie, ce qui lui permet de toucher plus de 372 millions de foyers dans 155 pays en 2016. Son audience en Europe est supérieure à celle de CNN.

Indépendamment des chaînes de télévision et de radio, la France exporte ses émissions et son savoir-faire de manière inégale, avec de très bons résultats en animation et dans le secteur des fictions (voir dans le chapitre 4, section « L'action audiovisuelle extérieure ») mais encore un retard par rapport aux concurrents anglo-saxons.

La **diplomatie des savoirs** traite des enjeux globaux : elle répond en effet aux objectifs d'influence de la France et de développement des pays partenaires. La culture scientifique, le débat d'idées, l'enseignement supérieur, l'expertise ou encore la recherche constituent autant de partenariats avec les ministères et institutions compétents qui travaillent au développement de l'image scientifique et technologique française.

Les objectifs spécifiques de cette diplomatie des savoirs sont les suivants :

- appuyer l'internationalisation et la valorisation économique de la recherche, ainsi que la diffusion de la culture scientifique et technique française ;

- faire de la science un atout de l'action diplomatique ;
- renforcer les relations entre les sociétés ;
- inciter les postes diplomatiques à renforcer la coopération scientifique en tant qu'élément d'une coopération multilatérale et partenariale.

L'émergence de ce concept de « diplomatie des savoirs » témoigne de l'interdépendance croissante entre la science et la diplomatie dans la politique étrangère des États. Cette approche diplomatique vise à renforcer l'influence et l'attractivité des pays qui la mettent en œuvre, à promouvoir des réponses crédibles aux défis globaux et à développer le débat public et l'éducation scientifique pour une meilleure implication des acteurs sociaux. Une diplomatie de la recherche prend ainsi tout son sens dans la mesure où celle-ci suppose la mobilisation de moyens transnationaux, l'appui du politique pour créer les conditions de la coopération scientifique, définir les priorités et mutualiser les forces pour aider à résoudre des défis mondiaux.

L'enjeu est la construction d'une citoyenneté fondée sur les savoirs, autour de l'éducation scolaire et de l'information scientifique médiatisée. « Universcience », le nouvel établissement né le 1^{er} janvier 2010 de

la fusion de la Cité des sciences et de l'industrie et du Palais de la découverte, contribue à la diffusion internationale de la culture scientifique et technique et entend renforcer son intervention, prioritairement dans les structures nationales, avec une attention particulière à la diffusion du français comme langue scientifique.

Le réseau des académies nationales des sciences est une autre initiative particulièrement importante. Sur ce plan, la Fondation de coopération scientifique « La main à la pâte », créée par décret en 2011 et fondée par l'Académie des sciences, l'École normale supérieure (Paris) et l'École normale supérieure de Lyon, se présente comme une méthode nouvelle d'éducation scientifique, qui fait appel à la créativité des élèves, à l'expérience concrète et non à l'accumulation des connaissances.

Un autre domaine essentiel est celui de l'évolution nécessaire des partenariats scientifiques Nord-Sud. Ces partenariats noués entre universités ou organismes de recherche doivent contribuer à la décision politique dans un objectif de développement. Des instruments et pratiques nouvelles doivent être développés, à la demande même des partenaires du Sud : favoriser les grands instruments à financement multilatéral, les partenariats sur la durée, le cofinancement et le copilotage des actions. Pour faire face à ces nouvelles orientations du partenariat, le législateur a doté en 2014-2015 l'Institut de recherche pour le développement (IRD) d'une nouvelle gouvernance, qui s'est notamment traduite par la suppression de l'Agence inter-établissements de recherche pour le développement (AIRD), par le décret n° 2014-1441 du 3 décembre 2014.

Enfin, dans le domaine de la diplomatie des savoirs, précisons les trois orientations prioritaires pour l'internationalisation de la recherche française portées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : le développement des partenariats internationaux favorisé par l'autonomie et la responsabilité des organismes de recherche et universités regroupés en grands pôles (pôles de recherche et d'enseignement supérieur – Pres – puis Comue – communautés d'universités et établissements – depuis la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche); l'émergence de nouveaux acteurs nationaux, dont les cinq alliances thématiques¹⁴ définies en 2009-2010 qui couvrent l'ensemble des priorités en recherche et innovation et qui auront la capacité de répondre efficacement aux appels d'offres internationaux; le renforcement, à travers différents dispositifs incitatifs, en particulier fiscaux, de l'innovation permettant la production et l'exportation de biens et services issus de la recherche.

14. Aviesan, l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé; Ancre, l'Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie; Allistene, l'Alliance pour les sciences et technologies de l'information; Allenvi, l'Alliance pour l'environnement; Athena, l'Alliance nationale des humanités, sciences humaines et sciences sociales.

L'aide au développement, la croissance et les Objectifs du millénaire pour le développement¹⁵ constituent autant d'enjeux culturels et scientifiques : nécessité de prendre en compte les biens publics mondiaux, la qualité de la croissance et le développement humain dans un contexte mondial marqué par des défis majeurs, une gouvernance collective (G20) et européenne en évolution et l'arrivée de nouveaux acteurs¹⁶.

Dans ce domaine, il faut souligner l'importance du document-cadre *Coopération au développement : une vision française* (2010-2011), qui associe étroitement les ministères en charge de la coopération internationale, l'Agence française de développement et la société civile. Cet exercice répond à la nécessité d'adapter et de rendre visible la stratégie de coopération de la France dans un monde caractérisé par l'avènement des enjeux globaux et l'apparition de nouveaux acteurs (pays émergents, collectivités territoriales et organisations non gouvernementales). La diplomatie française a toujours affirmé la nécessité d'une mondialisation régulée, durable et équitable, prenant en compte la satisfaction des besoins universels et les droits de l'Homme. Ce document définit quatre axes majeurs de coopération : la promotion de la stabilité et de l'état de droit, l'appui à la croissance économique durable et équitable, la lutte contre la pauvreté et la protection des biens publics mondiaux. Quatre zones géographiques prioritaires sont concernées : l'Afrique subsaharienne, les pays méditerranéens, les pays émergents et les États en crise ou en sortie de crise (Afghanistan, Haïti, Soudan, Yémen, Irak et Territoires palestiniens).

En ce sens, les « Objectifs du millénaire pour le développement » (OMD) placent le développement humain au cœur du processus de croissance économique. Les succès obtenus en matière de scolarisation, de réduction des pandémies et d'accès à l'eau potable doivent être valorisés. Depuis plusieurs décennies, de nouveaux défis sont apparus : le réchauffement climatique, la consolidation de la paix, les enjeux démographiques, les migrations, l'énergie et les crises alimentaire et financière. À New York, en septembre 2010, la France a réaffirmé son engagement résolu en faveur de la réalisation des OMD d'ici à 2015 et a mis l'accent sur les responsabilités partagées, la croissance verte et solidaire, la gouvernance démocratique, les biens publics mondiaux et la promotion des mécanismes de financement innovants. Dans le prolongement des OMD se placent les Objectifs de

15. « Les huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) forment un plan approuvé par tous les pays du monde et par toutes les grandes institutions mondiales de développement. Ils ont galvanisé des efforts sans précédent pour répondre aux besoins des plus pauvres dans le monde et [sont] arriv [és] à expiration à la fin 2015. Pour leur succéder, l'Onu a travaillé avec les gouvernements, la société civile et les différents partenaires pour exploiter la dynamique dégagée par les OMD et élaborer un programme ambitieux pour l'après 2015 : « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Il s'articule autour de dix-sept objectifs mondiaux pour le développement durable » (<http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>)
16. Voir sur ces questions Robin Degron, *La France, bonne élève du développement durable ?* La Documentation française, coll. « Doc' en poche », série « Place au débat », Paris, 2012.

développement durable (ODD), au nombre de dix-sept et adoptés par les États membres de l'Onu à New York le 25 septembre 2015, dans le cadre de « l'Agenda 2030 » ; processus à l'élaboration duquel la France s'est montrée active. Avant cela, mais en phase avec le processus conduisant à l'adoption des ODD, le législateur français a promulgué la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, qui précise les priorités géographiques (dont l'Afrique subsaharienne) et prévoit une mise en cohérence des autres politiques publiques avec les objectifs de la politique de développement.

À l'instar de la France, l'Union s'est également dotée, en 2011, d'un document de référence sur la stratégie européenne de coopération au développement¹⁷, réaffirmant l'importance de la cohérence de l'ensemble des politiques à l'intérieur de ses frontières.

Le **développement du numérique** constitue un « enjeu au cœur de la diplomatie d'influence », pour paraphraser le titre d'un débat organisé par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international le 3 mai 2016 ; c'est incontestablement, aujourd'hui, le principal vecteur d'échanges d'informations, de savoirs et de contenus culturels et audiovisuels. Il présente aussi les risques d'une concentration des acteurs et d'un formatage des contenus. En effet, les enjeux d'influence associés au développement rapide des outils numériques génèrent également des inquiétudes. Il convient de s'appropriier les avancées technologiques pour les mettre au service de la diplomatie culturelle, dans un contexte de forte concurrence avec les autres pays industrialisés et émergents. Lors des Journées du réseau français à l'étranger 2010, Nathalie Kosciusko-Morizet, alors secrétaire d'État chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique, a souligné le rôle du réseau culturel et scientifique en tant que vecteur du dialogue interculturel. Le numérique doit aussi aider la France à porter ses valeurs ainsi qu'à appréhender les défis de la mondialisation. Il est indéniable que la culture francophone n'a pas la place qu'elle devrait avoir sur Internet. L'absence d'un marché commun européen du numérique et les contraintes liées à la territorialité des droits freinent notamment le développement de services culturels en ligne. Il s'agit donc d'aider résolument les acteurs français en faisant évoluer le cadre réglementaire et en leur apportant des aides significatives, comme cela est

17. Commission européenne, *Commission Staff Working Paper. EU 2011 Report on Policy Coherence for Development*, SEC(2011) 1627 final, 15 décembre 2011.

fait avec les « Investissements d'avenir » (encadré)¹⁸. Il faut aussi signaler la vision française de la gouvernance d'Internet en insistant particulièrement sur le droit à l'oubli et le respect de la vie privée.

■ L'Agence nationale de la recherche (ANR) et les Investissements d'avenir⁽¹⁾

« Le Programme des investissements d'avenir a été prévu dans la loi de finances rectificative du 9 mars 2010. L'objectif de ce programme est de renforcer la productivité, d'innover, d'accroître la compétitivité des entreprises mais aussi de favoriser l'emploi et de promouvoir l'égalité des chances en favorisant l'investissement et l'innovation dans cinq secteurs prioritaires, générateurs de croissance et d'emplois :

- enseignement supérieur et formation ;
- recherche ;
- filières industrielles et PME ;
- développement durable ;
- numérique.

En 2010, l'ANR a été désignée comme opérateur de l'État pour les actions du premier Programme d'Investissements d'avenir relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les trois volets suivants :

- les centres d'excellence comprenant les Initiatives d'excellence, les équipements d'excellence, les laboratoires d'excellence, les initiatives d'excellence en formations innovantes et les Initiatives d'excellence en formations innovantes numériques ;
- la recherche en santé-biotechnologies (IHU, cohortes, infrastructures...);
- la valorisation de la recherche (SATT, IRT, ITE...)⁽²⁾.

Dans le cadre du deuxième Programme d'investissements d'avenir⁽³⁾, annoncé par le Premier ministre le 12 juillet 2013 et prévu dans la loi de finances du 29 décembre 2013, l'ANR a été confirmée comme l'opérateur sur les thématiques de l'enseignement supérieur et de la recherche. Des appels à projet ont été lancés sur les actions suivantes :

- Initiatives d'excellence (I dex/I-Site) ;
- recherche hospitalo-universitaire en santé ;
- Instituts Convergences. »

(1) Source : <http://www.agence-nationale-recherche.fr/investissements-d-avenir/>.

(2) IHU : instituts hospitalo-universitaires ; IRT : instituts de recherche technologique ; ITE : instituts pour la transition énergétique ; SATT : sociétés d'accélération du transfert de technologies (NDE).

(3) Concernant le PIA 3, voir <http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/06/pia3livret.pdf> (NDE)

18. Le Programme d'investissements d'avenir (PIA), doté de quelque 47 milliards d'euros et piloté par le Commissariat général à l'investissement, a été mis en œuvre par l'État (loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010) afin de financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, sur la base d'un principe de co-financement pour chaque projet. Le PIA 3, tel qu'annoncé lors du Conseil des ministres du 22 juin 2016, inclut largement la dimension numérique. Il représente un financement de 10 milliards d'euros.

Enfin, comme l'a également rappelé Dominique Wolton lors de ces mêmes Journées, l'offre de contenus numériques ne cesse de croître. Selon lui, à la période actuelle de montée en puissance des infrastructures succédera une résistance des internautes qui jouera contre la diversité culturelle. Dès lors, un réseau technique ne saurait se substituer à un réseau humain.

En ce sens, *la création doit être au cœur de l'action culturelle extérieure de la France* : il s'agit d'une priorité essentielle. Le rayonnement culturel de la France dans le monde s'appuie sur ses créateurs. La demande culturelle ne se dément pas, les succès à l'étranger d'artistes, d'architectes, de créateurs ou de compagnies en témoignent. C'est le défi auquel répond la nouvelle agence culturelle, l'« Institut français », face à cette « demande de France », ou plutôt aux sollicitations variées selon les régions du monde et portées par le réseau culturel. C'est ce que Xavier Darcos, alors futur président de l'Institut français, soulignait avec force et vigueur dans le cadre de ces Journées : « Lutter contre l'uniformisation, l'impérialisme culturel et le repli identitaire. [...] Contre la standardisation de la production artistique et culturelle, la création, l'exercice de la pensée critique, l'acquisition et l'échange des savoirs, la relation à l'autre doivent constituer les axes de notre politique [culturelle extérieure] ».

› Chapitre 4

La diplomatie culturelle et artistique

Les biens et services culturels sont porteurs de valeurs et ne peuvent être réduits à leur seule dimension économique. Dans ce domaine, l'engagement de la France est celui de la réciprocité des échanges culturels entre les pays, de la dimension européenne de ces partenariats et de l'affirmation de la solidarité entre les cultures.

En ce sens, le réseau culturel à l'étranger et l'Institut français visent à renforcer la circulation des idées et des œuvres, favoriser la connaissance et la compréhension mutuelles et encourager les projets fondés sur un engagement commun : il s'agit donc de mettre en valeur la créativité culturelle et intellectuelle française auprès de l'ensemble des partenaires en assurant la promotion des industries culturelles et audiovisuelles, ainsi que l'organisation de débats d'idées sur les thèmes transversaux des sociétés (immigration, bioéthique, laïcité, etc.)¹.

Dans le domaine des arts et de la culture, la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) du ministère chargé des affaires étrangères travaille en concertation avec les services compétents du ministère de la Culture et de la Communication et bénéficie de l'expertise de l'Institut français. Elle dispose en outre d'un vaste réseau de services culturels, d'établissements culturels et d'alliances françaises².

Au cœur des échanges artistiques internationaux, le département Échanges et coopérations artistiques de l'Institut français assure un rôle d'expertise et de conseils artistiques auprès de nombreux partenaires dans le monde. Ses principales missions consistent à favoriser le repérage des scènes artistiques en France, en Afrique ou dans la Caraïbe, à développer des projets thématiques pour une programmation pluridisciplinaire et à répondre aux dynamiques événementielles permettant de valoriser les scènes artistiques dans différentes disciplines ; il peut aussi accompagner des tournées internationales de spectacles et d'expositions dans le cadre d'échanges avec des musées ou partenaires étrangers ; il élabore également, en lien avec les

1. Toute l'actualité du réseau culturel et scientifique est disponible sur <http://latitudefrance.diplomatie.gouv.fr/>
2. À noter également, dans ce domaine, l'importance du mécénat d'entreprise : http://www.admical.org/sites/default/files/uploads/basedocu/barometre_admical_csa_2016_vdef.pdf. Voir aussi http://www.admical.org/sites/default/files/uploads/basedocu/etude_fonds-de-dotation_procultura.pdf

commissaires et les partenaires de ces manifestations, la programmation artistique des saisons culturelles étrangères en France.

À travers un dispositif d'appel à projets, ce département apporte par ailleurs un soutien à de nombreux projets dont il n'a pas l'initiative. Ce dispositif permet en effet de répondre aux demandes de soutien des partenaires professionnels (artistes, compagnies, réseau culturel français et lieux d'accueil à l'étranger) pour des opérations de coopération ou de diffusion. Ces appels à projets font l'objet d'un examen en commission réunissant des professionnels français.

Chaque département mène deux grands types de programmes : l'un est en charge de la production des grandes biennales internationales et des grandes opérations, initiées avec des partenaires internationaux ; l'autre favorise la circulation, l'échange et la formation en accompagnant divers projets indépendants.

Le spectacle vivant, les arts visuels et l'architecture, secteurs clés de la diplomatie culturelle

La diffusion de la création contemporaine sous toutes ses formes est une priorité de la politique artistique internationale de la France : à l'étranger, avec des opérations comme « *Baltic Sounds French* » pour la musique contemporaine, « France Danse » pour la danse contemporaine, « Paris Calling », à Londres pour l'art contemporain, « Berlin-Paris » en Allemagne pour des échanges de galeries ou « Croisements » en Chine, pour des festivals pluridisciplinaires. En France également, avec la plate-forme « Focus », organisée depuis 2008 pour faciliter le repérage des scènes artistiques lors des grandes manifestations culturelles (théâtre et arts visuels, par exemple).

La mise en œuvre de la diversité culturelle est la deuxième priorité pour accueillir en France la richesse culturelle d'un pays et de faire rayonner le nôtre : des années croisées comme celle de la France en Chine (2014-2015) ont rendu récemment possible la coorganisation de nombreuses manifestations dans les domaines artistique, scientifique, éducatif ou encore économique. En retour, les « saisons culturelles étrangères » en France permettent de diffuser la créativité du pays invité : depuis sa création en 1985 (où l'Inde était à l'honneur), il a été possible de découvrir les différentes facettes culturelles d'un pays.

Le renforcement des capacités professionnelles des filières artistiques des pays de la zone de solidarité prioritaire (ZSP)³ est axé sur le soutien à l'accès au marché national et international, et l'accent mis sur l'économie de la culture : il se décline autour de grandes manifestations thématiques en Afrique et dans les Caraïbes conçues comme des plates-formes professionnelles (la biennale « Danse l'Afrique Danse », les « Rencontres de Bamako », la « Biennale Danses Caraïbe », « L'Afrique est à la mode », par exemple) à la recherche de nouveaux territoires de marchés.

Il est également important de souligner la dimension européenne de la coopération culturelle et artistique grâce au réseau européen des instituts culturels, Eunic, ainsi que du programme de travail en faveur de la culture pour la période 2015-2018, adopté dans le cadre de l'Agenda européen de la culture (voir dans le chapitre 3 *supra*, section « La stratégie culturelle extérieure de l'Union européenne »).

Le **spectacle vivant** comprend les arts du cirque et de la rue, la danse, le théâtre, les marionnettes et les musiques actuelles, anciennes, classiques et contemporaines.

Les arts du cirque⁴ constituent un domaine original dans l'action culturelle extérieure de la France, qui a acquis dans ce secteur une réputation internationale. C'est ainsi qu'est né en 2009 le « Polo circo » (Pôle cirque) de Buenos Aires en partenariat avec de nombreuses collectivités territoriales qui ont facilité le déplacement d'une centaine d'artistes et professionnels français des arts du cirque. Ce pôle artistique permanent créé par la municipalité de cette ville prend la forme de cinq chapiteaux installés sur un terrain de six hectares entièrement dédié aux arts du cirque.

Pour la première édition de son festival du cirque, qui s'est tenu du 29 juin au 5 juillet 2009, la ville de Buenos Aires avait choisi de construire l'intégralité de sa programmation autour de l'expérience artistique française : le Cirque Aïtal, Le Nadir, la Compagnie « Armo (Atelier de recherche en manipulation d'objets)-Jérôme Thomas », Morosof, Un loup pour l'homme, Non Nova, le Centre national des arts du cirque et l'École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois. En 2016 (12-22 mai), la programmation de la huitième édition a encore fait la part belle à l'expertise française, avec

3. Définie par le gouvernement français en février 1998, la ZSP est composée de pays parmi les moins développés et avec lesquels la France entend nouer une relation forte de partenariat dans une perspective de solidarité et de développement durable. Elle regroupe les pays suivants : Liban, Territoires palestiniens, Yémen ; Algérie, Maroc, Tunisie ; Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé e Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zimbabwe ; Cambodge, Laos, Vietnam (à titre provisoire : Afghanistan) ; Cuba, Haïti, République dominicaine ; Surinam ; Vanuatu.
4. http://www.cnac.fr/page_accueil.php?rec=1

plusieurs compagnies ou artistes : Stéphane Ricordel/Le Monfort (quatre spectacles), Olivier Meyrou et Oktobre.

Cette dynamique des jeunes talents du cirque est reconnue et très demandée à l'international. Il en est de même des arts de la rue : « Royal de luxe », « La Machine » ou encore le « Groupe F » sont des compagnies prestigieuses invitées sur tous les continents. En décembre 2015, un ensemble composé de musiciens et de mécaniciens (armés d'outils et machines divers) de « La Machine » ont interprété l'étonnante Symphonie mécanique à Taichung (Taïwan), à l'occasion de l'inauguration du nouveau théâtre national de cette ville.

À l'invitation du Festival Zomer van Antwerpen, en juin 2015, les marionnettes géantes de « Royal de luxe » ont rassemblé sur leur passage près d'un million de personnes dans les rues d'Anvers.

Enfin, les spectacles pyrotechniques du « Groupe F » ont entre autres inauguré à Dubaï le « Burj Khalifa », l'immeuble le plus élevé au monde, en janvier 2010, et, en mars 2015, a été présenté en avant-première, au Festival des Arts d'Auckland, le spectacle « *Skin of Fire* », qui mélange artistiquement lumière, feu, musique, projection et pyrotechnie.

Ces compagnies sont également au rendez-vous des « saisons » françaises à l'étranger, comme La Machine, qui a créé le spectacle « Longma, l'esprit du cheval dragon » pour la célébration du cinquantième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la Chine lors de l'année croisée entre ces deux pays, en 2014-2015⁵.

La scène chorégraphique française rencontre, elle aussi, un succès important à l'étranger depuis près d'une trentaine d'années : si les chorégraphes Angelin Preljocaj, Philippe Decouflé ou encore Maguy Marin connaissent de beaux succès depuis de nombreuses années, d'autres, notamment Jérôme Bel ou encore Boris Charmatz, se sont également fait un nom à l'international. Le hip-hop est aussi un domaine particulièrement reconnu hors de France, avec des artistes tels que Mourad Merzouki (compagnie « Käfig ») ou encore Kader Attou (compagnie « Accrorap »), parmi de nombreux autres.

Les grands ballets des opéras de Paris et de Lyon sont aussi fréquemment en tournées internationales, par exemple récemment en Australie (2013) pour le premier nommé. Celles-ci font l'objet de financements mixtes, privés (grâce aux levées de fonds organisées par les postes diplomatiques et les institutions culturelles locales) et publics (grâce aux aides des ministères français ou d'organismes internationaux).

Il est également important de souligner l'impact réel d'opérations de grande ampleur telles que « France Danse », en faveur de la danse française, en

5. Source : <http://www.institutfrancais.com/fr/saisons/france-chine-50>

partenariat avec les institutions culturelles de tel ou tel pays : les grandes compagnies, les institutions culturelles, les services de coopération culturelle des ambassades et le département Échanges et coopérations artistiques de l'Institut français permettent la réalisation de créations et de tournées.

Signalons enfin l'attention portée à la coopération dans le domaine de la formation, autour notamment de conservatoires régionaux itinérants de danse classique et contemporaine⁶, un programme très répandu dans le monde entier, avec le soutien des services culturels des ambassades.

Sur le plan international, le théâtre est perçu à travers de grands metteurs en scène mondialement connus, tels Ariane Mnouchkine ou Peter Brook, mais aussi une nouvelle génération de metteurs en scène ou dramaturges, comme Olivier Py, Éric Vigner ou encore Joël Pommerat, parmi beaucoup d'autres.

Ces opérations peuvent prendre la forme de manifestations d'envergure portées par de grandes institutions : ainsi la Comédie-Française, les théâtres nationaux ou encore de grandes compagnies, tels le Théâtre du soleil, effectuent régulièrement des tournées internationales où sont joués les grands textes du répertoire ; la Comédie-Française a par exemple effectué, en octobre-novembre 2015, une tournée au Maroc, dans le cadre de la saison culturelle France-Maroc 2015.

Les coopérations peuvent également être des projets de formats divers autour de la création contemporaine et du renouveau artistique ; ainsi les spectacles de Philippe Quesne ou encore Joël Pommerat sont-ils régulièrement sollicités : dans de nombreux pays (Belgique, États-Unis, Israël, Italie, Taiwan, Portugal...) en 2016-2017 pour le premier en tant que directeur du théâtre des Amandiers à Nanterre depuis 2013 ; le second est très demandé notamment en Asie (Chine, Séoul... en 2015-2016).

De même que pour les autres domaines artistiques, l'Institut français a conçu une plate-forme de repérage et de promotion du théâtre français présentant la nouvelle scène française, « Focus théâtre ». Ce rendez-vous a pour objectif de mobiliser les professionnels français et étrangers, et offre un cadre au réseau culturel pour organiser des missions d'invitation de professionnels étrangers.

Enfin, promouvoir le théâtre français, c'est défendre le répertoire, la dramaturgie, les auteurs contemporains et la littérature en général. Le programme des « années croisées » offre un excellent cadre pour cet exercice, et le public a également pu par exemple (re) découvrir le dramaturge Bernard-Marie Koltès au théâtre de Myeongdong à Séoul (septembre-octobre 2016), dans le cadre de l'année France-Corée 2015-2016.

6. Ainsi celui de Toulouse (<http://conservatoirerayonnementregional.toulouse.fr/index.php?post/Danse-Contemporaine>).

La scène musicale française doit faire face aux effets de la crise économique et du piratage : si le marché français est en baisse régulière depuis plusieurs années, l'export apparaît de plus en plus vital pour les professionnels de France. Les artistes français sont ainsi extrêmement actifs à l'international, avec un nombre record de concerts et sorties de disques⁷ : un album sur trois est ainsi vendu hors de France, et, pour certains labels, les revenus de l'export peuvent représenter plus de la moitié de leur chiffre d'affaires. Il est donc indispensable de veiller à une bonne synergie entre les pouvoirs publics et les professionnels de ce secteur.

Face à une crise internationale qui touche tous les marchés, les cinq pays prioritaires ciblés par le Bureau export de la musique française, association créée en 1993 par les professionnels français du secteur, sont les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Brésil et le Japon. Pour la première fois, en 2010, cet organisme a également proposé un plan d'accompagnement de la filière musicale dans son développement numérique à l'international, selon deux axes :

- apporter un soutien financier aux projets numériques : outils de « Web promotion », adaptations de sites internet, campagnes commerciales, etc. ;
- proposer une veille de marché et une mise en relation professionnelle avec les acteurs de l'économie numérique sur les principaux pays de marché.

En 2015, cet organisme a accordé 1,2 million d'euros d'aides financières aux professionnels du secteur, ainsi qu'1,6 million d'euros d'aides non financières (conseil et mise en relation, veille de marché et promotion). 232 projets, 121 structures et 159 artistes ont ainsi été soutenus. En 2014, les revenus générés à l'international par la filière musicale française ont dépassé 600 millions d'euros (602 millions ; 2010 : 482 millions), soit nettement plus que les 251 millions de revenus à « l'importation ». Sur le segment « Ventes de musique enregistrée », le chiffre d'affaires se répartit à hauteur de 63 % pour l'Europe et de 37 % pour le reste du monde (dont Amérique du Nord : 24 % et Asie : 7,5 %) ; les supports numériques représentaient 58 % des ventes, alors que, sur le marché français, ils ne « pesaient » que 30 % en cette même année 2014⁸.

Les musiques actuelles sont un domaine en perpétuelle évolution, qui voit de nouveaux talents émerger chaque année, ou d'autres, tels les groupes « Moriarty » ou « Cocoon », s'épanouir à l'international grâce à la puissance esthétique de leurs univers scéniques. Le public international réserve le meilleur accueil à la musique électronique de David Guetta (meilleures

7. V. Jean-François Arnaud, « La France reste une superpuissance de la musique », Challenges.fr, 3 février 2014.
8. Sources : « Bureau export », rapport d'activité 2015, mars 2016 (http://french-music.org/tl_files/fichiers%20telechargeables/docs_bureauexport_FR/bureauexport_brochure_2015_web.pdf) et communiqué de presse du 6 juin 2015 (http://french-music.org/tl_files/fichiers%20telechargeables/communiques%20de%20presse%20FR/bureauexport_chiffres_export_2014_06062015.pdf).

ventes d'albums – quelque 900 000 – à l'export en 2015), mais aussi au pop-rock chanté en anglais de « Phoenix », « M83 » ou encore « Plastiscines » ; il faudrait également y ajouter le rock dur de « Gojira » ou la pop colorée de « Sliimy/Yanis », et la musique du monde *made in France* de Amadou et Mariam ou Yael Naim.

La scène électronique et la chanson françaises connaissent un regain d'intérêt à l'international, grâce à une nouvelle identité musicale (Laurent Garnier ou encore « Birdy Nam Nam », par exemple) et une nouvelle génération d'interprètes (Zaz – plus de 320 000 exemplaires à l'export en 2015 –, Indila, Louane ou Jeanne Cherhal et Coralie Clément, parmi beaucoup d'autres).

Il est sans aucun doute nécessaire de réserver une place spéciale pour le jazz : les États-Unis, l'Italie et la France sont les trois pays prescripteurs de cette forme musicale, qui s'exporte de plus en plus aujourd'hui. De même, les nombreux festivals français construisent des relations durables avec leurs homologues étrangers.

La musique ancienne est également un domaine extrêmement diversifié dans lequel les grands ensembles (« Les Arts florissants », « Les Musiciens du Louvre Grenoble », etc.) continuent d'occuper une place importante, non sans avoir laissé émerger des interprètes reconnus (« Les Talens lyriques » ou encore l'« Ensemble Matheus ») ou favorisé l'émergence de jeunes ensembles (« La Chapelle rhénane », l'ensemble « Pygmalion », parmi bien d'autres). Si la musique baroque a ainsi pu être redécouverte, les musiques classiques et préromantiques, ainsi que les cultures extra-européennes, ont également bénéficié d'un regain d'intérêt grâce au travail de ces ensembles de qualité.

Dans le domaine de la musique contemporaine, à côté de l'Ensemble intercontemporain (unique ensemble permanent), dirigé par Matthias Pintscher, d'autres formations comme « 2E2M » ou « Court-Circuit » parviennent à renouveler les positionnements artistiques dans un secteur toujours demandé à l'international.

Mentionnons enfin le rôle très important des orchestres : à côté de l'Orchestre national de France, l'Orchestre de Paris, le Philharmonique de Radio France et les orchestres des régions françaises sont très présents grâce à l'implication des collectivités territoriales, de même que des formations plus récentes telles que « La Chambre philharmonique » ou encore « Les Siècles ». Achéons ce panorama par l'importance internationale des solistes (Emmanuel Pahud, Anne Gastinel, Gautier Capuçon, Hélène Grimaud et Alexandre Tharaud, parmi beaucoup d'autres) et la variété des instruments.

La participation de la France au dialogue artistique international dans le domaine des **arts visuels** est aujourd'hui un objectif prioritaire : c'est ce qu'a très bien montré le rapport rédigé en 2008 par le directeur de la foire

« Art Paris », Henri Jobbé-Duval⁹. Il s'agit tout d'abord de permettre une meilleure présentation en France de la création française ; il s'agit également d'assurer une meilleure préparation et une meilleure participation aux échanges artistiques internationaux en développant les échanges avec l'étranger des écoles d'art, en élargissant et en améliorant le dispositif de résidences et d'allocations de recherche, en facilitant l'entrée et le séjour des artistes et professionnels étrangers et en développant la participation des professionnels français de l'art contemporain aux coopérations internationales. Enfin, et peut-être surtout, il est nécessaire de mieux accompagner la présence des artistes français à l'étranger en multipliant les opérations conjointes entre opérateurs français et étrangers, en s'appuyant davantage sur la diffusion des collections publiques et privées, en concentrant davantage les moyens sur des opérations innovantes et en déterminant un indicateur fiable de la présence des artistes français à l'étranger, au-delà de l'utilisation actuelle de l'indicateur du magazine allemand *Manager Magazin*, le *Kunst Kompass*¹⁰.

Dès 2010-2011, plusieurs propositions du rapport d'H. Jobbé-Duval ont été mises en œuvre :

- la rédaction d'un *vade-mecum* destiné au réseau culturel français et aux responsables d'institutions françaises, précisant l'ensemble des dispositifs utilisables pour la promotion de la création française à l'étranger ;
- le recensement des grands projets portés par les institutions françaises pour pouvoir, en amont, envisager un développement international ;
- le soutien et la pérennisation de plusieurs initiatives originales comme « Paris Calling » à Londres, « Paris-Los Angeles » ou encore « Berlin-Paris », des programmes dans lesquels les musées, les galeries et les centres d'art collaborent étroitement dans le domaine de la création contemporaine ;
- la consolidation du partenariat public-privé : prix et fonds bilatéraux réunissent donateurs privés (Fondations Cartier, Guerlain, Louis Vuitton, etc.) et sponsors publics.

De grands rendez-vous d'art contemporain se déroulent en France (la Foire internationale d'art contemporain – Fiac –, Art Paris, Paris Photo, la Biennale de Lyon, les Rencontres d'Arles – ex-Rencontres internationales de la photographie d'Arles –, etc.) et bénéficient d'une très grande visibilité. De même, le retour en France d'artistes de réputation internationale dans les galeries d'art témoigne d'un nouveau dynamisme du dialogue international.

9. Henri Jobbé-Duval (sous la présid. de), *Rapport Jobbé-Duval pour améliorer la participation de la France au dialogue artistique international dans le domaine des arts visuels. Propositions issues des ateliers de réflexion (avril-juillet 2008)*, ministère des Affaires étrangères et européennes, ministère de la Culture et de la Communication, Paris, juillet 2008.

10. Ou « Boussole de l'art » : échelle de notoriété des 1 000 meilleurs artistes au monde créée en 1970 par Willy Bongard, un économiste allemand.

Enfin naissent de nombreux lieux expérimentaux pour l'art contemporain, des centres d'art, des collectifs d'artistes, des résidences ou encore des espaces d'exposition, tandis que le développement des arts numériques entraîne une nouvelle génération d'artistes dont le travail est résolument transdisciplinaire (photographie, vidéo et arts numériques).

La politique du livre, les débats d'idées, les sciences et les savoirs

Un quart du chiffre d'affaires de l'édition française, qui constitue le deuxième poste d'exportation de la France dans le domaine des biens culturels après les objets d'art (respectivement 636,4 millions d'euros et 1 102,8 millions en 2014)¹¹, se réalise à l'international.

En valorisant la promotion du livre à l'étranger¹², la diplomatie culturelle française met également en exergue la production artistique et culturelle, l'expertise scientifique hexagonale et le débat d'idées. Ce soutien s'exprime à travers plusieurs programmes gérés par l'Institut français : les programmes d'aide à la publication (PAP), les projets de la zone de solidarité prioritaire et le Fonds d'Alembert (voir *infra*).

De fait, la traduction fait connaître la France dans l'évolution de ses débats intellectuels et sa créativité littéraire : c'est ainsi sa capacité d'influence à l'étranger qui est en jeu à travers les livres, les revues, les sites internet de référence, autant de vecteurs culturels d'importance.

Les PAP visent à soutenir les éditeurs étrangers qui s'engagent à long terme à publier des auteurs français et francophones dans tous les domaines. Depuis 1990, date de création de ce programme, quelque 20 000 titres ont ainsi pu voir le jour dans quatre-vingts pays différents. Chaque programme porte le nom d'une personnalité ayant œuvré pour la culture française écrite : Pouchkine en Russie, Burgess au Royaume-Uni, García Lorca en Espagne ou Fou Lei en Chine, par exemple. Les PAP viennent compléter les aides à la traduction ou à la publication versées par le réseau culturel français à l'étranger dans le cadre des programmes locaux.

Les programmes d'aide à la cession de droits ont quant à eux vocation à appuyer l'action des éditeurs étrangers souhaitant inclure dans leur catalogue des textes d'auteurs de langue française déjà parus en France à compte

11. Source : Département des études, de la prospective et des statistiques (Deps), *Statistiques de la culture et de la communication. Chiffres clés 2016*, Ministère de la Culture et de la Communication, diff. Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2016, p. 103.

12. <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-culturelle/les-domaines-d-action-de-la-diplomatie-culturelle/article/livre-et-ecrit>

d'éditeur. Ils ont permis, depuis 1990, de contribuer à la traduction de près de 20 000 titres d'auteurs français dans 80 pays.

Les projets de la zone de solidarité prioritaire sont un volet important de cette coopération dans le domaine du livre. La promotion des littératures francophones du Sud est en effet un enjeu majeur pour l'avenir de l'édition francophone : sont encouragées les cessions de droits des éditeurs du Nord vers ceux du Sud et la publication dans leurs pays d'origine d'auteurs du Sud publiés jusqu'ici exclusivement en France. Les coéditions entre éditeurs du Sud font aussi l'objet d'un soutien spécifique, afin de mutualiser les productions éditoriales et leur permettre une meilleure diffusion.

La coopération dans le domaine de l'édition porte ainsi sur l'ensemble de la chaîne du livre :

- l'appui aux politiques nationales du livre et aux structures institutionnelles ;
- la diffusion du livre français grâce aux bibliothèques locales ;
- le soutien à l'édition locale (éditeurs « jeunesse », auteurs, illustrateurs, prix, salons, etc.) ;
- l'aide au développement des librairies : ainsi, le Centre national du livre (CNL) accorde entre autres chaque année des subventions à l'achat de livres en faveur des librairies françaises à l'étranger (à hauteur de 279 351 euros en 2015) ;
- la diffusion au Nord des littératures d'Afrique et le soutien aux littératures francophones du Sud ;
- la modernisation des outils d'information et de communication ;
- la complémentarité avec les intervenants institutionnels et les partenaires locaux.

Le livre est bien sûr très étroitement associé au débat d'idées, aux débats culturels, qui bénéficient également d'un outil performant, le Fonds d'Alembert : celui-ci, créé en 2002 pour promouvoir la pensée et l'expertise intellectuelle françaises à l'étranger et favoriser le débat d'idées, permet en effet de financer colloques, tables rondes ou forums susceptibles de donner lieu à une exploitation médiatique et éditoriale. Une cinquantaine de projets sont ainsi retenus chaque année, qui permettent d'organiser des rencontres entre chercheurs, écrivains et autres personnalités impliquées dans le débat d'idées.

Mentionnons aussi l'importance des « Hors les murs Stendhal » (ex-« Missions Stendhal »), programme créé en 1989 qui permet chaque année à des auteurs français ou vivant en France et porteurs d'un projet d'écriture de séjourner à l'étranger, afin de collecter les matériaux nécessaires à leur œuvre. Les grandes foires internationales du livre et les salons permettent également, grâce au concours du Bureau international de l'édition française (Bief, créé en 1873 sous forme associative par le Cercle de la librairie), de participer au marché international de l'édition.

Enfin, il est très important de mentionner ici la part croissante de la culture scientifique dans ce vaste domaine du débat d'idées. Expositions interactives, semaines de la science, festivals du film scientifique, fêtes de la science sont autant de manifestations qui en permettent la promotion. Insistons ici sur le rôle des centres de culture scientifique, technique et industrielle plurithématiques et généralistes, rattachés auprès des académies de l'Éducation nationale, qui constituent des centres de ressources, partenaires directs des laboratoires de recherche et lieux de création et d'animation : en partenariat avec les établissements de recherche français, ils développent de nombreuses actions de partage des sciences et des techniques avec tous les publics.

L'action audiovisuelle extérieure

La politique de l'audiovisuel extérieur a connu de grandes mutations depuis 2008, avec notamment la création de la société nationale de programme « Audiovisuel extérieur de la France » (AEF), puis sa fusion avec ses filiales France 24 et Radio France Internationale – RFI – (ainsi que Monte Carlo Doualiya, filiale de RFI) en février 2012 et son changement de nom (elle est devenue France Médias Monde) en juin 2013¹³. Il s'agit d'un secteur très concurrentiel et déterminant pour l'influence de la France dans le monde.

La dotation budgétaire de France Médias Monde s'établit pour l'année 2016 à 249,1 millions d'euros en crédits de paiement au titre du programme 844, qui lui est entièrement dédié. Si ce montant correspond à une légère augmentation de ses crédits (+ 0,8 % sur la loi de finances initiale pour 2015), les défis ne manquaient pas en 2016 : développement sur le numérique ; lancement sur France 24 de la version française du site américain Mashable, destiné aux jeunes adultes ; refonte du site musique de RFI ; lancement d'une version espagnole de France 24...

Il est également nécessaire de souligner le rôle de « Canal France International » (CFI), « l'agence française de coopération médias »¹⁴, véritable banque de données visant à amener les acheteurs des pays en développement vers la production française et entraînant ainsi une meilleure exposition des programmes. Cette société anonyme, majoritairement financée par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international, a pour actionnaires France Télévisions (75 %) et Arte France

13. On notera que, si AEF détenait 49 % de TV5 Monde à sa création, France Médias Monde a cédé 36,42 % de ses parts à France Télévisions en juillet 2013 pour ne plus en détenir que 12,58 %.

14. <http://www.cfi.fr/>

(25 %). Selon son site internet, « CFI accompagne les acteurs du secteur des médias publics ou privés (TV, radios, presse écrite, médias en ligne), afin de renforcer les processus de modernisation et de démocratisation que la France souhaite soutenir. L'agence travaille sur une trentaine de projets qui s'inscrivent dans quatre grands programmes : médias et pluralisme, médias et entreprise, médias et développement, médias et ressources humaines ».

En dépit d'un contexte difficile (baisse des recettes publicitaires, concurrence de la télévision numérique terrestre – TNT – et des chaînes thématiques), la vente de programmes audiovisuels français résiste grâce à une percée de la fiction mais aussi du documentaire. En effet, en 2014, ces ventes ont connu un nouveau record historique, à 153,8 millions d'euros, soit + 12,1 % par rapport à 2013¹⁵.

Le ministère chargé des affaires étrangères est également très impliqué, outre dans CFI comme on l'a vu, dans le pilotage du département « Cinéma » de l'Institut français, chargé de la diffusion non commerciale des films et des documentaires. Le ministère participe également au Comité directeur d'UniFrance¹⁶; à l'appui de ces missions, il dispose d'un réseau unique au monde d'une cinquantaine d'attachés audiovisuels en poste dans les ambassades de France et couvrant 113 pays. De plus, l'Institut français et le CNC assurent la cogestion, pour le compte du ministère, de l'Aide aux cinémas du monde, un fonds d'aide à la production de longs-métrages de fiction (184 aides ont bénéficié à des réalisateurs de 70 nationalités différentes entre 2012 et début mai 2016). Signalons enfin l'importance de la coopération avec l'Institut national de l'audiovisuel ou encore le CNC.

■ UniFrance et la promotion du cinéma français dans le monde en chiffres ⁽¹⁾

« Chaque année, le cinéma français dans le monde, c'est :

- la seconde cinématographie à l'export ;
 - les deux tiers de la production exportés sur au moins un territoire ;
 - plus d'un film français nouveau par jour sur les écrans cinématographiques du monde ;
 - 40 films français par jour diffusés sur les télévisions étrangères ;
 - 550 films en exploitation dans les salles étrangères ;
 - 109 millions d'entrées réalisées à l'étranger en 2015 ;
 - 610 millions d'euros de recettes pour les longs-métrages français dans le monde en 2015 ;
 - un cinéma fort sur son propre territoire (environ 35 %), une exception en Europe.
- UniFrance, pour les longs-métrages, c'est chaque année :

15. Source : <http://www.cnc.fr/web/fr/actualites/-/liste/18/7591063>

16. <https://www.tvfrance-intl.com/fr/home.html> et <http://www.unifrance.org/>

- 80 festivals de films français aidés ;
 - plus de 60 festivals internationaux de longs-métrages soutenus ;
 - 300 déplacements de comédiens et réalisateurs ;
 - un réseau international de 800 distributeurs, acheteurs TV de films français et programmeurs de festivals dans le monde, ainsi que 1 200 journalistes étrangers ;
 - 2 500 interviews organisées chaque année ;
 - les résultats des films français en salles dans 50 pays et à la télévision sur 200 chaînes de 30 pays.
- Et, pour les courts-métrages :
- 5 000 envois de courts-métrages en présélection dans 100 festivals étrangers ;
 - 500 films, soit 1 300 copies, sélectionnés dans 170 festivals de 45 pays ;
 - 100 prix décernés à 70 films ;
 - 45 voyages de réalisateurs et/ou producteurs ;
 - 200 films visionnés en 17 commissions de courts-métrages ;
 - 60 aides sélectives et 45 aides automatiques de sous-titrage. »

(1) Source : <http://www.unifrance.org/corporate>

Le patrimoine mondial et l'archéologie

En conclusion de ce chapitre, soulignons l'importance du patrimoine mondial et de l'archéologie, mais aussi de l'expertise artistique et de l'ingénierie culturelle dans la coopération artistique internationale.

L'appellation « **patrimoine mondial**¹⁷ » repose sur la notion de « valeur universelle exceptionnelle » : chaque bien du patrimoine mondial est commun à tous les peuples du monde, indépendamment du pays où il est situé. Ainsi, selon les dispositions de l'Unesco, chaque pays reconnaît qu'il incombe à la communauté internationale de participer à la protection du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle.

De fait, dans le contexte actuel de la mondialisation, le patrimoine est devenu un enjeu politique et économique majeur. Partie intégrante de l'identité des peuples, il sert également à légitimer des revendications territoriales, politiques ou culturelles ; il peut aussi jouer un rôle déterminant dans le développement de ressources économiques ou la création d'emplois nouveaux.

Ce sont donc de nouveaux regards scientifiques, techniques et muséographiques sur des sites anciens, leurs architectures, objets d'art et formes d'artisanat qui sont propices à de nouveaux échanges culturels.

L'**archéologie** est historiquement un domaine de prédilection de la diplomatie culturelle de la France. Le ministère chargé des affaires étrangères

17. <http://whc.unesco.org/fr/list/>

poursuit aujourd'hui son aide aux missions archéologiques dans le monde et à la publication de leurs travaux à hauteur de 2,4 millions d'euros en 2014¹⁸.

Au titre de l'année 2014, 148 projets de fouilles françaises dans 63 pays ont été validés et labellisés par la Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger, dont cinq nouvelles missions en Bolivie, au Brésil, au Chili, aux États-Unis et au Pérou. Les critères d'excellence scientifique permettent d'évaluer l'aspect novateur pour la recherche, la contribution à la connaissance de l'histoire des régions concernées, la formation des archéologues, le renforcement de la coopération culturelle ou encore la mise en valeur touristique et environnementale du patrimoine.

La recherche archéologique française est soutenue pour la restauration de sites majeurs, tel Angkor (7,5 millions d'euros depuis 1995), l'octroi de bourses et l'action des instituts de recherche à l'étranger, sous cotutelle du ministère chargé des affaires étrangères et du Centre national de la recherche scientifique. Les quelque 150 missions archéologiques mènent en la matière un travail essentiel de recherche et de préservation de vestiges des civilisations et des cultures. L'héritage culturel ainsi sauvegardé bénéficie au pays hôte en contribuant au développement durable de son patrimoine et de son économie.

« **L'expertise artistique et l'ingénierie culturelle** » sont enfin un enjeu majeur d'influence, partie intégrante des actions de coopération culturelle.

Les principaux domaines d'expertise et d'ingénierie sont le spectacle vivant (notamment le cirque et les arts de la rue), la musique (en particulier la redécouverte de la musique ancienne), les fêtes urbaines (telles les « Nuits blanches », la Fête de la musique ou encore les « Folles Journées »), les saisons et les printemps français (ainsi les saisons étrangères en France font-elles l'objet, au préalable, d'un travail très important d'expertise et d'étude ; de même de nombreux festivals, en Asie notamment, bénéficient-ils d'une expertise artistique menée conjointement par les services et établissements culturels français à l'étranger et l'Institut français), la culture et le développement (il s'agit ici de développer les marchés locaux, en s'appuyant sur telle ou telle manifestation artistique).

18. Source : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Brochure-Archeologie-MAE-FR-2014_cle0a812d.pdf, p. 2.

Pour une liste très complète des sites et dossiers sur l'archéologie : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrange-de-la-france/diplomatie-scientifique/archeologie-sciences-humaines-et-sociales/>, rubrique « Archéologie, sciences humaines et sociales ».

› Chapitre 5

La diplomatie scientifique et universitaire

Recherche et innovation¹ jouent un rôle essentiel depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et la reconstruction du pays dans divers secteurs (transports, infrastructures, nucléaire, espace, aéronautique, etc.). Elles sont également les meilleurs garants de l'expertise française à l'international et les vecteurs les plus féconds de la coopération universitaire et scientifique.

Recherche et innovation, une priorité nationale

La recherche et l'innovation sont ici conçues comme autant de quêtes de solutions aux enjeux globaux d'aujourd'hui : l'urgence environnementale et les conséquences du changement climatique, le vieillissement et l'accroissement de la population mondiale, les technologies numériques et les nanotechnologies constituent d'immenses défis, à l'aube de ce XXI^e siècle.

En 2009 a été mise au point une Stratégie nationale de recherche et d'innovation, ainsi décrite par Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche² :

- « il s'agit d'abord d'une stratégie fondée sur l'analyse des grands défis de demain, qui sont autant de priorités pour la recherche française ;
- c'est une stratégie véritablement nationale : ses priorités seront donc définies à partir des besoins cardinaux de la Nation, pour réaffirmer la valeur sociale de la recherche et de l'innovation, et renouer le dialogue entre science et société ;
- elle est d'abord tournée vers la recherche : les priorités qu'elle fixe auront donc toute leur place dans la programmation des organismes de recherche, qui feront vivre cette stratégie ;
- elle doit permettre de transformer la recherche en innovation, en renforçant le *continuum* interactif entre recherche et besoins marchands et sociétaux, qui conduit à une dynamique permanente entre les découvertes fondamentales et leurs applications technologiques, ainsi que leur diffusion au sein de nos universités et grandes écoles. »

1. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Stratégie nationale de recherche et d'innovation. Rapport général*, 2009.
2. Préface du rapport précité, p. 4.

Les trois groupes de priorités de recherche-innovation fixés dans le cadre de cette Stratégie sont la santé, le bien-être, l'alimentation et les biotechnologies ; l'urgence environnementale et les écotechnologies ; et enfin l'information, la communication et les nanotechnologies.

I Objectifs de la Stratégie nationale de recherche ⁽¹⁾

« Inscrite dans la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche du 23 juillet 2013, la Stratégie nationale de recherche (SNR) a la double ambition de maintenir la place de notre pays parmi les premières puissances de recherche mondiale et de permettre à la recherche française de répondre aux défis scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux du ^{xxi}^e siècle. Dans le cadre d'une démarche globale qui a largement associé la communauté scientifique, elle identifie les verrous scientifiques, les ruptures, et crée les conditions favorables au développement de nouveaux concepts, pour y répondre en promouvant une approche inter et pluridisciplinaire et en tenant compte des spécificités de la recherche fondamentale dont les résultats et les applications ne sont pas programmables.

En associant toujours plus étroitement recherche fondamentale, recherche technologique et recherche finalisée, la SNR doit assurer le renouvellement du socle de connaissances permettant aux politiques publiques de redressement économique et industriel de la France, tels les *34 plans de la nouvelle France industrielle* ⁽²⁾ lancés le 12 septembre 2013 par le président de la République ou le *Concours mondial de l'innovation* basé sur le rapport *Un principe et 7 ambitions pour 2030* ⁽³⁾, de jouer pleinement leur rôle. Les innovations de rupture, les plus différenciantes, naissent en grande partie de la recherche. Le ressourcement en amont par la recherche, essentiel à la réussite de ces politiques publiques, nécessite donc que l'on fluidifie davantage encore le passage de l'invention de laboratoire à l'innovation appropriée par les entreprises.

La SNR s'appuie sur une analyse détaillée des atouts de notre recherche et de son impact potentiel en matière de développement économique et social pour notre pays afin de définir un nombre limité de programmes d'actions prioritaires et mobilisateurs, destinés à accroître les connaissances et stimuler l'écosystème d'innovation, contribuant ainsi à optimiser la programmation pluriannuelle des moyens consacrés à la recherche et à l'innovation.

Le renforcement de la capacité d'expertise des chercheurs en appui aux politiques publiques, aux associations et fondations, le développement de l'innovation et du transfert de savoirs et de technologies, font également partie des enjeux couverts, tout comme l'amélioration de la position et de la visibilité de la recherche française au sein des programmes de coopération européens et internationaux.

Dix principaux défis ont été retenus dans le cadre de l'élaboration de la SNR :

- gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique ;
- énergie propre, sûre et efficace ;
- nouveau industriel ;
- santé et bien-être ;
- sécurité alimentaire et défi démographique ;
- mobilité et systèmes urbains durables ;

- société de l'information et de la communication ;
- sociétés innovantes, intégratives et adaptatives ;
- une ambition spatiale pour l'Europe ;
- liberté et sécurité de l'Europe, de ses citoyens et de ses résidents.

Ces défis recourent largement les enjeux auxquels nos principaux partenaires scientifiques de l'OCDE s'efforcent de répondre à un moment où la crise nous conduit à repenser les fondements de notre compétitivité, et où les exigences environnementales et la dépendance aux matières premières nous amènent à reconsidérer nos façons de produire, de consommer, d'habiter, de se déplacer, de se former, de travailler. »

(1) Source : extraits de ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Stratégie nationale de recherche. Rapport de propositions et avis du conseil stratégique de la recherche*, mars 2015, p. 11-12.

(2) www.economie.gouv.fr/files/la-nouvelle-france-industrielle.pdf

(3) http://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/innovation2030/Rapport_Innovation_BDV4.pdf

Vingtième pays sur le plan démographique en 2016, la France est considérée comme la sixième puissance scientifique³ et compte plus de 260 000 chercheurs publics et privés (266 000 en équivalent temps plein en 2013) et près de 800 000 ingénieurs et scientifiques. Avec environ 2 % de son produit intérieur brut (PIB) consacrés à la recherche (2,26 % prévus pour 2014), la France compte des pôles scientifiques de renommée mondiale : mathématiques, physique, nucléaire, espace, agronomie, archéologie, notamment. Toutefois, sa part dans l'industrie européenne est en recul depuis environ une dizaine d'années⁴, en raison d'un manque d'investissement dans la recherche-développement (R&D) : de fait, la France n'est pas assez spécialisée dans les domaines scientifiques et technologiques sous-tendant les secteurs émergents associés aux bio- et aux nanotechnologies. L'innovation consiste en effet à combiner ces compétences scientifiques et les capacités de valorisation, ce qu'elle n'a pas encore su faire suffisamment pour peser dans la compétition internationale. En 2015, la France était au quatrième rang mondial dans le système européen de brevets, comme en 2002⁵ : or, si sa position en ce domaine est stable, la « densité » de chercheurs semble insuffisante dans certaines branches comme la pharmacie ou la fabrication d'équipements de communication.

3. Si l'on retient comme critère sa part dans l'ensemble des publications scientifiques dans le monde, soit 3,3 % en 2014 (source : Isabelle Kabla-Langlois [dir.], *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. 50 indicateurs*, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 9^e éd., juin 2016, fiche 48).
4. Voir Anthony Bouvier, « Production manufacturière : la France perd des parts de marché en Europe, mais se maintient dans ses spécialités », *Insee Focus*, n° 31, juin 2015.
5. Voir Pauline Château, « L'Île-de-France, région européenne championne des brevets », lefigaro.fr, 4 mars 2016.

À titre d'exemple, le spatial, domaine d'excellence française et européenne, mérite ici une mention particulière : en effet, outre les enjeux de sécurité et de défense, l'environnement, les télécommunications ou le satellite sont autant d'applications de la recherche et de l'innovation dans ce secteur. De fait, la recherche spatiale irrigue de nombreux secteurs scientifiques et industriels : les satellites et les sondes sont de puissants outils d'observation pour les sciences de l'univers et de la terre, ainsi que la physique. L'ampleur des programmes spatiaux est le fruit de coopérations intergouvernementales (Agence spatiale européenne) ou de programmes de l'Union européenne (tels Galileo pour la navigation, ou encore Copernicus – *ex-Global Monitoring for Environment and Security* – pour l'observation de la terre).

Les forces de la R&D française sont les suivantes : comme on l'a dit, un rang de grande puissance scientifique et technologique mondiale en recherche fondamentale et finalisée, un rôle prépondérant dans les programmes scientifiques internationaux et la recherche pour le développement, des soutiens publics importants, notamment grâce au crédit d'impôt recherche⁶, des secteurs d'excellence appuyés sur des organismes de recherche puissants et une communauté universitaire de très grande qualité, des *leaders* industriels mondiaux dans les secteurs de l'aéronautique et des transports, de l'énergie, des services à l'environnement et de l'agroalimentaire qui structurent le tissu français de la recherche-développement.

Ses faiblesses sont sans doute un système de recherche et d'enseignement supérieur peu lisible et insuffisamment coordonné dans ses structures et son organisation territoriale, un faible couplage entre organismes publics de recherche, universités et entreprises, un investissement privé insuffisant en recherche-développement et une présence faible sur les secteurs en développement, des partenariats encore limités avec les pays émergents d'Asie et une gestion sans doute trop rigide des ressources humaines dans les institutions publiques, avec un impact sur l'attractivité des carrières, la mobilité des chercheurs et l'accueil des chercheurs étrangers⁷.

Depuis 2005, le dispositif français de recherche et d'innovation a fait l'objet de réformes importantes : création des pôles de compétitivité⁸, naissance de l'Agence nationale de la recherche⁹, mise en place de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Aeres, devenue Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

6. Cette mesure fiscale, instaurée en 1983, vise à abaisser le coût des opérations de recherche-développement des entreprises *via* une réduction d'impôt calculée en fonction de leurs dépenses en la matière. Depuis le 1^{er} janvier 2008, le dispositif a été considérablement renforcé, simplifié et déplafonné.
7. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Stratégie nationale de recherche et d'innovation. Rapport général*, 2009, p. 13. Voir aussi Anne Mascaret, *Enseignement supérieur et recherche en France. Une ambition d'excellence*, La Documentation française, coll. « Les Études », Paris, 2015.
8. <http://competitivite.gouv.fr/>
9. <http://www.agence-nationale-recherche.fr/>

le 17 novembre 2014)¹⁰, renforcement de l'autonomie des universités et soutien des partenariats publics et privés, notamment grâce au crédit d'impôt recherche et aux trente-quatre instituts Carnot¹¹.

Trois textes fondateurs, votés par le Parlement en 2006, 2007 et 2013, visent à améliorer un dispositif complexe :

- la loi de programme du 18 avril 2006 pour la recherche traduit le « Pacte pour la recherche » entre l'État et les citoyens ;
- la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités renforce les capacités d'initiative de celles-ci et ambitionne d'améliorer leur visibilité sur la scène européenne et internationale ;
- la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche prévoit, entre autres, une redéfinition de la carte universitaire et scientifique (*via* des regroupements visant à renforcer les synergies entre acteurs et l'attractivité internationale des sites) et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de la recherche définissant les grandes priorités de la recherche française.

Les principes directeurs de la Stratégie nationale de recherche et d'innovation

La recherche fondamentale, choix politique, est perceptible dans le renforcement du programme « Blanc »¹² de l'Agence nationale de la recherche ou le soutien de la France au Conseil européen de la recherche. L'autonomie des universités et les cinq axes stratégiques¹³ fixés pour le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) dans le cadre du contrat d'objectifs signé avec l'État pour 2015-2018 ont également vocation à dynamiser et à développer les communautés scientifiques.

La recherche ouverte à la société et à l'économie est liée à la croissance et à l'emploi. Cette compétitivité implique de renouer les liens entre les institutions publiques de recherche et les entreprises : à titre d'exemple, le triplement du taux de droit commun du crédit d'impôt recherche (loi de finances pour 2008) et l'extension de ce dispositif à certaines dépenses d'innovation en faveur des entreprises qui répondent à la définition des micro-, petites et moyennes entreprises au sens du droit communautaire

10. <http://www.aeres-evaluation.fr/>

11. Réseau regroupant 27 000 professionnels de la recherche en ETP (soit 15 % des effectifs de la recherche publique), dont les principaux objectifs sont de favoriser le transfert de technologie, le partenariat entre laboratoires publics et entreprises et le développement de l'innovation.

12. Programme concernant l'ensemble des domaines de la recherche et visant à apporter un fort soutien à des projets originaux et ambitieux en termes de compétition internationale.

13. « Chercher au cœur et aux frontières des disciplines; faire rayonner la recherche française; favoriser la constitution de sites de visibilité et de rayonnement internationaux; valoriser et diffuser les résultats de la recherche; piloter la recherche au plus près des besoins des unités » (<http://sciencesenmarche.org/fr/wp-content/uploads/2015/03/CO-11-mars-2015-1.pdf>).

(loi de finances pour 2013) renforcent l'attractivité de la France d'un point de vue fiscal ; de fait, cette mesure constitue un outil contre les délocalisations et, donc, un facteur déterminant pour la croissance et l'emploi.

Une meilleure prise en compte des risques et du besoin de sécurité est liée aux défis conjugués d'un monde globalisé, tels le changement climatique, la nécessité d'approvisionnement énergétique et l'enjeu de la production alimentaire pour la population mondiale. Ces questions essentielles du risque et de la sécurité doivent donc être traitées conjointement dans les actions de coopération internationale.

Dans ce contexte, la place des sciences humaines et sociales et de la pluridisciplinarité est à souligner : elle permet en effet un dialogue entre les disciplines et un examen des relations entre la science et la société.

Les principaux projets innovants à l'international

Le huitième Programme-Cadre de l'Union pour la recherche et le développement (baptisé « Horizon 2020 ») est l'instrument essentiel de financement des projets « R&D » en Europe : pour la période 2014-2020, il est doté de 79 milliards d'euros courants¹⁴. Ses sept défis prioritaires sont les suivants : santé, changement démographique et bien-être ; bioéconomie (sécurité alimentaire, agriculture et sylviculture durables, recherche marine et maritime et recherche sur les voies de navigation intérieure) ; énergie sûre, propre et efficace ; transports intelligents, verts et intégrés ; action climatique, environnement, efficacité des ressources et matières premières ; l'Europe dans un monde en évolution (sociétés inclusives, innovantes et réflexives) ; des sociétés sûres (protéger la liberté et la sécurité de l'Europe et de ses citoyens).

La recherche collaborative est un élément important du financement de la recherche de l'Union européenne dans le cadre d'Horizon 2020, dans le but d'établir des réseaux et projets de recherche susceptibles d'attirer des chercheurs et des investissements d'Europe et du monde entier. Ces actions utilisent deux outils principaux : le mécanisme Era-Net Cofund (*European Research Area Network*)¹⁵ et la participation de l'Union européenne dans

14. http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/sites/horizon2020/files/H2020_FR_KI0213413FRN.pdf

15. Réseau de financeurs publics européens lançant des appels à propositions pour financer des projets collaboratifs de recherche-développement-innovation (RDI). Voir <https://www.era-learn.eu/manuals-tools/p2p-in-h2020>

les programmes de recherche nationaux mis en place de façon conjointe (article 185 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne)¹⁶.

Les initiatives technologiques conjointes¹⁷ concernent des partenariats public-privé à long terme dans les domaines suivants : recherche-développement en médecine et pharmacie innovantes, systèmes informatiques embarqués, aéronautique et transport aérien, projets en nano-électronique, combustibles et hydrogène, autant de thématiques à fort enjeu stratégique.

Les plates-formes technologiques européennes¹⁸ articulent les domaines de la recherche et de l'industrie dans les secteurs où la valeur ajoutée européenne est importante : restructuration de secteurs industriels traditionnels (acier, textiles, etc.), espace, systèmes embarqués, aéronautique, télécommunications (mobile, sans-fil), médecines innovantes, transports, chimie et ressources naturelles, cellules photovoltaïques, eau, biotechnologies, santé, nano-médecine, notamment.

Le Programme pour la compétitivité des entreprises et les PME (Cosme : *Programme for the competitiveness of enterprises and SMEs*)¹⁹, qui remplace, depuis 2014, le Programme-Cadre pour la compétitivité et l'innovation est complémentaire à Horizon 2020. Il est doté de 2,3 milliards d'euros pour la période 2014-2020 et comprend trois grandes priorités : renforcer la compétitivité et la viabilité des entreprises de l'Union européenne ; encourager la culture entrepreneuriale ; promouvoir la création de PME et leur croissance.

Citons enfin l'importance des fonds structurels européens (Fonds européen de développement régional – Feder –, Fonds social européen – FSE), qui financent une très large gamme d'actions, des *clusters*²⁰ aux infrastructures, de la formation à l'entrepreneuriat, parmi de nombreux autres dispositifs intergouvernementaux.

La Conférence des présidents d'université (CPU), consultée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche « sur la revue à mi-parcours du programme Horizon 2020 », a fait part de ses observations

16. Ex-article 169 TCE (traité instituant la Communauté européenne). L'article 185 dispose que, « dans la mise en œuvre du programme-cadre pluriannuel, l'Union peut prévoir, en accord avec les États membres concernés, une participation à des programmes de recherche et de développement entrepris par plusieurs États membres, y compris la participation aux structures créées pour l'exécution de ces programmes ».
17. <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid82442/lancement-des-sept-initiatives-technologiques-conjointes-une-opportunit-e-pour-les-pme-francaises.html>
18. http://cordis.europa.eu/programme/rcn/832_fr.html
19. Principalement destiné aux petites et moyennes entreprises (PME), ce programme « a pour objectifs : de renforcer la compétitivité et le développement durable des entreprises européennes, y compris dans le secteur du tourisme ; d'encourager une culture d'entreprise notamment auprès des jeunes ; de promouvoir la création et la croissance des PME » (<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid98996/les-objectifs-programme-cosme.html>).
20. Regroupement, généralement sur un bassin d'emploi, d'entreprises et d'organismes de recherche et d'enseignement supérieur du même secteur, source d'externalités positives, dites « de réseau ».

en juin 2016²¹ : si, pour elle, celui-ci « joue un rôle essentiel pour la mise en œuvre de l'Espace européen de la recherche (EER) », elle n'en formule pas moins quelques recommandations comme une réaffectation des crédits en faveur de certaines actions ayant un effet structurant, la recherche d'un plus grand équilibre entre recherche et innovation ou la nécessité d'une plus grande participation des acteurs français concernés à ce programme.

L'expertise française à l'international

La France a pris la mesure de cet enjeu financier et d'influence que représente le vaste marché de l'expertise internationale²². Sa promotion est le fait de nombreux acteurs associés dans une démarche souhaitée collective et méthodique : ministères et opérateurs, collectivités territoriales, Parlement, ambassades, bureaux d'études privés, entreprises, représentants du monde académique et de la recherche, société civile.

L'expertise est tout d'abord une composante essentielle de la politique de solidarité dans les pays en développement, et tout particulièrement dans les contextes de pays en crise ou en sortie de crise : il s'agit alors de mettre en place l'expertise opérationnelle nécessaire pour le rétablissement des fonctions premières de l'État dans ce genre de contexte.

L'expertise est également vecteur de diffusion de normes et de standards sociaux, juridiques, sanitaires ou environnementaux, à partir d'appels d'offres engageant des marchés considérables se comptant en milliards de dollars : prêts de la Banque mondiale, engagements de l'Union européenne, ainsi que les fonds dits « verticaux », tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et les fondations philanthropiques ; s'y ajoutent les procédures bilatérales ou encore l'action des pays émergents.

Les problématiques clés de l'expertise internationale française sont la ressource humaine, le lien entre la formation et la prestation d'expertise technique, la mobilisation du réseau diplomatique et l'articulation avec les acteurs français de l'expertise, le marché et le réseau, le partenariat public-privé, la stratégie d'influence et les institutions internationales, ainsi que les priorités géographiques.

En l'absence de définition partagée de la qualité d'expert et d'une certification commune, le contrat d'expertise règle le mode opératoire de l'activité :

21. <http://www.cpu.fr/wp-content/uploads/2016/06/Consultation-MENESR-sur-la-revue-%20C3%20A0-mi-parcours-Horizon-2020-pdf.pdf>

22. Voir notamment Pierre-Bruno Ruffini, « La diplomatie scientifique, nouvelle dimension des relations internationales ? », CampusFrance, *Repères*, n° 23, janvier 2016, 6 p.

ainsi, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) a élaboré un « guide de bonnes pratiques » pour ses experts en 2008, et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a mis en place une « charte nationale de l'expertise » au début de l'année 2010. Le contrat d'expertise est alors tripartite entre l'organisme qui accorde l'autorisation, celui qui reçoit la prestation et l'expert lui-même. Ce dispositif permet de contractualiser les questions essentielles du devoir de réserve et du conflit d'intérêts, ainsi que les domaines de la propriété intellectuelle et industrielle. Reste toutefois la difficile question de la valorisation de l'expertise internationale au sein de la carrière professionnelle, dans le contexte actuel de la Modernisation de l'action publique et de la suppression ou du non-remplacement d'un fonctionnaire partant en retraite sur deux entre 2008 et 2012. Enfin, les aptitudes linguistiques et la préparation « culturelle » des experts sont des éléments essentiels à prendre en compte dans la mise sur pied des missions d'expertise.

Selon un rapport de la Mission de modernisation de l'action publique d'avril 2014, « afin de préserver dans la durée le recours aux experts publics actifs, caractéristique de notre dispositif à conforter, plusieurs mesures s'avèrent nécessaires [...] : la reconnaissance des parcours d'experts dans le cursus professionnel des agents, la participation à des missions d'expertise technique internationale constituant une expérience professionnelle à intégrer dans la gestion des compétences. Là aussi, des exemples existent, comme désormais la prise en compte de l'expérience internationale acquise par les magistrats lors des décisions de promotion et d'affectation. La question de la valorisation des cursus se pose de manière accrue pour les experts long terme, souvent dotés de parcours atypiques par rapport à leurs corps d'origine ». ²³

La formation des professionnels et des formateurs est également une donnée complémentaire de la fonction d'expertise : cela permet de constituer un corps de « personnes-ressources » qui sont autant de relais d'influence pour les actions de développement de tel ou tel secteur d'activité.

Étant donné le grand nombre d'opérateurs, le réseau diplomatique peut jouer un rôle essentiel de mobilisation de l'expertise française dans les domaines de :

- la veille et la transmission des demandes d'expertise ;
- l'analyse de l'intérêt politique de se positionner sur un appel d'offres ;
- l'identification des partenaires locaux et la mise en réseau des acteurs locaux et français ;
- l'appui politique auprès des acteurs locaux.

23. Pervenche Berès et Gérard Belet (resp.), *Évaluation du dispositif français d'expertise technique internationale. Rapport final*, Mission de modernisation de l'action publique, avril 2014, p. 31.

Le réseau de Business France²⁴ et celui des chambres de commerce et d'industrie peuvent être utilement complétés par les bailleurs de fonds internationaux (Commission européenne, Banque mondiale, etc.).

L'analyse des marchés et l'importance du réseau diplomatique sont les conditions d'un véritable essor de l'expertise : ainsi, l'important réseau de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) permet de répondre à des commandes d'expertise en étant au plus près des besoins spécifiques des partenaires ; de même, le réseau des instituts Pasteur fonctionne comme un relais très efficace de l'influence scientifique de la France. Ajoutons enfin à ces réseaux essentiels les fondations philanthropiques, les collectivités territoriales et les organisations non gouvernementales.

Dans le domaine de l'expertise, le partenariat public-privé est très souvent la clé de la réussite des projets : cela est d'autant plus vrai que les logiques de cofinancement sont indispensables à la conduite de projets extrêmement lourds et coûteux. Ainsi, dans le domaine des transports, des infrastructures, du nucléaire civil, du social et de la santé, les actions des secteurs privé et public sont complémentaires.

Citons enfin, à la suite de Pierre Bühler²⁵, les principales zones géographiques et les spécificités de chacune d'elles :

- les pays émergents (Brésil, Russie, Inde et Chine, notamment) et du Golfe sont des financeurs croissants d'expertise dans le domaine du développement durable : santé et protection sociale, aménagement urbain, environnement et énergie, enseignement supérieur et recherche, culture ;
- le bassin méditerranéen et les pays de l'Europe orientale bénéficient de financements de l'Union européenne dans le cadre des politiques de pré-adhésion et de voisinage (les domaines couverts sont surtout ceux de la gouvernance, des infrastructures et de l'agriculture) ;
- les bailleurs de fonds multilatéraux (Banque mondiale, Union européenne, Nations unies, etc.) et les grandes fondations (Bill-et-Melinda Gates, par exemple) sont les financeurs principaux de prestations d'expertise pour le rétablissement des fonctions premières de l'État dans des pays en crise ou en sortie de crise, partout où l'urgence de la reconstruction constitue un enjeu majeur ;
- le gouvernement français agit, enfin, dans l'aide à l'Afrique subsaharienne et la francophonie (voir le chapitre 6 *infra*), ce qui représente autant de partenariats privilégiés pour le ministère chargé des affaires étrangères, les ministères techniques et les organismes publics.

La loi du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État prévoit que « le gouvernement remet [te] aux commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, au plus tard un an après la

24. <http://www.businessfrance.fr/>

25. Présentation faite par Pierre Bühler lors des Journées du réseau français dans le monde 2010 (ministère des Affaires étrangères et européennes, juillet 2010).

promulgation de la présente loi, un rapport proposant un renforcement de la cohérence du dispositif public de l'expertise technique internationale» (titre I^{er}, chapitre IV, article 13). Les recommandations de ce rapport public publié en avril 2014, concernent le système de gouvernance (le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement – Cigid –, le Conseil d'orientation relatif au développement de l'expertise technique publique et privée), l'information et la disponibilité de la ressource humaine (Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats) et le rôle de plate-forme d'Expertise France²⁶.

La coopération scientifique, un atout essentiel de la recherche et du partenariat

La coopération scientifique est assurément un domaine essentiel de l'influence française, tant par la qualité des partenariats qu'elle génère que par les réseaux qu'elle est à même de structurer et de développer; elle est souvent articulée avec la coopération universitaire, qui permet également de traiter les questions d'enseignement et de recherche.

Il s'agit ici de favoriser la présence des chercheurs français dans les réseaux internationaux et celle des chercheurs étrangers en France. La principale mission est de « soutenir la compétitivité de la recherche française et européenne sur la scène internationale et d'appuyer la recherche pour le développement »²⁷, en portant une attention particulière à la recherche menée avec les pays du Sud. Il est également question de renforcer les partenariats avec les pays industrialisés dans les secteurs de la recherche et de l'innovation; il s'agit enfin de développer des programmes de haut niveau scientifique avec les grands pays émergents.

Chaque poste (diplomatique) développe une politique de coopération scientifique spécifique, généralement structurée autour de trois pôles :

- les pratiques de veille scientifique et technologique : cela consiste à assurer le suivi de la politique de R&D et des programmes scientifiques et technologiques dans un pays donné, et de prendre en charge la diffusion de ces informations auprès des institutions et organismes concernés en France;
- la promotion de la coopération scientifique et technologique, bilatérale et multilatérale;
- la promotion des réalisations scientifiques et technologiques françaises dans le pays concerné.

26. Voir Pervenche Berès et Gérard Belet (resp.), *Évaluation du dispositif français d'expertise technique internationale, Rapport final*, Mission de modernisation de l'action publique, avril 2014.

27. <http://www.consulfrance-losangeles.org/spip.php?article2052>

Au-delà de la spécificité des actions des postes diplomatiques et des liens propres à l'innovation, les échanges scientifiques et de recherche s'organisent autour de programmes scientifiques bilatéraux, tels les partenariats Hubert-Curien (PHC)²⁸, de partenariats scientifiques régionaux susceptibles de développer des réseaux de recherche dans une zone géographique donnée et de créer de nouveaux réseaux, et enfin d'actions de coopération cofinancées avec les régions dans le cadre de programmes interdisciplinaires.

Les quelque soixante-dix PHC ou programmes assimilés sont mis en œuvre par la France et ses partenaires et possèdent une dénomination spécifique selon le pays dans lequel ils prennent place : excellence scientifique, jeunes chercheurs, recherches innovantes sont les critères principaux des appels à projets. Citons enfin des programmes voisins mis en œuvre dans différents pays et qui participent de la même logique scientifique : le Cofecub (Comité français d'évaluation de la coopération universitaire et scientifique avec le Brésil) et l'Ecos (Évaluation et orientation de la coopération scientifique) avec la Colombie, le Mexique, le Venezuela, l'Argentine, le Chili et l'Uruguay.

On peut également évoquer les programmes de recherche en réseaux (P2R), thématiques (santé, eau, environnement, principalement), qui favorisent le développement de réseaux de recherche en Allemagne, Inde, Chine, Israël ou encore en Afrique du Sud.

Mentionnons enfin un dernier exemple de programme bilatéral : les programmes « Frontières », lancés en partenariat avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les programmes « Frontières de la science » et « Frontières de l'ingénierie » ont été lancés respectivement en 2007 et en 2010, et permettent l'organisation de séminaires interdisciplinaires ouverts aux jeunes chercheurs et porteurs de collaborations bilatérales.

Les partenariats scientifiques régionaux sont extrêmement nombreux et rendent possible la mise en place de coopérations structurées et durables dans différents domaines scientifiques : le programme « Bio-Asie » de développement de coopérations en sciences du vivant (avec les dix pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est – Asean²⁹ –, le Timor oriental, l'Asie du Nord-est – Chine continentale, Hong Kong, Taiwan, Corée, Japon – et l'Asie du Sud – Inde, Népal, Pakistan, Bangladesh et Bhoutan), le programme « Stic-Asie » de collaborations en sciences et technologies de l'information et de la communication ou le programme régional en mathématiques ou sciences de la vie en Amérique du Sud.

28. [http://www.campusfrance.org/fr/phc % 20](http://www.campusfrance.org/fr/phc%20)

29. Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Vietnam.

Évoquons également le programme « Arcus » (Action en région de coopération universitaire et scientifique), qui concourt à une meilleure visibilité des régions françaises au niveau international.

Citons enfin le vaste domaine des sciences humaines et sociales : la France s'appuie notamment sur le réseau des vingt-sept instituts de recherche à l'étranger (trente-quatre pays), sous la double tutelle du ministère chargé des affaires étrangères et du CNRS (unités mixtes-instituts français de recherche à l'étranger – Umifre –, réseau constitué de vingt-sept établissements à autonomie financière dont le rôle est essentiel³⁰); mentionnons également l'importance des quelque 150 missions archéologiques et les écoles françaises d'archéologie à l'étranger.

■ La Maison française d'Oxford ⁽¹⁾

« La Maison française d'Oxford (MFO) a été fondée en 1946 par décision conjointe de la Chancellerie des Universités de Paris et de l'Université d'Oxford. Née de la collaboration franco-britannique dans la lutte contre le nazisme, la Maison française avait alors pour mission de développer les liens entre les universitaires français et britanniques, et d'accueillir les étudiants anglais spécialistes de langue et de culture françaises. L'établissement a connu une importante mutation en devenant en 1999 un laboratoire CNRS, tout en restant une résidence académique tournée désormais vers les étudiants français. Une trentaine sont accueillis par an dans les dix chambres situées au premier étage, pour des séjours de durées diverses. En 2007, dans le cadre d'un accord entre le ministère des Affaires étrangères et le CNRS, accord renouvelé en 2012, la MFO est devenue une Umifre (Unité mixte d'institut français de recherche à l'étranger), ajoutant à sa mission de recherche scientifique la valorisation de la culture française. La MFO est aujourd'hui le seul centre culturel français de recherche en sciences sociales et humaines en activité au Royaume-Uni.

Des chercheurs CNRS ou des enseignants-chercheurs en délégation animent les axes de recherche transdisciplinaires sur le long terme (xv^e-xxi^e siècle) dont les thématiques dominantes sont : histoire (y compris l'histoire des sciences), littérature, études anciennes, droit et anthropologie juridique. L'ouverture à la Médecine et aux sciences de l'environnement est en cours, notamment par le biais du seul séminaire sur les jardins en activité à Oxford (*Oxford Landscape Garden Seminar*).

Plus d'une centaine de manifestations (colloques, conférences, ateliers, écoles doctorales) sont organisées par an dans les locaux de la MFO, en collaboration avec l'université d'Oxford et les établissements supérieurs français dont la MFO est partenaire (Comue Paris-Cité, Comue Paris-Sorbonne, EHESS, EPHE, ENS-Ulm, ENS-Lyon). Dans la résidence académique de Westbury Lodge, qui jouxte le bâtiment principal, la MFO accueille des universitaires en résidence à l'université d'Oxford dans les cinq appartements dont elle dispose.

30. <http://www.ifre.fr>

La MFO finance onze bourses mensuelles tous les ans destinées à des doctorants inscrits dans les universités françaises, sélectionnés sur projet, par le conseil de laboratoire. Son directeur participe à la sélection du *Deakin Fellow*, une bourse d'une année financée par St Antony's College dont le lauréat est logé à Westbury Lodge. Il est également membre du comité de sélection de la Bourse Besse en lien avec Pembroke College pour l'année 2015. Enfin, la MFO accueille le boursier annuel de la chancellerie des universités de Paris.

La MFO dispose d'une médiathèque, ouverte à mi-temps à tout public, en réseau avec la *Bodleian* et les cent bibliothèques de l'Université d'Oxford (Solo). 30 000 ouvrages environ, dont 90 % en langue française, ainsi que des disques et des DVD visant à faire connaître le cinéma français sont empruntables.

La MFO dispose aussi d'un auditorium accueillant des concerts de musique classique ou folk. »

⁽¹⁾ Source : <http://www.ifre.fr/c/226>, 18 mai 2015.

La coopération universitaire, aux frontières de l'enseignement supérieur, de l'éducation et de la culture

La coopération universitaire met en jeu de nombreux échanges culturels et scientifiques : d'une part, elle est fortement impliquée dans les projets éducatifs et culturels; d'autre part, elle est une composante essentielle de la science et de la technologie. Elle est également facilitée par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités³¹.

La coopération universitaire repose principalement sur quatre axes complémentaires : les réseaux de formation et de recherche, la mobilité étudiante et enseignante, les échanges de bonnes pratiques et le tissu universitaire des « études françaises ».

La mise en réseaux est assurément un volet important de la coopération universitaire : la création en 2005 de l'Agence nationale de la recherche, sur le modèle des organismes de financement de la recherche existant dans différents pays et au niveau européen (*European Research Council*), a stimulé la création de nouveaux réseaux. Ces derniers s'appuient bien souvent sur des doubles diplômes (master, notamment) ou des diplômes conjoints (cotutelles de thèses ou codirections). La création des chaires de professeurs invités s'est également avérée un bon moyen de développer

31. Lire également Cécile Hoareau, "Globalization and dual modes of higher education policymaking in France : je t'aime moi non plus", Center for Studies in Higher Education (CSHE), Research & Occasional Paper Series, 2.11, université de Californie, Berkeley, janvier 2011 (<http://cshe.berkeley.edu/>).

ou renforcer ces réseaux : ces invitations constituent un moyen privilégié d'engager des relations durables entre universités et de faire connaître la recherche française. Les doubles diplômes ou diplômes conjoints sont souvent le produit de ces partenariats et s'inscrivent dans des programmes européens (Erasmus +³²) ou bilatéraux : ils engagent les universités, les grandes écoles ou encore les écoles spécialisées. Si les niveaux « licence » et « master » sont des niveaux de formation bien identifiés dans ce processus de labellisation, le niveau « doctorat » est souvent plus difficile à mettre en place dans une logique de cotutelle, les dispositifs réglementaires ou les coûts d'inscription pouvant fortement varier d'un pays à l'autre. Il importe alors aux services de la coopération universitaire et scientifique de jouer pleinement un rôle d'interface entre les universités et administrations concernées.

La mobilité étudiante et la promotion de l'enseignement supérieur français sont un enjeu considérable de la coopération universitaire : l'action de CampusFrance est ici à souligner³³. La mobilité internationale des élites étrangères vers la France et l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur dans le contexte rénové du paysage universitaire français sont des objectifs spécifiques d'un meilleur rayonnement international. L'état des lieux de la mobilité étudiante, l'attractivité de la France, l'offre de formation universitaire, les manifestations de promotion ou encore les réseaux et programmes internationaux sont autant d'aspects de cette mise en avant des établissements d'enseignement supérieur français au plan international. Citons ici un élément important qui pourrait renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français : la mise en place de *cursus* de formation en langue anglaise dans les universités françaises, comme c'est déjà le cas dans certaines grandes écoles et écoles spécialisées (à l'instar des Pays-Bas, par exemple), qui offrent près d'un millier de formations universitaires en langue anglaise dans des secteurs très diversifiés. Dans ce domaine des échanges d'étudiants, les programmes de bourses³⁴ et le rôle des associations d'étudiants méritent également d'être soulignés.

32. L'ensemble des programmes européens pour l'éducation et la jeunesse – « Éducation et formation tout au long de la vie » (Erasmus, Leonardo Da Vinci, Comenius, Grundtvig), « Jeunesse en action », « Erasmus Mundus », « Tempus », « Alfa », « Edulink » et le programme de coopération bilatérale avec les pays industrialisés – a été refondu le 1^{er} janvier 2014 dans « Erasmus + ».

33. <http://www.campusfrance.org/fr>

34. Les programmes de bourses aux différents niveaux (licence, master, doctorat) méritent d'être mentionnés. Citons ici l'exemple de la mobilité doctorale internationale : *L'essentiel des chiffres clés*, n° 10, janvier 2016 (http://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_n10_essentiel.pdf).

■ La mobilité étudiante dans le monde. Chiffres clés

En 2013, il y avait 4 102 465 étudiants en mobilité dans le monde. Ce nombre a augmenté de quelque 69 % depuis 2003.

Le premier continent d'origine des étudiants en mobilité est l'Asie, suivie par l'Europe et l'Afrique. Les étudiants chinois (694 365 en 2012) puis indiens, sud-coréens, allemands et saoudiens sont les plus mobiles.

En 2012, les pays qui ont accueilli le plus d'étudiants internationaux sont les États-Unis (740 482), suivis par le Royaume-Uni (427 686), la France (271 399), l'Australie (249 588) et l'Allemagne (206 986).

En 2012, la mobilité entrante en France (271 399 étudiants) était quatre fois plus importante que la mobilité sortante des Français (62 416).

Sur 298 902 étudiants étrangers en France en 2014-2015 (soit 12,1 % du total des étudiants et 41,4 % du total des doctorants), le Maroc comptait le plus grand nombre (35 199), devant la Chine (29 709), l'Algérie (21 279), la Tunisie (11 573) et l'Italie (10 353).

La France est le deuxième pays d'accueil et d'origine des étudiants Erasmus, derrière l'Espagne.

Source : CampusFrance, *L'essentiel des chiffres clés*, n° 10, janvier 2016 (http://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_n10_essentiel.pdf).

Les échanges de bonnes pratiques permettent un suivi précis des évolutions de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le monde entier, ainsi que l'évaluation et le financement de la recherche. En cette période de réformes universitaires dans de nombreux pays, il est essentiel de s'intéresser aux divers enjeux de l'enseignement supérieur : les financements (y compris les droits d'inscription universitaire), l'évaluation, l'internationalisation, la mobilité des étudiants, la fuite des cerveaux (et les programmes de remédiation), la gouvernance des universités, les relations universités-entreprises, notamment. Dans ce domaine, une question très sensible est celle des classements internationaux : ceux-ci sont publiés régulièrement dans la presse internationale, au désarroi de plusieurs pays, dont la France. Mentionnons ici le classement de l'université Jiao-Tong de Shanghai et celui du *Times Higher Education*, à Londres. Ces classements reposent sur des critères de publication, de taille d'université ou de nombre d'étudiants qui ne favorisent pas nécessairement les universités françaises. Aussi les autorités européennes ont-elles développé, à partir de mai 2014, un nouveau classement avant tout à destination des étudiants, *U-Multirank*, qui, notamment, privilégie une approche multicritères (recherche, enseignement, transfert de connaissances, internationalisation ou encore implication régionale). Selon Ghislaine Filliatreau, chercheuse spécialiste des

classements, « *U-Multirank* est un système complexe, riche, précis, qui tente de s'approcher de la réalité autant que possible »³⁵.

Le réseau de la francophonie³⁶ et des études françaises dans le monde est enfin un réseau incomparable d'influence et de diffusion de la diplomatie scientifique et culturelle de la France auprès des 274 millions de francophones que compte la planète³⁷.

Trois principes d'action structurent l'action de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), dans le cadre de sa Programmation quadriennale 2014-2017 : le partenariat, la priorité donnée aux actions structurantes et la capitalisation des expériences. Quant aux champs prioritaires définis, ils sont au nombre de deux :

- la langue française, *via* le développement et la promotion du français comme langue universitaire et comme tradition intellectuelle ;
- le numérique éducatif, qui contribue à la concertation de toutes les communautés linguistiques de recherche et de formation. Sur ce plan, on notera la présentation à Bamako (Mali), le 17 juin 2016, du premier méta-portail de ressources pédagogiques universitaires francophones à l'occasion de la deuxième rencontre des ministres francophones de l'enseignement supérieur sur le développement numérique de l'espace universitaire francophone.

Grâce à ses dix bureaux régionaux et sa présence sur Internet et à la télévision (TV5 Monde), l'AUF est un acteur majeur de la francophonie et du développement international, car les préoccupations linguistiques et culturelles vont de pair avec le souci politique du développement des pays dans lesquels cette agence mène ses opérations de coopération. Dans ce domaine, la formation des cadres et des élites est aussi devenue un enjeu de la francophonie, ainsi que l'a bien souligné Bernard Cerquiglini à propos de la formation des élites francophones³⁸.

Il nous faut achever ce (trop) bref tour d'horizon en soulignant le rôle des associations et sociétés d'études françaises dans les débats d'idées et les colloques internationaux. Les études françaises touchent en effet à des sujets très variés et représentent des plates-formes idéales pour les discussions sur des questions contemporaines : littérature, linguistique, études sur les médias, études féminines/féministes, cinématographiques, postcoloniales, sur le genre, etc. La coopération universitaire s'appuie bien souvent sur ces réseaux des études françaises, qui constituent autant de portes d'entrée dans les facultés et les laboratoires des universités dans lesquelles elles se développent.

35. « *U-Multirank* est un système riche et précis », propos recueillis par Benoît Floch, *M Campus*, 8 avril 2015.

36. <https://www.auf.org/>

37. On rappellera que le français est la langue officielle de vingt-neuf États et de trois gouvernements, seul ou avec d'autres langues.

38. Bernard Cerquiglini, « La formation des élites francophones », *Géoéconomie*, no 55, automne 2010, p. 99-105. Voir aussi son interview dans *Sciences au Sud*, no 74, avril-mai-juin 2014.

■ Le budget de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) en 2015

« • Les ressources par origine

Les ressources financières de l'AUF proviennent en grande partie de contributions gouvernementales versées par la France, le Canada, le Canada-Québec, la Roumanie, la Communauté française de Belgique, la Suisse, le Canada-Nouveau-Brunswick, le Canada-Ontario, le Cameroun et le Liban.

Les ressources propres de l'Agence, ainsi que des contributions contractuelles et des biens et services à titre gratuit, viennent compléter ses moyens.

En 2015, les ressources de l'AUF se sont élevées à 35,61 millions d'euros.

Tableau 1. Répartition des ressources de l'Agence universitaire de la francophonie par origine de financement en 2015

	Montant (en millions d'euros)	Part (en %)
Contributions contractuelles	4,14	11,6 %
Contributions gouvernementales	27,47	77,1 %
Produits des activités ordinaires	1,72	4,9 %
Biens et services à titre gratuit	2,28	6,4 %
Total	35,61	100,0 %

• Les dépenses par destination

Les dépenses se ventilent selon les quatre axes d'intervention de l'AUF : la formation, la recherche, la gouvernance et la vie associative.

En 2015, les dépenses de l'AUF se sont élevées à 33,94 millions d'euros. »

Tableau 2. Répartition des dépenses de l'Agence universitaire de la francophonie par destination en 2015

	Montant (en millions d'euros)	Part (en %)
Formation	20,25	59,7 %
Recherche	5,26	15,5 %
Gouvernance	3,40	10,0 %
Vie associative	5,03	14,8 %
Total	33,94	100,0 %

Source : rapport d'activité 2015 de l'Agence universitaire de la francophonie, p. 9 (https://www.auf.org/media/adminfiles/Maquette_AUF_BD.pdf).

› Chapitre 6

La coopération linguistique et éducative

La coopération linguistique, instrument transversal de l'influence française

La politique de la langue française constitue un des fondements de l'action culturelle extérieure française : en effet, le développement des échanges culturels et scientifiques s'accompagne de la promotion du français, composante essentielle de la politique d'influence dans le monde.

À cet égard, l'Observatoire de la langue française de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) publie tous les quatre ans un rapport sur la situation du français dans le monde et son évolution¹. Ce rapport est organisé autour du dénombrement des francophones, de l'enseignement du et en français et de la dimension internationale de cette langue. Il a bénéficié des contributions du ministère des Affaires étrangères et européennes, ainsi que du réseau diplomatique et culturel². L'étude de l'Organisation internationale de la francophonie concerne les pays membres et observateurs (moins de la moitié ont le français comme langue officielle), mais aussi ceux qui n'appartiennent pas à l'OIF mais dans lesquels l'existence de francophones « réels » est avérée : c'est le cas, par exemple, de l'Algérie (11,2 millions), d'Israël (300 000 environ) ou encore des États-Unis (2,1 millions).

Au total, ce sont près de 274 millions de personnes qui peuvent être définies comme francophones en 2014 (en incluant les populations francophones des pays de l'Union européenne, estimées à 45,8 millions), d'abord en Europe (47 % en 2015), puis en Afrique subsaharienne et dans l'océan Indien (33 %), en Afrique du Nord et au Moyen-Orient (12 %), dans les Amériques et la Caraïbe (7 %) et en Asie-Océanie (1 %).

1. Dont la dernière édition est : *La langue française dans le monde 2014*, Nathan, Paris, 2014. Ce document est téléchargeable à l'adresse [http://www.francophonie.org/Langue-Francaise-2014/projet/Rapport % 2DOIF % 2D2014.pdf](http://www.francophonie.org/Langue-Francaise-2014/projet/Rapport%2DOIF%2D2014.pdf)
2. Notamment de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (Mission de la langue française et de l'éducation) pour l'édition 2014.

La langue française est ainsi la cinquième langue la plus parlée dans le monde, après le mandarin, l'anglais, l'espagnol et l'arabe ou l'hindi. Cette statistique est considérée par l'OIF comme « minimaliste », car elle ne tient pas compte en particulier de celles et ceux qui sont capables de s'exprimer dans cette langue ou de la comprendre dans d'autres pays : le nombre de personnes pouvant parler et/ou comprendre occasionnellement ou partiellement le français pourrait alors atteindre les 300 millions.

La dimension originale de cette étude concerne l'enseignement *du* et *en* français » ; si celui-ci est la langue d'enseignement scolaire et de formation supérieure dans les pays francophones (enseignement *en* français), il est aussi une des rares langues étrangères apprises (enseignement *du* français) dans presque tous les pays du monde (la deuxième après l'anglais). Présente dans les systèmes scolaires et universitaires, elle est également promue et enseignée par des réseaux de coopération bilatéraux et multilatéraux : soulignons ici le rôle essentiel joué par le réseau mondial des alliances françaises. Ainsi, 125 millions de personnes apprenaient le français en 2014, dont environ 49 millions d'entre elles suivant un enseignement de français langue étrangère, d'abord en Afrique du Nord et au Moyen-Orient (24,8 millions), puis en Europe (10,4 millions), dans les Amériques et la Caraïbe (5,4 millions), en Afrique subsaharienne et dans l'océan Indien (4,8 millions) et en Asie-Océanie (3,3 millions). Ce nombre croît en moyenne mondiale (+ 6,2 % entre 2010 et 2014), mais cette progression globale masque des disparités régionales : ainsi, l'augmentation des effectifs repose surtout sur le continent africain du fait des progrès de la scolarisation dans ces pays, où le français est la principale langue d'enseignement. L'Afrique, où se trouve plus de la moitié des locuteurs quotidiens de français, est le continent où les francophones sont les plus nombreux ; la progression démographique y laisse espérer une amélioration de l'offre de l'enseignement en français d'ici à 2050. En revanche, une tendance déjà ancienne à la baisse des effectifs d'apprenants de français langue étrangère persiste en Europe (- 8,6 % entre 2010 et 2014).

Enfin, la dimension internationale du français s'apprécie par la présence de cette langue dans les enceintes multilatérales et les réseaux (Internet et médias audiovisuels, notamment). Si la domination de l'anglais est toujours réelle au sein des grandes instances internationales, en revanche, les évolutions constatées depuis 2006 dans la préparation des Jeux olympiques sont réelles (voir plus loin). En ce qui concerne les médias audiovisuels, on a déjà relevé le rôle de TV5 Monde, qui constitue l'un des plus grands réseaux mondiaux de télévision.

Le rôle des opérateurs de la francophonie est essentiel : l'Agence universitaire de la francophonie³, l'Assemblée parlementaire de la francophonie⁴, l'université Senghor d'Alexandrie⁵, l'Association internationale des maires francophones jouent un rôle fondamental, relayé à partir de 2011 par la Maison de la francophonie à Paris, nouveau siège de l'OIF.

Il s'agit d'affirmer avec force l'importance du multilinguisme comme vecteur de la diversité culturelle, et de la francophonie comme espace politique; la promotion de la langue française au sein des organisations internationales est un moyen de mettre en avant le multilinguisme en tant qu'élément constitutif de la diversité culturelle. Cette revendication francophone fait ainsi obligation aux responsables de s'exprimer en français lorsque cette langue a le statut de langue officielle ou de travail. Si la demande de français est bien réelle, l'offre de français et de formation doit sans aucun doute être développée toujours davantage. De même, la francophonie ne concerne pas uniquement des questions de langue ou de culture, mais engage également les thèmes d'actualité internationale, tels le développement durable ou encore le changement climatique.

De plus, le panorama des institutions internationales laisse apparaître un bilan très contrasté en matière de respect du multilinguisme : les contraintes financières liées à l'interprétariat et à la traduction, les procédures de recrutement, les politiques de communication et une certaine réticence des Français et/ou francophones font qu'une vigilance accrue dans la pratique quotidienne du multilinguisme est nécessaire.

C'est dire toute l'importance de la Semaine de la langue française et de la francophonie (encadré) et de la Journée internationale de la francophonie (20 mars)⁶.

3. Réseau mondial d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche francophones créé en 1961 et composé de 817 institutions universitaires adhérentes dans 106 pays en 2015.
4. Lieu de débats, de propositions et d'échanges d'informations sur tous les sujets d'intérêt commun à ses membres fondé en 1967. Elle comptait, à la mi-2016, 51 sections membres, 15 parlements associés et 17 observateurs.
5. Fondée en 1990 et dont la dénomination officielle est « Université internationale de langue française au service du développement africain ».
6. Toutes les informations se trouvent sur le très bon site d'informations <http://latitudefrance.diplomatie.gouv.fr/>

■ Semaine de la langue française et de la francophonie 2016 (12-20 mars) : « Dis-moi dix mots en langue(s) française(s) »

La Semaine de la langue française et de la francophonie offre l'occasion de célébrer la vitalité de la langue française, outil d'excellence du lien social, de l'expression personnelle et de l'accès à la citoyenneté et à la culture.

À l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication – Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) –, la Semaine de la langue française et de la francophonie s'organise, chaque année, autour de dix mots et d'une thématique.

En 2016, les dix mots choisis illustrent le lien de solidarité qui, grâce au partage de la langue, relie les membres d'une même communauté, *via* « la découverte du français parlé dans les différents territoires de la Francophonie : en France, *chafouin* et *fada*, au Québec, *poudrierie* et *dépanneur*, en Belgique, *lumerotte* et *dracher*, en Suisse, *ristrette* et *vigousse*, en Haïti, *tap-tap* et au Congo, *champagné* »⁽¹⁾. Ainsi, à travers la langue française, c'est un ensemble d'imaginaires, de valeurs, de regards, de projets singuliers qui sont portés sur le monde. Ce lien entre les francophones est d'autant plus profond et fécond qu'il s'enrichit d'appartenances à d'autres cultures, d'autres identités et d'autres langues.

Ateliers de création, organisation de concours, débats d'idées, expositions, nouvelles technologies, spectacles vivants, événements médiatiques offrent la possibilité d'échanger entre francophones, francophiles et promoteurs de la langue française.

(1) Source : <http://www.institutfrancais.com/fr/actualites/semaine-de-la-langue-francaise-et-de-la-francophonie-2016>

Le respect de la langue française et le rayonnement de la francophonie sont au cœur de l'action culturelle extérieure de la France : le « poids des langues » (pour reprendre une expression chère à Alain et Louis-Jean Calvet⁷), la place accordée dans les médias, le rôle de la communication scientifique, la présence sur Internet, les normes internationales et la francophonie, notamment, sont autant de lieux et d'enjeux de présence et de développement de la francophonie⁸.

Cette action linguistique se décline de différentes manières, suivant les zones géographiques dans lesquelles elle se déploie. Ainsi, en Europe, l'accent est mis sur la langue française comme langue de travail de l'Union, l'enseignement de deux langues vivantes obligatoires dans les systèmes éducatifs

7. Voir notamment Louis-Jean Calvet et Alain Calvet, *Les confettis de Babel. Diversité linguistique et politique des langues*, Organisation internationale de la francophonie-Éditions Écriture, coll. « Le français, langue partenaire », Paris, 2013.

8. Ministère de la Culture et de la Communication, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*, novembre 2015 (avant-propos de Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication).

nationaux, la formation initiale et continue des professeurs de français et le développement de l'enseignement bilingue francophone.

En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, les situations sont contrastées : au Maghreb, la réintroduction du français dans les *cursum* scolaires s'accompagne d'un plan de formation initiale et continue des enseignants du primaire et des professeurs de français du secondaire. Au Proche-Orient, si la tradition francophone ancienne est toujours d'actualité, un nouveau contexte de trilinguisme arabe/anglais/français émerge nettement pour répondre à une demande de diversification linguistique et culturelle. Dans les pays du Golfe, la demande de français s'exprime au sein des établissements culturels et universités, comme autant d'alternatives – certes limitées – au tout anglais.

L'Afrique est incontestablement la zone prioritaire de développement de la coopération linguistique et éducative, les deux dimensions étant indissolublement liées. Parmi les vingt-neuf États qui ont adopté le français comme langue officielle, une grande majorité sont situés en Afrique subsaharienne; ce choix accompagne la politique de développement selon trois axes principaux :

- améliorer la maîtrise du français, langue d'enseignement et des apprentissages, grâce à des appuis aux systèmes éducatifs nationaux;
- favoriser la pratique des usages du français dans l'espace social quotidien, grâce à des appuis aux médias nationaux;
- professionnaliser la diffusion du français, grâce aux centres de français langue étrangère.

Cette action volontariste s'accompagne de plans de formation des professeurs menés avec les autorités éducatives des différents pays conservés, le plus souvent dans le cadre de fonds de solidarité prioritaire (FSP) : il s'agit d'un instrument de partenariat avec les États, les bailleurs de fonds et les acteurs de la société civile. Seront ainsi distingués les projets « pays », projets bilatéraux contribuant au développement d'un pays partenaire, les projets « inter-États » bénéficiant à un groupe d'États déterminé, réunis très souvent dans une organisation intergouvernementale, et enfin les « programmes mobilisateurs », qui sont autant de contributions à des thèmes sectoriels de développement. L'île de La Réunion et Mayotte constituent également des points forts d'ancrage d'une coopération linguistique importante.

En Asie, la coopération linguistique est un facteur de développement de l'enseignement du français en partage avec d'autres langues et concerne l'ensemble des niveaux d'enseignement du système éducatif. La tendance actuelle est d'orienter également le savoir-faire linguistique, outil de langue et de culture, vers la culture scientifique et technique. De nombreux projets de valorisation du français sont en effet articulés avec une dimension éducative qui rend l'action plus pérenne et engagée dans le moyen et le long termes. Il faudrait ici distinguer les formes spécifiques d'action de

coopération dans les grands pays émergents (Chine, Inde, Indonésie), l'Asie du Nord (Japon, Corée, Taiwan, Singapour et Hong-Kong), ainsi que les actions spécifiques en Asie du Sud-Est (Cambodge, Laos, Vietnam et Thaïlande).

L'Amérique du Nord développe un tout autre mode de diffusion linguistique : si le réseau des alliances françaises et des instituts est un vecteur essentiel de diffusion linguistique, les départements d'études françaises concourent également à une diffusion du français de grande qualité. Il est important de mentionner ici les politiques actives de la Louisiane⁹ et du Québec en faveur de la langue française et du bi- ou multilinguisme dans le système éducatif.

L'Amérique centrale et l'Amérique du Sud utilisent quatre langues internationales, l'espagnol, le portugais, le français et l'anglais : il faut y ajouter les langues locales et nationales, de sorte que l'on se trouve en face d'une énorme diversité linguistique à prendre en compte dans tous les programmes de développement de la langue, y compris dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane et Martinique). Les associations de professeurs de français jouent alors un rôle considérable de diffusion et de coopération, et constituent autant de relais d'une action éducative plus large.

Terminons ce tour d'horizon par l'Océanie, où la coopération linguistique est extrêmement vivace avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, mais aussi avec (et sans doute aussi « grâce à ») le Pacifique Sud, la Nouvelle-Calédonie notamment. Ces pays constituent autant de points d'ancrage d'une coopération régionale plus importante, grâce à la mise au point d'actions de formation et de recherche.

La promotion du français est donc un aspect essentiel de la coopération linguistique, et non la simple diffusion d'une langue, comme en témoignent quelques champs spécifiques d'application : le français comme langue de scolarisation en Afrique, le français et le développement, le français et le sport, le français en tant que langue de formation des élites étrangères constituent autant d'aspects différents de la promotion de la langue.

Dans les pays francophones d'Afrique, le français est langue d'enseignement ou langue seconde ; il occupe aussi une place importante au sein des systèmes éducatifs de pays anglophones, arabophones, hispanophones ou encore lusophones. L'Agence française de développement (AFD), l'Agence

9. Voir par ex. Philippe Orfali, « Le français cajun n'est pas mort. En Louisiane, l'avenir passe par l'immersion », *Le Devoir*, 16 juin 2015.

pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)¹⁰ et les établissements culturels (centres, instituts et alliances françaises) jouent un rôle important de coopération et de diffusion. L'Agence universitaire de la francophonie et l'Organisation internationale de la francophonie jouent, là encore, un rôle déterminant de coopération qui va bien au-delà de la seule dimension linguistique.

En effet, la langue française est une des langues d'accès aux moyens d'un développement économique et social, par-delà les dimensions strictement éducatives et scientifiques. L'aide à la scolarisation, les réseaux de français langue étrangère, les politiques d'appui au bilinguisme (comme à Madagascar – encadré) sont le plus souvent liés à des programmes plus ambitieux d'aide au développement. C'est aussi le cas des actions de soutien du français dans les grandes organisations internationales africaines.

■ La coopération linguistique et éducative entre la France et Madagascar ⁽¹⁾

« La France, 1^{er} pays d'accueil des étudiants malgaches

Selon l'Unesco, en 2013, les trois quarts des étudiants [malgaches] choisissent la France pour poursuivre leurs études (3 132 sur les 4 423 étudiants malgaches en mobilité internationale), et particulièrement l'université de La Réunion, qui accueille 9 % des étudiants malgaches à l'étranger. »

« Coopération universitaire

La France est un partenaire traditionnel des universités malgaches. L'université d'Antananarivo compte ainsi trente accords interuniversitaires avec la France.

L'Agence universitaire de la francophonie (AUF) est présente à Antananarivo avec le Bureau océan Indien (BOI). Avec plus de la moitié des établissements universitaires membres du BOI (23 sur 44), Madagascar est le premier pays bénéficiaire des programmes et projets de l'AUF.

Une École doctorale régionale (EDR), qui regroupe les établissements de différents pays de la zone (dont la France avec l'université de La Réunion), ancrée en sciences humaines et sociales et nommée Prélude « Langues, pluralités et développements », a été créée dans le cadre du projet de l'AUF dénommé « Horizons francophones ».

L'AUF soutient également les Instituts supérieurs de technologie (IST) malgaches dans leur projet de consortium, dans le cadre du démarrage de l'Université numérique de Madagascar (UNuM).

10. « Sous la tutelle du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, l'AEFE assure le suivi et l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, constitué, en 2015-2016, de 494 établissements scolaires homologués dont la liste est fixée par un arrêté annuel conjoint du ministre de l'Éducation nationale et du ministre des Affaires étrangères et du Développement international. Ce réseau scolaire unique au monde, présent dans 136 pays, représente un atout et un levier pour l'influence de la France. » (<http://www.aefe.fr/aefe/operateur-du-ministere-des-affaires-etrangees-et-du-developpement-international/systeme>).

Enfin la coopération française poursuit avec le MESupReS (ministère malgache de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique), et en collaboration avec le BOI de l'AUF et l'Unesco, une réflexion sur une stratégie pour l'amélioration de l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur.»

« **Francophonie : le projet Mapef** ⁽²⁾

Avec 29 établissements, le réseau de l'Alliance française à Madagascar est le troisième au monde ⁽³⁾ par son activité d'enseignement. Le français est la langue la plus pratiquée après le malgache.

Les autorités nationales affichent la volonté de mettre en place un enseignement de qualité dans un environnement bilingue. C'est ainsi que, en 2013, le projet Mapef a été lancé afin de contribuer à l'amélioration de l'enseignement du et en français à Madagascar.

Les actions mises en œuvre par le projet sont complémentaires de celles engagées dans le cadre du plan national « Éducation pour tous » ⁽⁴⁾ et sont étroitement articulées avec le projet Amélioration de la qualité de l'éducation à Madagascar (Aquem) ⁽⁵⁾ de l'Agence française de développement.

Le projet Mapef comprend quatre composantes :

- amélioration des capacités des enseignants du primaire et du secondaire ;
- valorisation de l'approche « qualité » dans les établissements par la formation ;
- dynamisation de réseaux d'enseignants de et en français ;
- valorisation, communication et *management* du projet. »

⁽¹⁾ Source : CampusFrance, « Madagascar », *Focus Pays*, n° 12, avril 2016 (http://ressources.campusfrance.org/publi_institu/agence_cf/focus/fr/focus_madagascar_fr.pdf).

⁽²⁾ Madagascar APpui à l'Enseignement du et en Français.

⁽³⁾ Données 2013.

⁽⁴⁾ « Éducation pour tous » est un programme national élaboré par le ministère de l'Éducation nationale en 2005 et révisé en 2008, qui vise à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement en matière d'éducation.

⁽⁵⁾ Aquem : projet (2013-2017) d'amélioration de la qualité de l'éducation à Madagascar.

Le français joue aussi un rôle spécifique dans le domaine du sport : à part égale avec l'anglais, il est la langue officielle du mouvement olympique. Il est toutefois indispensable de veiller à sa présence et à son utilisation dans ce domaine. Ainsi, pour les Jeux olympiques d'hiver de Vancouver (2010), le bilinguisme a été tout à fait respecté : toutes les annonces officielles ont été faites en français puis en anglais ; les commentaires, pendant les épreuves sportives, ont laissé une grande place au français ; l'affichage était bilingue ; de nombreux bénévoles étaient francophones. S'agissant des Jeux olympiques d'hiver de Sotchi (2014), en revanche, les avis sont partagés¹¹. Même s'il est un peu trop tôt pour dresser un bilan concernant

11. Voir les articles de journaux cités in Hélène Carrère d'Encausse, Grand Témoin de la Francophonie, *Conclusions remises à Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, sur l'usage de la langue française aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Sotchi 2014*, Organisation internationale de la Francophonie, Paris, novembre 2014, p. 66.

les JO de Rio (5-21 août 2016), on notera la vive réaction de la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie, Michaëlle Jean, interrogée le 10 août par le *Times* : «Aucun des panneaux d'indications ne sont en français et nos athlètes en souffrent. Cela signifie que nous avons 3 000 athlètes et beaucoup de gens dans le public venus de pays francophones qui ne peuvent pas bénéficier de service dans leur propre langue.»¹² Pourtant, quelques mois plus tôt, le 23 novembre 2015, le Président du Comité d'organisation des Jeux de Rio, Carlos Nuzman, et le Grand Témoin de la Francophonie, Manu Dibango, avaient signé un accord de partenariat sur l'usage du français pour l'édition 2016 de ces Jeux, afin de «s'assurer que les services linguistiques offerts aux athlètes, aux officiels, aux journalistes et au grand public le seront effectivement en français qui, avec l'anglais, est l'une des deux langues officielles des Jeux olympiques modernes»¹³.

Quatrième secteur spécifique d'intervention : le français participe également à la formation des élites étrangères, grâce au réseau des établissements français à l'étranger, des formations universitaires, scientifiques et techniques, ou encore au sein des grandes instances internationales. Ce dernier point est important car il permet d'assurer une permanence générationnelle dans le domaine des actions de coopération linguistique.

■ Le rapport Attali sur la francophonie et la francophilie (août 2014)⁽¹⁾

« Jacques Attali a remis au Président de la République, le 26 août 2014, un rapport sur le potentiel économique de la francophonie⁽²⁾.

Alors que les pays francophones et francophiles produisent 16 % du produit intérieur brut mondial et possèdent 14 % des réserves mondiales de ressources naturelles, la francophonie, 6^e espace géopolitique mondial, demeure un moteur négligé de croissance et de développement. Dans un scénario pessimiste, où la francophonie verrait son usage se réduire, le rapport en évalue les conséquences à 0,5 point de chômage en plus dès 2020 et 1,5 point de chômage en plus à l'horizon 2050.

Un scénario positif du développement de la francophonie verrait le nombre de francophones atteindre 770 millions de personnes en 2060, faisant de l'espace francophone le 4^e espace géo-linguistique mondial. Pour favoriser la réalisation de ce dernier scénario, le rapport recommande la mise en œuvre de 53 propositions regroupées selon sept axes :

12. Martyn Ziegler, "Signs leave French lost for words", *The Times*, 10 août 2016 (<http://www.thetimes.co.uk/article/signs-leave-french-lost-for-words-nbhgjqpct>), cité in « La langue française perdue à Rio », *Lequipe.fr*, 10 août 2016 (<http://www.lequipe.fr/Tous-sports/Actualites/La-langue-francaise-perdue-a-rio/715353>).
13. <http://www.francophonie.org/Rio-2016-accord-de-partenariat-sur.html>

- l’augmentation de l’offre d’enseignement, notamment par la création d’un grand groupe privé d’écoles en français ;
- l’extension de l’aire culturelle francophone par la promotion du cinéma francophone ;
- le ciblage de secteurs clés liés à la francophonie, comme le tourisme, les technologies numériques, la santé, la recherche-développement, le secteur financier ou le secteur minier ;
- le renforcement de la capacité d’attraction de l’identité française au service de l’exportation ;
- le développement de réseaux d’influences francophones et francophiles ;
- la création d’une union juridique et normative francophone ;
- l’élaboration à terme d’une Union économique francophone aussi intégrée que l’Union européenne. »

⁽¹⁾ Source : extraits de <http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/francophonie-enjeu-economique-developper-20140827.html>.

⁽²⁾ Jacques Attali, *La francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable*, rapport au président de la République, 26 août 2014.

La coopération éducative, instrument de coopération durable

Les trois grands axes de coopération sont les suivants :

- développer et renforcer le réseau d’enseignement bilingue francophone, qui accueille environ 2 millions d’élèves scolarisés dans quarante-huit pays du monde répartis sur les cinq continents¹⁴ ;
- assurer la formation des professeurs, eu égard à l’évolution rapide des technologies et au renouvellement générationnel ;
- répondre plus spécifiquement à la demande générée par le statut du français sur le continent africain.

Le réseau scolaire français est unique par ses effectifs et son extension géographique : il est piloté par l’Agence pour l’enseignement français à l’étranger (AEFE), établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère chargé des affaires étrangères créé en 1990. La Mission laïque française, partenaire de ce ministère, a pour objectif la diffusion de la langue et de la culture françaises grâce à la scolarisation à l’étranger.

La France possède en effet le premier réseau scolaire à l’étranger, présent dans à peu près 130 pays, avec quelque 500 lycées et environ 300 000 élèves (329 675 en 2014-2015 – dont près des deux tiers sont étrangers –, en

14. Source : <http://www.lefildubilingue.org/outils/forum-mondial-labelfranceducation-2016-presentation-pays>

augmentation de 11,4 % par rapport à 2010-2011)¹⁵. En 2015 (session de juin), 15 264 candidats se sont présentés aux épreuves du baccalauréat dans les établissements du réseau éducatif : le taux de réussite a atteint 96 %, la proportion d'admis avec mention étant de 71,9 %¹⁶.

Les priorités de développement concernent plus spécifiquement l'évolution des implantations géographiques vers les grands pays émergents, la participation du réseau scolaire à la coopération éducative internationale, l'articulation avec la coopération universitaire et la recherche de nouvelles sources de financement (public-privé).

Les préconisations contenues dans le rapport de Julia Kristeva-Joyaux¹⁷ prennent un sens particulier dans le domaine éducatif, clé du développement de l'influence et de l'attractivité françaises. Dans ce secteur, l'AEFE est un acteur essentiel de la politique d'influence de la France ; outre les missions traditionnelles de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants français résidant à l'étranger, il s'agit également d'accorder des bourses scolaires, de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers, ainsi qu'au rayonnement de la langue et de la culture françaises par l'accueil en France d'étudiants étrangers.

Lors de son conseil d'administration du 12 juin 2014, l'AEFE a adopté un nouveau plan d'orientation stratégique (2014-2017), qui s'articule autour de trois axes, déclinés en objectifs :

- « relever les nouveaux défis : excellence éducative du réseau homologué, réussite de tous les élèves ; une politique d'orientation renforcée, un parcours de formation pour chaque élève ; aller plus loin avec le numérique » ;
- « construire ensemble : perfectionner le pilotage du réseau ; fédérer les acteurs et les partenaires de l'enseignement français à l'étranger ; coopération, ouverture sur le pays d'accueil » ;
- « dessiner l'avenir : développement stratégique du réseau ; des ressources mobilisées ».

15. Source : *Avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2016, adopté par l'Assemblée nationale, tome I, Action extérieure de l'État : diplomatie culturelle et d'influence, par MM. Jacques Legendre et Gaëtan Gorce, Sénateurs*, n° 166, Sénat, 19 novembre 2015, p. 19-20.

16. Source : AEFE, « L'AEFE en chiffres 2015-2016 » (<http://www.aefe.fr/sites/default/files/asset/file/2016-03-aeefe-en-chiffres-web.pdf>).

17. *Le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la francophonie. Avis présenté par M^{me} Julia Kristeva-Joyaux*, coll. « Avis et rapports du Conseil économique, social et environnemental », 2009.

■ Le réseau d'enseignement français à l'étranger ⁽¹⁾

« Une scolarité similaire à celle suivie en France

L'enseignement français à l'étranger permet aux enfants français établis hors de France de suivre une scolarité similaire à la scolarité suivie par les enfants résidant en France. Ils suivent notamment les mêmes programmes et passent les mêmes diplômes (brevet, baccalauréat). Les enfants dont les parents sont amenés à habiter dans différents pays successifs peuvent ainsi mener une scolarité cohérente, de la maternelle à la terminale. Pour prendre en compte le contexte local (langue, culture), des modalités particulières de mise en œuvre des programmes et objectifs pédagogiques sont possibles, ainsi que des aménagements du calendrier et des rythmes scolaires, dans le respect du volume annuel d'heures d'enseignement.

Les établissements scolaires français à l'étranger contribuent au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves.

En accueillant de nombreux élèves étrangers francophones, les établissements scolaires français à l'étranger contribuent au rayonnement culturel de la France. En 2014-2015, ces établissements accueillent 330 000 élèves à travers le monde, dont 205 000 élèves étrangers.

Statut des établissements

Les établissements d'enseignement français à l'étranger font l'objet d'une procédure d'homologation attestant de leur conformité aux programmes, aux objectifs pédagogiques et aux règles d'organisation applicables en France aux établissements de l'enseignement public.

Les corps d'inspection du ministère de l'Éducation nationale visitent régulièrement les établissements et sanctionnent la conformité à ces critères pour les différents niveaux d'enseignement. La liste officielle des établissements homologués est publiée chaque année au *Journal officiel de la République française* et au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*.

Trois statuts doivent être distingués :

- les établissements gérés directement par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ;
- les établissements conventionnés ;
- les établissements partenaires.

- Les établissements gérés directement par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

Parmi les 492 établissements homologués par l'Éducation nationale, 74 sont gérés directement par l'AEFE, établissement public placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères. Ces établissements en gestion directe (EGD) sont constitués en services déconcentrés de l'AEFE. La directrice de l'Agence étant ordonnateur principal de leur budget, ces établissements ne bénéficient pas du statut d'établissement public local d'enseignement (EPL) et n'ont pas de conseil d'administration propre.

- Les établissements conventionnés

Les 156 établissements conventionnés du réseau sont gérés par des fondations de droit local à but non lucratif, par des associations de droit français (telle la Mission laïque française – MLF –, ou de droit étranger). Ils ont passé une convention avec

l'AEFE portant notamment sur les conditions d'affectation et de rémunération des agents titulaires, sur l'attribution de subventions et sur leurs relations avec l'Agence. Ces établissements entretiennent avec elle un dialogue de gestion.

- Les établissements partenaires

Les 262 établissements partenaires sont gérés par des associations de droit privé français ou étranger. L'accord de partenariat que ces établissements ont contracté avec l'AEFE institutionnalise leur appartenance au réseau d'enseignement français à l'étranger. Il formalise les engagements réciproques des établissements et de l'AEFE. Parmi eux, plusieurs dizaines d'établissements sont gérées par la Mission laïque française (MLF). Leurs accords de partenariat s'organisent alors dans le cadre d'un arrangement de siège à siège entre la MLF et l'AEFE.

Statut des personnels

- Personnels expatriés

Ce sont des fonctionnaires titulaires recrutés au niveau national par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) en dehors de leur pays d'affectation. Leur mission est limitée dans le temps (5 ou 6 ans maximum). Ils bénéficient, outre du traitement de base lié à leur grade et à leur échelon, d'une indemnité d'expatriation.

- Personnels résidents

Ce sont également des titulaires, recrutés par l'AEFE après avis d'une commission locale, sur proposition du chef d'établissement, et résidant dans le pays depuis au moins 3 mois. Outre leur traitement, ils perçoivent une indemnité spécifique de vie locale, fixée par arrêté et variable selon les pays. Leur contrat avec l'AEFE et leur détachement de l'Éducation nationale sont renouvelables. La durée du contrat est fixée en général à 3 ans, renouvelable par tacite reconduction par période de 3 ans.

- Recrutés locaux

Ce sont des non-titulaires, français ou étrangers, employés et rémunérés par les établissements avec lesquels ils ont signé un contrat conforme au droit local.

Dans les établissements partenaires, il n'existe ni expatriés, ni résidents. Les personnels titulaires qui y exercent bénéficient d'un contrat local et doivent obtenir de l'Éducation nationale leur détachement administratif auprès de ces établissements.

Fonctionnement des établissements

- Fonctionnement financier

Les ressources des établissements scolaires français à l'étranger proviennent des droits de scolarité acquittés par les familles. L'AEFE apporte une aide sous forme de prise en charge des salaires des expatriés et des résidents, et de subventions pédagogiques, d'équipement ou d'investissement.

En moyenne, dans les établissements en gestion directe et conventionnés, le financement est assuré à hauteur de 44 % par la contribution de l'État et de 56 % par l'ensemble des frais de scolarité payés par les familles dans le monde.

- Fonctionnement administratif

En dehors des établissements gérés directement par l'AEFE, les établissements sont administrés par un conseil ou un comité de gestion, de droit privé local. Les établissements conventionnés sont tenus de soumettre à l'accord de l'AEFE les mesures concernant les structures de l'établissement, leur projet de budget et leur compte financier. »

⁽¹⁾ Source : <http://www.education.gouv.fr/cid258/les-etablissements-scolaires-d-enseignement-francais-a-l-etranger.html>, mise à jour juin 2016.

Le réseau de la Mission laïque française gère, quant à lui, un ensemble d'une centaine d'établissements scolaires (101 en 2014-2015) dans une quarantaine de pays, fréquentés par quelque 40 000 élèves (44 629 à la rentrée 2014). Implanté historiquement dans le monde méditerranéen (environ 70 % des effectifs scolarisés), ce réseau s'est étendu plus récemment aux États-Unis et dans les pays du Golfe. En lien avec les entreprises françaises implantées à l'étranger ou encore avec les autorités éducatives de pays en sortie de crise, la Mission laïque française joue à l'évidence un rôle de coopération qui complète son action centrale d'enseignement : c'est ce qu'indique clairement son document d'orientation stratégique 2014-2017.

Soulignons ici un des enjeux importants de la coopération éducative pour les années à venir : l'enseignement bilingue francophone est en développement rapide. Au sein de ces sections bilingues, l'enseignement est dispensé en deux langues, la langue locale et la langue française : dans le cadre de cet enseignement du et en français (selon la formule consacrée), la langue française est une langue véhiculaire pour l'apprentissage d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques (sciences, histoire, etc.). Les objectifs et les programmes sont définis par les autorités éducatives locales, les professeurs sont nationaux et peuvent être aidés de personnels mis à disposition, une certification spécifique accompagne l'évaluation finale.

La formation initiale et continue des enseignants est aussi un dispositif important de la coopération, et est menée avec le Centre international d'études pédagogiques (Ciep) de Sèvres, créé en 1945 : didactique du français langue étrangère et seconde, enseignement bilingue francophone, ingénierie de la formation et du français langue seconde, ingénierie éducative, formation de formateurs, etc.

Enfin, le domaine des certifications et des tests de connaissances et des compétences en langue française mérite d'être signalé car il permet également la mise en place d'actions de formation. Le diplôme d'études en langue française (Delf) et le diplôme approfondi de langue française (Dalf), délivrés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (389 120 inscrits et 1 192 centres d'examens en France et dans le monde en 2015), les diplômes de français professionnel (DFP, délivrés par les chambres de commerce et d'industrie), les diplômes d'université (DU), le test de connaissance du français (TCF) ou encore le test d'évaluation de français (TEF, conçu et diffusé par la chambre de commerce et d'industrie de Paris) sont autant d'évaluations des compétences en langues.

Si la formation générale est au cœur de la coopération éducative, il est néanmoins important de souligner le rôle de la formation professionnelle et technique, notamment dans le domaine du développement, afin de pallier les insuffisances constatées dans la scolarisation des enfants, le déficit de formation des filles, la présence trop faible en milieu rural ou encore afin

de favoriser la production de compétences intermédiaires, surtout dans le domaine des services. La certification des compétences professionnelles devient alors un enjeu majeur pour le développement et les partenariats des pays concernés.

Ainsi, la coopération éducative et la formation professionnelle sont deux éléments fondamentaux de l'action extérieure dans le domaine de l'enseignement.

■ La coopération éducative et culturelle entre la France et le Maroc ⁽¹⁾

« Si les élèves apprennent le français dès la deuxième année de l'école primaire, de l'aveu des responsables rencontrés par la délégation, à la fin du *cursus* scolaire, après douze années d'études, la majorité d'entre eux ne possèdent qu'un niveau très faible. Pourtant, c'est en français que continuent d'être enseignées les matières scientifiques dans l'enseignement supérieur.

Afin de répondre aux graves difficultés de l'enseignement, le gouvernement marocain a décidé de mettre en place des sections internationales du baccalauréat marocain, afin de préparer les élèves à accéder à l'enseignement supérieur et de faciliter leur insertion dans une économie en transition. Ces sections ne modifient pas la teneur des programmes de renforcement de l'enseignement des langues étrangères; elles prévoient l'utilisation progressive de la langue étrangère pour l'enseignement de certaines matières. Ainsi, les élèves marocains peuvent obtenir le baccalauréat national marocain avec la mention section internationale – option français, anglais ou espagnol.

Dans son édition du 2 avril 2014, l'hebdomadaire *Jeune Afrique* consacrait un article aux sections internationales au sein de l'Éducation nationale marocaine. Titré « Maroc : bac français toi-même ! », celui-ci décrivait « l'une des nouveautés de la rentrée 2013 » : « Pour la première fois, six lycées (Agadir, Casablanca, El-Jadida, Marrakech, Meknès, Tanger) expérimentent la section internationale option français pour le baccalauréat. Concrètement, il s'agit de proposer aux futurs bacheliers un enseignement bilingue pour les matières principales, y compris scientifiques ».

Comme le soulignait Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, lors de sa visite au Maroc, les 17 et 18 février 2014, « ces sections bilingues n'ont aucunement pour objet de remettre en cause la place de l'arabe, qui a bien évidemment vocation à demeurer la langue principale d'enseignement. Elles visent plutôt à répondre à une demande forte exprimée par de nombreuses familles marocaines en faveur du renforcement de l'enseignement du français. Elles accompagnent l'ouverture internationale du Maroc et permettront sans nul doute d'améliorer [significativement] les performances linguistiques et académiques de leurs élèves, de mieux préparer ceux qui s'orientent vers les filières universitaires francophones et de contribuer à revaloriser un enseignement public qui, comme chacun sait, est en proie à une forte concurrence de la part du privé. » ⁽²⁾

L'expérience a été étendue, à la rentrée 2014, à au moins un lycée qualifiant public situé dans chacune des académies régionales d'éducation et de formation que

compte le Maroc. 200 sections internationales francophones existent désormais, pour 2 hispanophones et 2 anglophones, de création plus récente.

Cette politique ouvre de nouvelles perspectives à la coopération éducative entre nos deux pays. Il serait en effet dommage que la volonté que manifestent les autorités marocaines soit freinée par l'absence d'enseignants de qualité. Sans avoir pour objectif de parvenir à l'obtention du label FrancÉducation [...], cette coopération renouvelée permettra à la fois d'asseoir la position du français et de préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement français, y compris à l'issue de classes préparatoires au sein des lycées marocains, comme la délégation a pu le découvrir au lycée Moulay Youssef de Rabat.

Elle contribue aussi à desserrer l'étau qui s'exerce sur le réseau de l'enseignement français au Maroc, à la fois jugé trop élitiste par beaucoup en raison du montant des frais de scolarité à la charge des familles et par fonction limité dans son importance car ne pouvant ni ne devant jouer une mission de substitution à un enseignement marocain de haut niveau ».

⁽¹⁾ Source : extraits de rapport d'information fait au nom de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur la mission de la commission effectuée au Maroc du 19 au 24 avril 2015, par M^{me} Catherine Morin-Desailly, MM. Dominique Bailly, René Danesi, M^{me} Nicole Duranton, M. Louis Duvernois, M^{me} Mireille Jouve et M. Claude Kern, Sénateurs, n° 439, Sénat, 2 mars 2016, p. 16-17.

⁽²⁾ Entretien au journal *L'Économiste*, 17 février 2014.

Dans les pays développés, la coopération linguistique et éducative comprend ainsi deux dimensions fortement liées dans les domaines de la formation, de la place dans les instances internationales ou encore des systèmes éducatifs eux-mêmes. Deux secteurs d'intervention doivent aujourd'hui être développés : les projets innovants sur Internet et l'action internationale en direction des entreprises.

Dans les pays émergents et en développement, l'expansion de l'enseignement bilingue francophone, la formation des enseignants, le progrès économique et social ou encore l'enseignement universitaire sont autant d'actions de nature à favoriser des programmes conjoints de coopération. Enfin, il est essentiel d'ajouter la dimension de la recherche et du développement à ces actions plus éducatives, et de soutenir l'implication des pays du Sud dans leur insertion au sein de programmes et réseaux scientifiques de recherche sur les grands enjeux globaux contemporains.

En effet, la dimension linguistique et éducative ne peut pas être isolée de la coopération scientifique et universitaire : si les secteurs d'intervention et les problématiques diffèrent, il existe néanmoins un *continuum* de recherches et d'actions qui concernent sans doute plus spécifiquement certaines zones géographiques du Sud.

› Chapitre 7

Les moyens de l'action culturelle et scientifique extérieure de la France

L'action culturelle et scientifique extérieure de la France s'appuie sur un réseau d'instituts français, d'alliances françaises, de centres de recherche et de centres culturels et constitue, avec l'ensemble des lycées et écoles français, un réseau incomparable, doté de moyens financiers et humains conséquents bien qu'en recul.

Des moyens financiers au service d'une « diplomatie globale »

Cette présente section traite du programme 185 (« Diplomatie culturelle et d'influence »), inclus au sein de la mission « Action extérieure de l'État » dans le cadre de la nouvelle nomenclature budgétaire issue de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (Lolf). Ainsi que l'indique Anne-Marie Descotes, directrice générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, dans le cadre de la préparation du budget 2016¹, ce programme « regroupe l'ensemble des moyens destinés aux politiques culturelle, linguistique, universitaire, scientifique et relative aux échanges sur les enjeux globaux. L'élargissement des compétences du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) au commerce extérieur et à la promotion du tourisme, depuis avril 2014, a conduit à une évolution du périmètre du programme 185, qui intègre désormais les activités liées à la promotion du tourisme et plus particulièrement la subvention à l'agence de développement touristique de la France, « Atout France ». Tous ces domaines d'activités s'inscrivent dans le cadre de l'orientation fixée par le Président de la République pour l'action extérieure de l'État de la « diplomatie globale ».

Ainsi, l'objectif de la politique culturelle et d'influence française à l'étranger est de conforter et de promouvoir les positions économiques, politiques

1. http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2016/pap/html/DBGPGMPRESSTRATPGM185.htm

et culturelles françaises. Cette politique vise en particulier le développement des relations avec les pays émergents (Chine, Inde, Russie, Brésil) et les pays méditerranéens, mais également avec les « nouveaux émergents » (Afrique du Sud, Indonésie, Vietnam, Colombie, Mexique, Turquie). Cette politique conduite par le MAEDI et par ses opérateurs s'articule autour de deux orientations :

- la recherche de partenariats de haut niveau et le renforcement de l'attractivité du territoire;
- la promotion du savoir-faire, des idées et de la créativité française auprès de nos partenaires.».

Ces orientations se traduisent concrètement dans les axes stratégiques et prioritaires suivants :

- « la diplomatie économique vise à davantage intégrer dans l'action diplomatique le soutien à l'internationalisation de nos entreprises, afin de contribuer au redressement économique et à la création d'emplois »;
- « l'enseignement français à l'étranger offre un réseau de qualité aux communautés étrangères expatriées et locales [...] la marche à suivre pour les années à venir inclut [notamment] la réaffirmation de la double mission de ce réseau : accueil des enfants de nos concitoyens vivant à l'étranger et scolarisation des élèves étrangers... »;
- « le renforcement nécessaire de la langue française dans le monde et de son attractivité porte sur l'accès aux médias français, l'accroissement de la mobilité dans l'espace francophone... »;
- « la poursuite d'une politique d'attractivité de qualité à l'attention des élites étrangères »;
- « la promotion de l'influence culturelle et intellectuelle de la France est confiée notamment à l'Institut français, opérateur pivot de l'action culturelle de la France à l'étranger »;
- « le renforcement de l'action audiovisuelle extérieure de la France dans le cadre de la stratégie d'influence et de la diplomatie économique »;
- « la promotion de l'expertise française dans le domaine de la protection et de la valorisation du patrimoine culturel et naturel »;
- « le renforcement de l'attractivité de notre pays par une meilleure articulation entre notre action culturelle extérieure et la promotion du tourisme en France auprès des publics étrangers »;
- « l'aide à la mise en place de partenariats universitaires et scientifiques de haut niveau constitue un objectif essentiel dans le contexte de mondialisation des savoirs »;
- « la promotion et la préservation des biens publics mondiaux (environnement, santé, éducation, stabilité financière et économique, sécurité alimentaire, diffusion de la connaissance, égalité hommes/femmes) ».

La promotion de cette diplomatie culturelle et scientifique s'accomplira dans le cadre d'un redéploiement des moyens vers de nouvelles priorités thématiques et géographiques, de la mise en place des opérateurs chargés de renforcer le

développement d'une diplomatie globale et de l'incitation à un recours accru aux financements extra-budgétaires (ressources propres, par exemple les cours de langue, ou cofinancements, par exemple les programmes de bourses).

Au total, au 1^{er} septembre 2016, les 155 services de coopération et d'action culturelle (Scac, dont 96 Instituts français), les 132 centres et instituts culturels, les 30 centres pour les études en France (CEF), les 200 espaces CampusFrance, les 384 alliances françaises conventionnées (sur les quelque 920 alliances françaises dans le monde) et les 27 instituts de recherche à l'étranger étaient autant de services participant à la mise en œuvre du programme 185.

Au sein de la mission « Action extérieure de l'État », dotée d'un peu plus de 3 milliards d'euros d'autorisations d'engagement pour 2016 et dont les quatre programmes relèvent de la responsabilité du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, le programme 185 mobilise 721,4 millions d'euros, soit 23,5 % (voir tableau 3). Il est en recul de 3,5 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2015 ; pour autant, la comparaison est faussée par l'importance (et le caractère transitoire) des crédits (179,2 millions d'euros) affectés à la conférence « Paris Climat 2015 » au titre de l'exercice budgétaire 2015. Il n'en demeure pas moins, que, en tendance, ce programme connaît un recul de ses dotations².

Tableau 3. Budget de la mission « Action extérieure de l'État » pour 2016 (en euros)

N° du programme ou de l'action	Intitulé du programme ou de l'action	Montant de l'autorisation d'engagement (en euros)	Montant du crédit de paiement (en euros)
105	Action de la France en Europe et dans le monde	1 970 757 151	1 961 961 115
185	Diplomatie culturelle et d'influence, dont :	721 395 279	721 395 279
01	Animation du réseau	42 922 184	42 922 184
02	Coopération culturelle et promotion du français	67 480 149	67 480 149
03	Enjeux globaux	8 128 800	8 128 800
04	Attractivité et recherche	100 355 187	100 355 187
05	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	395 175 700	395 175 700
06	Dépenses de personnel concourant au programme « Diplomatie culturelle et d'influence »	73 984 259	73 984 259

2. *Avis présenté au nom de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur le projet de loi de finances pour 2016, adopté par l'Assemblée nationale, tome I, « Action extérieure de l'état : diplomatie culturelle et d'influence », par M. Louis Duvernois, Sénateur, n° 168, Sénat, 19 novembre 2015, p. 10.*

N° du programme ou de l'action	Intitulé du programme ou de l'action	Montant de l'autorisation d'engagement (en euros)	Montant du crédit de paiement (en euros)
07	Développement international-tourisme	33 349 000	33 349 000
151	Français à l'étranger et affaires consulaires	370 581 850	370 581 850
341	Conférence « Paris Climat 2015 »	7 760 000	139 292 000
–	–	3 070 494 280	3 193 230 244

Sources : décret no 2015-1801 du 29 décembre 2015 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi no 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, annexe (Journal officiel de la République française du 30 décembre 2015) et http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2016/ffi/html/DBGPGMCOMMUNLFIIPGM185.htm

Si l'on examine le détail des sept actions composant le programme 185 pour 2016, on constate une forte concentration des crédits en faveur de l'enseignement français à l'étranger, avec plus de 50 % des autorisations d'engagement, loin devant l'attractivité et la recherche (14 %) (voir aussi ci-après).

Approche de l'efficience de la politique française en matière de diplomatie culturelle et d'influence

Il importe de mettre en rapport ces parts budgétaires avec les indicateurs de performance retenus pour évaluer telle ou telle action au sein du programme « Diplomatie culturelle et d'influence », et d'indiquer très concrètement, pour chacun des grands objectifs, les principaux critères hiérarchisés.

Les objectifs et indicateurs associés à ce programme sont les suivants :

- objectif 1 : renforcer l'influence culturelle de la France en Europe et dans le monde (indicateur 1.1. : diffusion de la langue française) ;
- objectif 2 : renforcer le développement international (indicateur 2.1. : appui au commerce extérieur ; indicateur 2.2. : promotion de l'attractivité de la France) ;
- objectif 3 : améliorer le pilotage et l'efficience dans la gestion des crédits (indicateur 3.1. : dynamisation des ressources externes).

L'indicateur 1.1. est particulièrement significatif, puisque la promotion du français au sens large mobilise deux actions (« Coopération culturelle et promotion du français » – pour partie – et « Agence pour l'enseignement français à l'étranger ») aux enveloppes conséquentes. À titre d'exemple, concernant le sous-indicateur 1.1.1, à savoir « Nombre d'élèves inscrits dans

un *cursus* bilingue au sein d'un établissement Label FrancÉducation»³, il s'avère que ce label «correspond bien à la nécessité [...] de répondre à la demande croissante d'éducation en français et peut constituer dans nombre de pays une réponse appropriée complémentaire de l'enseignement homologué»⁴.

Comme on l'a relevé plus haut, une des pistes majeures encouragée par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international, face à la réduction constatée des ressources d'origine budgétaire, est le recours accru à des financements externes, ce que retrace l'indicateur 3.1. À cet effet, quatre sous-indicateurs ont été mis au point : le montant des cofinancements levés, la part des ressources propres dans les ressources des établissements d'enseignement français à l'étranger, le taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MAEDI et la part du partenariat dans le budget d'Atout France. Si des résultats encourageants sont enregistrés en la matière, il semble qu'une telle politique ne soit pas tout à fait à la hauteur des enjeux financiers⁵. Cette exigence vaut davantage encore pour un opérateur tel Expertise France, qui «doit poursuivre ses efforts de rentabilité en vue de devenir un opérateur auto-suffisant financièrement en 2019, la subvention de l'État s'éteignant à cette date»⁶.

Un sujet très sensible, surtout en période de forte contrainte budgétaire, est celui des effectifs et activités des services, et donc de la répartition des plafonds d'emploi. La diminution régulière du nombre d'équivalents temps plein (ETP) dans les postes diplomatiques et les établissements culturels ou scolaires ne va pas sans susciter des inquiétudes sur le bon fonctionnement du réseau culturel et scientifique.

La gestion des ressources humaines

C'est là une fonction très délicate car elle doit compter avec des réalités, des origines de formation et des itinéraires professionnels extrêmement variés.

Distinguons trois catégories de personnel :

3. Ce label, créé en janvier 2012, est décerné par le ministre des Affaires étrangères et du Développement international aux établissements scolaires étrangers qui participent, dans le cadre de leur enseignement national, au rayonnement de la langue et de la culture françaises.
4. Source : http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2016/pap/pdf/DBGPGMPGM185.pdf, p. 11.
5. *Avis présenté au nom de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur le projet de loi de finances pour 2016, adopté par l'Assemblée nationale*, tome I, «Action extérieure de l'état : diplomatie culturelle et d'influence», *op. cit.*, p. 11-12.
6. *Rapport d'information fait au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le contrat d'objectifs et de moyens (Com) liant l'État et Expertise France*, par M. Christian Cambon et M^{me} Marie-Françoise Pérol-Dumont, sénateurs, n° 675, Sénat, 8 juin 2016, p. 9.

- les diplomates de carrière (secrétaires ou conseillers des affaires étrangères), qui choisissent, pour une période donnée, d'occuper des postes culturels ou scientifiques en ambassade ou en administration centrale;
- les personnels titulaires de la fonction publique française détachés, pour une période contractuelle, de leur administration d'origine au ministère chargé des Affaires étrangères. Aux personnels issus des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'ajoutent ceux de la Culture, des Finances, de l'Agriculture, etc.;
- une troisième catégorie de personnel est constituée des agents recrutés localement par les différents postes diplomatiques.

Au titre de 2015, les 844 équivalents temps plein travaillé (ETPT) du programme « Diplomatie culturelle et d'influence » se répartissaient comme suit⁷ :

- titulaires et contrats à durée indéterminée (CDI) en administration centrale : 72;
- titulaires et CDI dans le réseau : 61;
- contrats à durée déterminée (CDD) et volontaires internationaux : 628;
- militaires : 0;
- agents de droit local : 83.

Ces personnels jouent un rôle essentiel d'interface indispensable entre les différents acteurs et organismes nationaux et étrangers, publics et privés. Il faut préciser que la troisième catégorie de personnel et les volontaires internationaux tendent de plus en plus à se substituer au deuxième type de recrutement.

Le choix des personnes devient alors un problème crucial, surtout dans une période de restrictions budgétaires et de diminution des postes offerts. Le redéploiement des crédits et des personnels implique bien souvent un resserrement des modalités d'action sur certains domaines prioritaires selon les pays, à moyens constants, voire réduits.

C'est notamment ce qu'avait bien repéré le *Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008-2020*, sous la présidence d'Alain Juppé et Louis Schweitzer (juillet 2008) : « La gestion des ressources humaines au MAEE est particulièrement difficile : aux contraintes et aux rigidités générales de la fonction publique s'ajoutent en effet les complexités qu'entraînent la mobilité et la nature spécifique du métier de diplomate. Le taux de rotation des personnels sur leurs postes est au MAEE l'un des plus élevés des administrations de l'État. La durée moyenne d'affectation d'un agent est de trois ans sur un poste. [...] À cela s'ajoutent les difficultés de l'expatriation, effectuée de plus en plus souvent dans des conditions de sécurité précaires ou de séparation familiale, qui ajoutent aux contraintes

7. Source : http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2015/rap/pdf/DRGPGMPGM185.pdf, p. 24.

d'un métier passionnant mais exigeant sur le plan professionnel, et souvent difficile pour les personnels et leur famille. Face à cette situation, il est impératif que les spécificités de ce métier soient reconnues et qu'au plus haut niveau, des orientations stratégiques claires soient définies en matière de recrutement, de formation et de gestion des carrières»⁸.

Un rapport parlementaire de novembre 2013⁹, s'appuyant sur un référé de la Cour des comptes¹⁰, montre que des problèmes demeurent, au sein du réseau culturel de la France à l'étranger : « Outre les suppressions d'emplois, qui constituent naturellement une contrainte forte, la gestion des ressources humaines est également rendue plus complexe par :

- l'équilibre à trouver entre l'affectation de diplomates dans le réseau culturel, favorisée par le ministère, et le besoin d'agents spécialisés ;
- la part importante des agents contractuels, qui reste très majoritaire (80 % du total, étant précisé que la moitié provient d'autres administrations, en particulier le ministère de l'Éducation nationale) [...] ;
- la rotation importante de certains personnels (contractuels mais aussi volontaires internationaux) et les faiblesses de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) [...] Le réseau dépend ainsi largement d'agents contractuels, dont la présence est limitée à quelques années, pour éviter de s'exposer à l'application des lois "Dutreil" et "Sauvadet"¹¹ ».

Ainsi, reconnaître le métier de l'action extérieure comme une des filières professionnelles de la fonction publique, développer les spécialisations tout au long de la carrière, renforcer la formation initiale et continue, améliorer la politique d'affectation et la gestion des carrières, élaborer une véritable politique de ressources humaines en matière de recrutement local sont autant d'objectifs opérationnels à poursuivre pour une meilleure gestion de l'expatriation.

8. Alain Juppé et Louis Schweitzer (sous la présid. de), *La France et l'Europe dans le monde. Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008-2020*, coll. « Rapports officiels », La Documentation française, Paris, 2008, p. 138-139.
9. *Rapport d'information déposé en application de l'article 146-3, alinéa 6 du Règlement par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation du réseau culturel de la France à l'étranger et présenté par M. François Loncle et M^{me} Claudine Schmid, Députés*, n° 1591, Assemblée nationale, 28 novembre 2013, p. 67.
10. Didier Migaud, Premier Président de la Cour des comptes, *Référé sur l'évolution du réseau diplomatique depuis 2007*, n° 65294, 13 février 2013.
11. « Loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique (« loi Dutreil ») et loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique (« loi Sauvadet »), qui imposent d'intégrer les contractuels au-delà d'une certaine durée ».

■ Les personnels des alliances françaises ⁽¹⁾

« Le réseau des 812 alliances françaises employait, en 2013, 12 384 salariés, dont 7 717 enseignants, pour l'essentiel sous contrat de droit local.

La France met à la disposition de certaines d'entre elles des personnes rémunérées sur le budget du MAEDI [ministère des Affaires étrangères et du Développement international] afin d'occuper des postes de directeurs, directeurs-adjoints ou chargés de mission. Leurs effectifs étaient de 351 en 2005 – 248 salariés détachés et 103 volontaires internationaux –; ils sont descendus à 285 en 2014 – 206 détachés et 79 volontaires internationaux. Malgré un recul significatif, la zone Amérique latine et Caraïbes mobilise le plus gros contingent (94 en 2014); vient ensuite l'Asie-Océanie (81). L'Europe ne compte que 22 mis à disposition et l'Amérique du Nord, seulement 9.

Parmi eux, 42 directeurs sont également mandatés comme « délégués généraux » par le ministère pour représenter et assurer le relais, dans leur périmètre régional, de la FAF [Fondation Alliance française] auprès des alliances locales et des ambassades. Le recrutement des expatriés se fait à Paris par des appels à candidature lancés par le MAEDI. Une mission d'expatrié ne dure que quatre ans, aux termes desquels son titulaire peut ne pas être remplacé. Lorsque le poste est supprimé, il revient à l'alliance française locale de procéder à un recrutement sur place – ce qui se traduit concrètement pour elle par un transfert de charges. La FAF est associée par le MAEDI à la sélection des candidats comme à la révision de la cartographie des postes (création, redéploiement et suppression), mais elle n'intervient en aucune façon dans les recrutements locaux. »

(1) Source : *Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire en conclusion des travaux de la Mission d'évaluation et de contrôle (MEC) sur les financements et la maîtrise de la dépense des organismes extérieurs de langue française et présenté par MM. Jean-François Mancel, Pascal Terrasse et Jean-René Marsac, députés, n° 3357, Assemblée nationale, 16 décembre 2015, p. 89.*

Conclusion

Entre le Livre blanc¹ réaffirmant la nécessité d'un réseau culturel et scientifique mondial et les fortes contraintes budgétaires impliquant une diminution des moyens, l'action culturelle et scientifique extérieure de la France doit être menée dans un contexte de baisse d'effectifs et de financements publics.

Ainsi, la France a mis en place une classification de ses ambassades : une première catégorie, les « ambassades à missions élargies », a vocation à couvrir l'ensemble du périmètre diplomatique (défense, culture, économie, sécurité, veille politique, etc.) ; la deuxième, « à missions prioritaires », doit centrer ses missions et en délaissier d'autres ; enfin, la troisième catégorie, « à compétences spécifiques », permet une présence française réduite. Cette évolution aura des conséquences sur l'organisation des tâches et des services.

En effet, la situation financière difficile au sein du ministère chargé des affaires étrangères², ainsi que le recul des dotations du programme 185³ et de l'Institut français⁴, impliquent une révision des objectifs et des réalisations de notre diplomatie scientifique et culturelle.

Ce contexte, qui n'est pas spécifique à la France, permet de préciser les actions prioritaires et de développer les partenariats et les cofinancements, publics et privés. Cette nécessaire adaptation rend plus pressantes encore les synergies interministérielles et avec le monde de la société civile et des entreprises. Dans ce domaine, il faut souligner le rôle du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, en partenariat avec celui de la Culture et de la Communication et celui de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que l'ont fait trois ambassadeurs de France, anciens secrétaires généraux du Quai

1. Alain Juppé et Louis Schweitzer (sous la présid. de), *La France et l'Europe dans le monde. Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008-2020*, op. cit.
2. « La contrainte budgétaire peut conduire à porter atteinte à l'action des organismes [extérieurs de langue française], voire à affaiblir le lien avec la France » (*Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire en conclusion des travaux de la Mission d'évaluation et de contrôle (MEC) sur les financements et la maîtrise de la dépense des organismes extérieurs de langue française et présenté par MM. Jean-François Mancel, Pascal Terrasse et Jean-René Marsac, députés*, n° 3357, Assemblée nationale, 16 décembre 2015, p. 93).
3. « Des moyens publics en « peau de chagrin » » (*Avis présenté au nom de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur le projet de loi de finances pour 2016, adopté par l'Assemblée nationale*, tome I, « Action extérieure de l'état : diplomatie culturelle et d'influence », par M. Louis Duvernois, sénateur, n° 168, Sénat, 19 novembre 2015, p. 10).
4. « La « paupérisation » progressive et continue de l'Institut depuis sa création » (*ibid.*, p. 14).

d'Orsay de 1998 à 2002⁵ : «Avoir un ministère des Affaires étrangères fort est donc aujourd'hui indispensable. Les deux anciens ministres qui se sont exprimés avaient chacun déjà, de leur côté, tenté de sensibiliser l'opinion à ce fait. Le Livre blanc sur la politique étrangère de la France, dirigé par Alain Juppé [et Louis Schweitzer], pointait ainsi le paradoxe d'avoir "d'un côté, un monde concurrentiel, fragmenté et dangereux, particulièrement exigeant pour notre action extérieure, et, de l'autre, un ministère des Affaires étrangères et européennes dont les moyens n'ont cessé de se réduire"».

Le rapport remis par Hubert Védrine au Président de la République sur la France dans la mondialisation soulignait pour sa part que "la France a besoin d'un grand ministère des affaires mondiales. Il existe : c'est le ministère des Affaires étrangères. [...] Et s'il faut y faire une énième réforme, ce doit être pour le renforcer"»⁶.

Il s'agit en effet de toujours améliorer l'image de la France⁷ et de développer les politiques de communication des divers opérateurs et organismes en charge de la politique extérieure. Cette nécessité est devenue encore plus impérieuse dans le contexte budgétaire actuel et le prétendu déclin de notre action extérieure⁸.

Dans ce contexte, deux domaines constituent une priorité d'action : d'une part, le développement du numérique, cette «diplomatie numérique» ou «e-diplomatie», qui s'impose de plus en plus dans l'action diplomatique⁹; et, d'autre part, l'atout que représente le français pour les entreprises françaises en Afrique¹⁰ et, plus globalement, les futurs possibles pour la francophonie (suite au rapport Attali de 2014 précité, notamment).

Les grands projets de coopération culturelle et scientifique présentés dans cet ouvrage n'ont de réel impact que s'ils sont mis en valeur et évalués à l'aune de l'influence qu'ils peuvent avoir au sein des pays ou régions dans lesquels ils se déploient. Ce vaste chantier de l'évaluation et de l'impact des politiques culturelles et scientifiques est sans aucun doute important

5. François Scheer, Bertrand Dufourcq et Loïc Hennekinne, «Le Quai, outil vital d'une diplomatie efficace», *Le Monde*, 25 août 2010.
6. Hubert Védrine, *Rapport pour le Président de la République sur la France et la mondialisation*, septembre 2007, p. 59.
7. Pour reprendre une expression de Bernard Plasait in *Améliorer l'image de la France*, coll. «Avis et rapports du Conseil économique, social et environnemental», avril 2010.
8. Voir François d'Alançon, «Quai d'Orsay : décadence et déclin d'un grand ministère», <http://monde.blogs.la-croix.com/>, 9 avril 2016, à propos de l'ouvrage de Vincent Jauvert, *La face cachée du Quai d'Orsay. Enquête sur un ministère à la dérive*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2016.
9. Voir Bernard Valero, «Éditorial. Le Quai d'Orsay sur le sixième continent, celui de la diplomatie numérique», *Mondes. Les Cahiers du Quai d'Orsay*, n° 11, 2013, p. 3-5; préfiguration du projet d'École française numérique à l'étranger, 20 juin 2016 (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-numerique/evenements/article/maedi-21-prefiguration-du-projet-d-ecole-francaise-numerique-a-l-etranger-20-06>).
10. V. Yves Montenay, «L'Afrique francophone, une opportunité pour les entreprises françaises», *Géoeconomie*, n° 80, 2016/3, p. 37-51.

à l'heure de la baisse régulière des financements publics et de la recherche de nouveaux partenariats.

C'est dans ce cadre général que se développe l'action culturelle et scientifique de la France : elle bénéficie à la fois d'une autonomie dans la conception et la conduite de ses projets au sein des différents secteurs concernés et d'une relation aux enjeux globaux qui sont ceux de la diplomatie française. Ce cadre général implique une forte collaboration avec les autres ministères et grands organismes : c'est le cas, par exemple, de la science et de la technologie, enjeux majeurs d'influence et d'implications économiques.

La pérennité du financement des nouvelles entités assurant des missions de service public est une nécessité; de même que l'exigence de concertation interministérielle pour en mutualiser et optimiser les moyens, et poser les conditions d'une gouvernance dynamique et réactive. C'est ce qui fait la force des agences des autres pays européens, en gardant à l'esprit l'exception française d'une relation plus forte avec les services diplomatiques des ambassades et consulats.

Le spectre de l'action culturelle et scientifique est extrêmement large et implique une action concertée des différents acteurs : services de coopération et d'action culturelle, services pour la science et la technologie, centres culturels et instituts français, alliances françaises, établissements scolaires français. La spécialisation croissante des différentes fonctions implique en contrepartie un travail collectif plus important, afin de proposer aux partenaires étrangers une action plus concertée et cohérente, en fonction des projets de coopération concernés.

Tout cela ne saurait être effectif sans le complément indispensable d'une sensibilisation des Français à l'action culturelle extérieure de leur pays. C'est tout le sens des efforts déployés par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international et par celui de la Culture et de la Communication, notamment dans le cadre de l'initiative 2015-2016 du Grand Tour¹¹.

Gageons que tous ces efforts seront récompensés dans ces contextes permanents de réduction budgétaire et de concurrence accrue, grâce à l'action déterminée des agents du réseau culturel à l'étranger.

11. V. <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-culturelle/les-actualites-et-evenements-de-la-diplomatie-culturelle-en-2016/le-grand-tour-un-agenda-culturel-ambitieux/>.



■ ANNEXE 1

LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS

- AEF** : Audiovisuel extérieur de la France
- AEFE** : Agence pour l'enseignement français à l'étranger
- AFD** : Agence française de développement
- AUF** : Agence universitaire de la francophonie
- Bief** : Bureau international de l'édition française
- Cicid** : Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
- Ciep** : Centre international d'études pédagogiques
- CNC** : Centre national du cinéma et de l'image animée
- CNL** : Centre national du livre
- Cnous** : Centre national des œuvres universitaires et scolaires
- CNRS** : Centre national de la recherche scientifique
- CPU** : Conférence des présidents d'université
- DGLFLF** : Délégation générale à la langue française et aux langues de France
- DGM** : Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (ministère des Affaires étrangères et européennes)
- Epic** : établissement public à caractère industriel et commercial
- Eunic** : *European Union National Institutes for Culture*
- FSP** : fonds de solidarité prioritaire
- IRD** : Institut de recherche pour le développement
- MAEDI** : ministère des Affaires étrangères et du Développement international
- OIF** : Organisation internationale de la francophonie
- OMD** : Objectifs du millénaire pour le développement
- PCRD** : Programme-Cadre de l'Union pour la recherche et le développement
- R&D** : recherche-développement

RFI : Radio France Internationale

RGPP : révision générale des politiques publiques

Scac : service de coopération et d'action culturelle

ZSP : Zone de solidarité prioritaire

■ ANNEXE 2

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Sélection de rapports

Attali (Jacques), *La francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable*, rapport au Président de la République, 26 août 2014.

Berès (Pervenche) et Belet Gérard (resp.), *Évaluation du dispositif français d'expertise technique internationale*, rapport final, Mission de modernisation de l'action publique, avril 2014.

Bloche (Patrick), *Le désir de France. La présence internationale de la France et la francophonie dans la société de l'information*, rapport au Premier ministre, décembre 1998.

Cambon (Christian) et Pérol-Dumont (Marie-Françoise), *Rapport d'information fait au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le contrat d'objectifs et de moyens (Com) liant l'État et Expertise France*, n° 675, Sénat, 8 juin 2016.

Cour des comptes, *Le réseau culturel de la France à l'étranger*, communication au président de l'Assemblée nationale pour le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, septembre 2013.

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, *Une diplomatie scientifique pour la France*, ministère des Affaires étrangères, janvier 2013.

Duvernois (Louis), *Avis présenté au nom de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur le projet de loi de finances pour 2016*, adopté par l'Assemblée nationale, tome I, « Action extérieure de l'état : diplomatie culturelle et d'influence », n° 168, Sénat, 19 novembre 2015.

Émorine (Jean-Paul), *Rapport d'information fait au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le bilan de la diplomatie économique*, n° 711, Sénat, 22 juin 2016.

Forgeron (Loan), Lanapats (Pierre) et alii, *La coordination de l'action internationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Rapport à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ministère des Affaires étrangères, Inspection générale des affaires étrangères-Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche*, n°s 37-INS et 2014-003, janvier 2014.

Loncle (François) et Schmid (Claudine), *Rapport d'information déposé en application de l'article 146-3, alinéa 6 du Règlement par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation du réseau culturel de la France à l'étranger*, n° 1591, Assemblée nationale, 28 novembre 2013.

Mancel (Jean-François), Terrasse (Pascal) et Marsac (Jean-René), *Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire en conclusion des travaux de la Mission d'évaluation et de contrôle (MEC) sur les financements et la maîtrise de la dépense des organismes extérieurs de langue française*, n° 3357, Assemblée nationale, 16 décembre 2015.

Premat (Christophe), *Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation sur le projet de contrat d'objectifs et de moyens de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger*, n° 3354, Assemblée nationale, 15 décembre 2015.

Rochebloine (François) et Colot (Geneviève), *Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la commission des affaires étrangères en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 28 janvier 2009 sur « le rayonnement de la France par l'enseignement et la culture »*, n° 2506, Assemblée nationale, 11 mai 2010.

Rochebloine (François) et Amirshahi (Pouria), *Rapport d'information déposé par la Commission des affaires étrangères en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 14 novembre 2012, sur la Francophonie : action culturelle, éducative et économique*, n° 1723, Assemblée nationale, 22 janvier 2014.

Ouvrages et articles

Association Année francophone internationale (AFI), *L'Année francophone internationale 2014-2015*, La Documentation française, Paris, 2015.

Benhamou (Françoise), *Politique culturelle, fin de partie ou nouvelle saison ?* La Documentation française, coll. « Doc' en poche », série « Place au débat », Paris, 2015.

Burin des Rozières (Laurent), « Les Instituts français à l'étranger. Le cas de Londres », *Commentaire*, vol. 37, n° 145, printemps 2014, p. 127-133.

Chaumuzeau (Anthony), « Enjeux de la diplomatie d'influence française. La situation en Chine », *Commentaire*, vol. 37, n° 145, printemps 2014, p. 137-142.

Dossier, « Diplomatie d'influence », *Revue internationale et stratégique*, n° 89, printemps 2013.

Esclatine (Claude), « Exception culturelle française : étatisme ou chance historique ? », *Géoéconomie*, n° 65, mai-juin-juillet 2013, p. 183-193.

Greffe (Xavier) et Pflieger (Sylvie), *La politique culturelle en France. 2^e édition*, La Documentation française, coll. « Les Études », Paris, 2015.

Guillou (Michel), *La francophonie ou l'avenir de la langue française*, Belin, Paris, 2015.

Haize (Daniel), *L'action culturelle et de coopération de la France à l'étranger : un réseau, des hommes*, L'Harmattan, Paris, 2012.

Kasbarian (Jean-Michel), « Du désir de rayonnement de l'archéologie française à l'étranger à l'alliance scientifique avec les pays partenaires. L'archéologie française dans la diplomatie scientifique d'influence », *Les Nouvelles de l'archéologie*, n° 128, 2012, p. 35-40.

Kazerouni (Alexandre), « Musées et *soft power* dans le Golfe persique », *Pouvoirs*, n° 152, 2015, p. 87-97.

Kessler (Marie-Christine), « L'outil diplomatique français. Le temps des concurrences », *Questions internationales*, nos 61-62, mai-août 2013, p. 33-43.

Mascret (Anne), *Enseignement supérieur et recherche en France. Une ambition d'excellence*, La Documentation française, coll. « Les Études », Paris, 2015.

Perrin (Thomas), *Culture et eurorégions. La coopération culturelle entre régions européennes*, Éditions de l'université de Bruxelles, coll. « Science politique », Bruxelles, 2013.

Premat (Christophe), « La restructuration du réseau culturel français au quotidien », *La Nouvelle Revue du travail*, n° 2, 2013 (édition électronique).

Raymond (Jean-François de), « La diplomatie culturelle, spécificité française », in Laurent Vidal et Didier Poton (dir.), *Du Brésil à l'Atlantique. Essais pour une histoire des échanges culturels internationaux. Mélanges offerts à Guy Martinière*, Presses universitaires de Rennes, coll. « Enquêtes et documents », Rennes, 2014, p. 201-212.

Ruffini (Pierre-Bruno), « La diplomatie scientifique, nouvelle dimension des relations internationales ? », CampusFrance, *Repères*, n° 23, janvier 2016, 6 p.

■ ANNEXE 3**SÉLECTION DE SITES INTERNET****<http://www.aefe.fr/>**

site officiel de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

<http://www.afd.fr/home>

site officiel de l'Agence française de développement

<http://www.alliancefr.org/>

site officiel de l'Alliance française

<https://www.auf.org/>

site officiel de l'Agence universitaire de la francophonie

<http://www.businessfrance.fr/>

site officiel de Business France

<http://www.campusfrance.org/fr/>

site officiel de CampusFrance

<http://www.centrenationaldulivre.fr/>

site officiel du Centre national du livre

<http://www.cnc.fr/web/fr/index>

site officiel du Centre national du cinéma et de l'image animée

http://cordis.europa.eu/home_fr.html

portail de la recherche et du développement européens

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/>

site officiel du ministère de la Culture et de la Communication

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Langue-francaise-et-langues-de-France>

pages internet de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

site officiel du ministère des Affaires étrangères et du Développement international

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

site officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

<http://www.expertisefrance.fr/>

site officiel d'Expertise France

<http://www.francemediasmonde.com/>

site officiel de France Médias Monde

<http://www.francophonie.org/>

site officiel de l'Organisation internationale de la francophonie

<http://www.french-music.org/accueil.html>

site officiel du Bureau export de la musique française

<http://www.institutfrancais.com/fr>

site officiel de l'Institut français

<https://www.ird.fr/>

site officiel de l'Institut de recherche pour le développement

<http://www.unifrance.org/>

site officiel d'UniFrance

■ ANNEXE 4**LISTE DES TABLEAUX ET ENCADRÉS****Tableaux**

1. Répartition des ressources de l'Agence universitaire de la francophonie par origine de financement en 2015, *p.*
2. Répartition des dépenses de l'Agence universitaire de la francophonie par destination en 2015, *p.*
3. Budget de la mission « Action extérieure de l'État » pour 2016 (en euros), *p.*

Encadrés

- L'Institut français en quelques chiffres, *p.*
- L'attractivité de Paris pour les investisseurs, *p.*
- L'aide publique au développement française, « une aide qui se veut concentrée sur les pays pauvres prioritaires », *p.*
- L'Agence nationale de la recherche (ANR) et les Investissements d'avenir, *p.*
- UniFrance et la promotion du cinéma français dans le monde en chiffres, *p.*
- Objectifs de la Stratégie nationale de recherche, *p.*
- La Maison française d'Oxford, *p.*
- La mobilité étudiante dans le monde. Chiffres clés, *p.*
- Le budget de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) en 2015, *p.*
- Semaine de la langue française et de la francophonie 2016 (12-20 mars) : « Dis-moi dix mots en langue(s) française(s) », *p.*
- La coopération linguistique et éducative entre la France et Madagascar, *p.*
- Le rapport Attali sur la francophonie et la francophilie (août 2014), *p.*
- Le réseau d'enseignement français à l'étranger, *p.*
- La coopération éducative et culturelle entre la France et le Maroc, *p.*
- Les personnels des alliances françaises, *p.*

Les études

Parutions récentes

Les livres dans l'univers numérique. 2^e édition

Christian Robin, 2016, 184 p.

Service public, services publics. 2^e édition

Pierre Bauby, 2016, 176 p.

L'aménagement du territoire en France. 2^e édition

Xavier Desjardins et Isabelle Généau de Lamarlière (dir.), 2016, 184 p.

Économie sociale. La solidarité au défi de l'efficacité. 3^e édition

Thierry Jeantet, 2016, 248 p.

Collectivités territoriales, quel avenir ? 2^e édition

Marc Thoumelou, 2016, 288 p.

Les politiques du logement en France. 2^e édition

Jean-Claude Driant, 2015, 200 p.

Agriculture et monde agricole en France. 2^e édition

Pierre Daucé, 2015, 176 p.

Enseignement supérieur et recherche en France. Une ambition d'excellence

Anne Mascret, 2015, 168 p.

Les industries agroalimentaires en France

Jean-Louis Rastoin et Jean-Marie Bouquery (dir.), 2015, 256 p.

La politique culturelle en France. 2^e édition

Xavier Greffe et Sylvie Pflieger, 2015, 240 p.

Le financement de l'économie française. Quel rôle pour les acteurs publics ?

Yves Jégourel et Max Maurin, 2015, 160 p.

La délinquance des jeunes

Laurent Mucchielli (dir.), 2014, 160 p.

Le Conseil constitutionnel. 2^e édition

Michel Verpeaux, 2014, 232 p.

L'industrie française de défense

Claude Serfati, 2014, 232 p.

La fonction publique en débat

Luc Rouban, 2014, 176 p.

L'industrie pharmaceutique. Règles, acteurs et pouvoir

Marie-Claude Bélis-Bergouignan, Matthieu Montalban et alii, 2014, 256 p.

Les immigrés en France

Jean-Yves Blum Le Coat et Mireille Eberhard (dir.), 2014, 208 p.

Le marché de l'art. 2^e édition

Jean-Marie Schmitt et Antonia Dubrulle, 2014, 424 p.



DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

Accueil commercial

01 40 15 70 10

Commandes

Direction de l'information légale et administrative

Administration des ventes

26 rue Desaix

75727 Paris cedex 15

Télécopie : 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr

Notre librairie

29, quai Voltaire, 75007 Paris

Téléphone : 01 40 15 71 10